

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

*L'impact de la Révolution tranquille sur les rapports entre
le Québec et les francophones minoritaires du Canada*

par
Jeffrey LeBlanc
1111512

Thèse déposée à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention de
la maîtrise ès arts en science politique

Directeur : professeur François-Pierre Gingras

Université d'Ottawa
novembre 2001

© Jeffrey LeBlanc, Ottawa, Canada, 2001



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

0-612-66071-0

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES	III
INTRODUCTION	1
Problématique	1
Revue de littérature	4
Approche théorique	10
Démarche	14
LE CANADA FRANÇAIS AVANT 1960	17
L'idéologie de la survivance	18
Un pacte entre deux peuples fondateurs	26
Le réseau associatif canadien-français	31
Un État faible et prudent	37
Tensions présentes dans l'identité canadienne-française	40
LA RÉVOLUTION TRANQUILLE	44
La remise en question de «la survivance»	45
La construction d'un État québécois	48
Le néo-nationalisme québécois	50
DES NATIONALISMES DIVERGENTS	54
La place des FMC dans le néo-nationalisme	54
Impact du néo-nationalisme sur le réseau associatif canadien-français	58
Réactions des FMC au néo-nationalisme québécois	61
Les États généraux du Canada français	66
Nouvelles identités chez les FMC	75
L'ÉTAT DU QUÉBEC ET LES FMC	84
Attitudes des acteurs étatiques au Québec	85
Le Service du Canada français d'outre-frontières	93
Les relations intergouvernementales	108
Analyse des conséquences de l'étatisation	113

LE BRIS DE SOLIDARITÉ ENTRE LE QUÉBEC ET LES FMC	118
La formule Fulton-Favreau	119
Les conférences du centenaire	131
Les droits linguistiques et l'accord de Victoria	136
L'intervention fédérale auprès des FMC	144
Conséquences de l'intervention fédérale sur les rapports entre le Québec et les FMC .	152
CONCLUSION	158
BIBLIOGRAPHIE	166

LISTE DES SIGLES

AANB	Acte de l'Amérique du Nord britannique
ACELF	Association canadienne des éducateurs de langue française
ACFÉO	Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario
AÉCFM	Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba
ANC	Archives nationales du Canada
ANQQ	Archives nationales du Québec à Québec
BAN	Bibliothèque de l'Assemblée nationale
CÉA	Centre d'études acadiennes
CRCCF	Centre de recherche en civilisation canadienne-française
CVF	Conseil de la vie française en Amérique
FCFCB	Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique
FFHQ	Fédération des francophones hors Québec
FMC	Francophones minoritaires du Canada
FSSJBQ	Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec
OJC	Ordre de Jacques-Cartier
RIN	Rassemblement de l'indépendance nationale
SANB	Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick
SCFOF	Service du Canada français-d'outre-frontières
SSJB	Société Saint-Jean-Baptiste
SNA	Société nationale des Acadiens
SPFC	Société du parler français au Canada

*L'impact de la Révolution tranquille sur les rapports
entre le Québec et les francophones minoritaires du Canada*

Résumé

Deux phénomènes de la Révolution tranquille, le développement du néo-nationalisme et la construction d'un État provincial interventionniste, détruisent les anciennes bases de solidarité entre le Québec et les francophones minoritaires du Canada (FMC), sans les remplacer par de nouveaux terrains d'entente. Avant 1960, les Canadiens français partageaient une définition commune de leur nation, promue par un réseau associatif assez actif. Avec la Révolution tranquille, ce réseau s'écroule, déchiré par un conflit de nationalismes. L'État du Québec s'engage à venir en aide aux FMC, mais ses efforts, loin de renforcer la solidarité canadienne-française, ne font qu'accentuer les tensions. Les discussions constitutionnelles des années 1960 permettent de constater les priorités discordantes du Québec et des FMC, qui se tourneront vers le gouvernement fédéral pour la défense de leurs droits.

INTRODUCTION¹

Problématique

Les rapports entre le Québec et les francophones minoritaires du Canada (FMC²) ont toujours été très complexes. Comme le Québec est le foyer principal des Canadiens français, le gouvernement québécois s'est perçu comme ayant un rôle particulier dans la protection de la langue et de la culture françaises. Par contre, son discours a souvent été marqué par une tension entre l'idée qu'il faut protéger la société majoritairement francophone au Québec d'abord et le désir de solidarité avec les autres francophones du Canada. La Révolution tranquille vient accroître ces tensions, au point où plusieurs auteurs parlent d'une rupture entre les deux groupes³. Même le terme «Canadien français» disparaît du lexique politique, alors qu'on parle dorénavant de «Québécois», de «Franco-Ontariens» et de «Franco-Manitobains». Depuis les quarante dernières années, les relations ont été assez tendues entre les francophones du Québec et les FMC. Il ne semble pas exagéré de dire que le Canada français est mort dans les années 1960.

Par contre, cette situation semble un peu paradoxale. L'État québécois construit pendant la Révolution tranquille est plus activiste et plus prêt à soutenir les FMC de façon concrète. Pour gérer les rapports avec les FMC, le gouvernement du Québec développe des politiques cohérentes, crée des structures administratives, signe des accords et attribue des subventions importantes. Il s'agit d'un niveau

¹ Nous tenons à remercier le Centre de recherche en civilisation canadienne-française pour son appui financier lors de la phase initiale de cette recherche.

² Ce terme désigne les francophones qui résident dans les provinces et territoires à majorité anglophone. Nous le préférons au terme «francophones hors Québec», qui est de moins en moins employé.

³ Voir, par exemple, Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997; Fernand HARVEY, «Le Québec et le Canada français: Histoire d'une déchirure», dans *Identités et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.

d'implication sans précédent, surtout en comparaison du conservatisme de l'État québécois traditionnel. De plus, le fait français au Canada fait plusieurs progrès au cours des années 1960. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) étudie la situation des Canadiens français. Ses recommandations mènent éventuellement à la *Loi sur les langues officielles* (1969), qui instaure le bilinguisme institutionnel au niveau fédéral. Certaines des revendications traditionnelles du Canada français sont satisfaites. Mais, malgré les activités accrues du gouvernement québécois et le prestige montant de la langue française au Canada, le fossé entre le Québec et les FMC ne fait que s'élargir. Comment peut-on expliquer cette situation? Peut-on trouver dans la Révolution tranquille la source des tensions actuelles entre le gouvernement du Québec et les FMC?

Même si la Révolution tranquille date de près de 40 ans, il est opportun de se pencher sur ces questions de nos jours. Après des années de malentendus, de luttes constitutionnelles et de commentaires regrettables, on peut percevoir une volonté de reconstruire de bonnes relations entre les francophones du Québec et ceux du Canada. Au début des années 1990, le Conseil de la langue française propose au gouvernement québécois des façons de renforcer la solidarité avec les FMC⁴. En mars 1995, le gouvernement péquiste se dote d'une politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, visant un rapprochement avec ces communautés par l'entremise de partenariats d'égal à égal⁵. Une évaluation de cette politique a été faite l'année dernière. Si on veut reconstituer des rapports de

⁴ Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: *Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995. Dans ce texte, il sera cité comme suit: *Pour un renforcement...*

⁵ Voir à ce sujet, Jacques BRASSARD, «Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne pour les années 2000. Allocution», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997), sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 275-289.

solidarité, il est essentiel de bien comprendre pourquoi il y a eu rupture. C'est seulement en identifiant la source des tensions antérieures qu'on pourra entreprendre des démarches pour les surmonter. De plus, même s'il y a un calme relatif dans le dossier constitutionnel, nous ne sommes pas encore arrivés à une formule qui satisfasse l'ensemble de la population canadienne. Lorsque les négociations reprendront, une des questions les plus épineuses sera une façon de reconnaître la spécificité québécoise, sans diminuer l'importance des minorités de langue officielle. Il est donc important de clarifier pourquoi le gouvernement du Québec et les FMC n'ont pas les mêmes revendications, même s'ils partagent un souci pour la préservation de la langue française au Canada. Aussi, au moment où des questions d'identité et de cohésion sociale prennent de l'importance pour toutes les sociétés, on doit s'interroger sur la fragmentation d'un des peuples fondateurs du Canada. Comment est-on passé d'une identité canadienne-française à des identités canadiennes-françaises (québécoise, acadienne, franco-manitobaine)? À cet égard, la Révolution tranquille a transformé une des composantes majeures de l'identité canadienne.

Si les tensions actuelles entre le gouvernement du Québec et les FMC trouvent leurs origines dans la Révolution tranquille, il faut étudier ce moment dans l'histoire en cherchant à évaluer son impact. Plus spécifiquement, notre travail se veut une réponse à la question suivante: Comment la Révolution tranquille transforme-t-elle les rapports entre le gouvernement du Québec et les FMC? Nous ferons l'argument que deux phénomènes de la Révolution tranquille, le développement du néo-nationalisme québécois et la construction d'un État provincial interventionniste, détruisent les anciennes bases de solidarité entre le Québec et les FMC, sans les remplacer par de nouveaux terrains d'entente. Avant la Révolution tranquille, les Canadiens français partageaient une définition commune de leur nation, basée sur une même conception de la survivance et la promotion du dualisme sur une échelle pancanadienne. Le gouvernement québécois

laissait à la sphère privée le soin de maintenir les rapports entre francophones, et un réseau associatif assez actif rassemblait des Canadiens français de partout au pays. Les pressions modernisatrices qui mènent à la Révolution tranquille déstabilisent ces rapports. Au Québec, une nouvelle forme de nationalisme plus politique s'implante, qui fait passer l'épanouissement de la nation par un État québécois fort et autonome. Ce néo-nationalisme mène au développement d'une identité proprement québécoise, à l'exclusion des FMC. La rupture identitaire est confirmée lors des États généraux du Canada français, où les nationalistes québécois affirment leur intention de se concentrer sur la société française au Québec, alors que les FMC souhaitent toujours la réalisation d'un grand Canada bilingue. Devant l'éclatement de l'identité canadienne-française, les FMC développent de nouvelles identités qui mettent l'accent sur leurs expériences particulières. Si le réseau associatif canadien-français se voit déchiré par ce conflit de visions, l'État du Québec en construction s'engage à venir en aide à la diaspora canadienne-française. Mais, loin de renforcer les liens de solidarité, cet appui étatique ne donne pas les résultats souhaités, en raison des difficultés de juridiction et une volonté politique décroissante. Même si le gouvernement québécois et les FMC partagent plusieurs des mêmes objectifs, les discussions constitutionnelles des années 1960 permettent de constater des priorités discordantes. À partir de la fin des années 1960, c'est vers le gouvernement fédéral plutôt que québécois que se tournent les FMC pour la défense de leurs droits.

Revue de littérature

Les rapports entre le Québec et les FMC constituent un champ d'étude qui commence tout juste à intéresser les chercheurs. Tel que le constate Fernand Harvey, les universitaires québécois se sont peu intéressés aux questions traitant des FMC, choisissant plutôt de se concentrer sur l'étude de la société

québécoise⁶. En général, les ouvrages portant sur la Révolution tranquille n'accordent pas beaucoup d'importance aux FMC. Lorsqu'on sort du cadre québécois pour analyser l'impact de la Révolution tranquille sur l'ensemble du Canada, c'est le plus souvent pour traiter des luttes constitutionnelles avec le gouvernement fédéral⁷. Ce désintérêt semble être mutuel. Parmi l'énorme quantité d'ouvrages sur les FMC, les rapports entre ces minorités et le Québec ne constituent pas une préoccupation centrale. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que, pendant longtemps, on cherchait à définir un espace de recherche propre aux FMC. On voulait apprendre à connaître ces communautés minoritaires. Aux travaux de type démolinguistique succèdent des études socio-économiques, culturelles et politiques⁸. Alors qu'on se concentre sur la spécificité de ces groupes minoritaires, on s'intéresse moins à leurs rapports avec l'extérieur. Par contre, les événements entourant les accords du lac Meech et de Charlottetown, ainsi que le référendum québécois sur la souveraineté en 1995, ont suscité un questionnement au sujet des rapports Québec-FMC.

Au cours des années 1990, on voit l'apparition d'un certain nombre de textes qui examinent les rapports entre le Québec et les FMC. Quelques historiens tentent de tracer un portrait de l'évolution de ces relations, surtout par rapport à une communauté minoritaire en particulier. Dans un ouvrage récent,

⁶ Fernand HARVEY, «Le milieu académique québécois et la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec», *États généraux de la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec*, actes du colloque tenu à Ottawa (24-26 mars 1994), sous la dir. de Yolande GRISÉ, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, p. 86-90.

⁷ Voir, par exemple, Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, éd. rev. et augm., Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 1993 (1976).

⁸ Linda CARDINAL, Jean LAPOINTE et J.-Yvon THÉRIAULT, *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec, 1980-1990*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1994, p. 10.

Léon Thériault examine les rapports entre le Québec et les Acadiens du Nouveau-Brunswick⁹, tandis que Neil Boucher en fait autant pour les Acadiens de la Nouvelle-Écosse¹⁰. Pierre Savard est l'auteur d'un excellent article sur les relations entre le Québec et les Franco-Ontariens¹¹. Dans les trois cas, on s'intéresse surtout aux événements avant 1960. En conséquence, l'accent est sur les rapports entre les FMC et des groupes québécois privés, et non pas sur les rapports avec le gouvernement du Québec. Fernand Harvey aborde la déchirure du Canada français dans un court article, qui présente également un bref historique de l'intérêt des intellectuels québécois pour les FMC¹². Bien qu'il s'intéresse aux activités du gouvernement québécois et aux idéologies qui les motivent, l'article ne les examine pas en profondeur. De ces survols historiques, on retient surtout l'inactivité du gouvernement québécois avant la Révolution tranquille, la gestion des rapports avec les FMC étant laissée aux groupes religieux et au réseau associatif.

D'autres auteurs se sont attardés plus longuement sur les causes de la rupture entre le Québec et les FMC. Angéline Martel avance des idées très pertinentes pour les propos de notre thèse¹³. Son argument central est que l'étatisation des rapports entre le Québec et les FMC met en évidence des enjeux politiques qui révèlent les intérêts divergents de chaque groupe. Voilà la source des tensions actuelles.

⁹ Léon THÉRIAULT, «L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960): Froideur ou méfiance?», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie: de la tradition à la modernité*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, 2000, p. 49-71.

¹⁰ Neil J. BOUCHER, «L'Église, l'État et l'élite du Québec en Acadie néo-écossaise, 1880-1960: Réconforter les minorités par un Québec fort», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, p. 73-94.

¹¹ Pierre SAVARD, «Relations avec le Québec», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.

¹² Fernand HARVEY, «Le Québec et le Canada français», p. 49-64.

¹³ Angéline MARTEL, «L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque», dans *Pour un renforcement...*, p. 5-58.

L'étatisation mène logiquement à une délimitation territoriale de l'identité, ainsi qu'à des rapports marqués par le formalisme et l'éloignement. Son analyse semble confirmer au moins une partie de notre hypothèse, voulant que l'étatisation qui caractérise la Révolution tranquille détruit les bases de solidarité entre le Québec et les FMC. Par contre, le texte d'Angéline Martel fait cette démonstration surtout à un niveau théorique. On se demandera si c'est vrai au niveau pratique.

Une autre théorie intéressante est la thèse culturelle de Louis Balthazar¹⁴. Il attribue la rupture entre le Québec et les FMC aux mutations sociales de la modernité, surtout l'urbanisation et le développement de communications de masse. Celles-ci détruisent l'homogénéité des communautés francophones et les sortent de leur isolement. Les Québécois s'acculturent en français, tandis que les FMC le font en anglais, ce qui explique leurs différentes visions du pays. Même s'il n'en fait pas son argument principal, Balthazar blâme aussi le gouvernement fédéral pour avoir semé la discorde entre les nationalistes québécois et les FMC¹⁵. Jean Lafontant partage certains des arguments de Balthazar. Il est de l'avis que les identités des FMC se sont complexifiées avec le temps, et partagent très peu avec l'identité québécoise¹⁶. Lafontant voit aussi un conflit entre la «thèse Canada», ce dualisme linguistique pancanadien défendu par le gouvernement fédéral, et la «thèse Québec», qui veut protéger le foyer national des Canadiens d'expression française. Quant au rôle du gouvernement fédéral, il est porté à croire que la dépendance financière des FMC envers celui-ci explique, en partie, l'adhésion des FMC à l'idéologie pancanadienne.

¹⁴ Louis BALTHAZAR, «Le Québec et les minorités francophones du Canada», dans *Pour un renforcement...*, p. 81-104.

¹⁵ *Ibid.*, p. 89-90.

¹⁶ Jean LAFONTANT, «Francophones canadiens et québécois: frères, cousins ou simples étrangers partageant une même langue? Une ou deux façons de les rapprocher», dans *Pour un renforcement...*, p. 381-412.

Linda Cardinal est l'auteur de deux articles intéressants qui examinent les rapports entre le Québec et les FMC d'un oeil critique. D'abord, elle étudie les représentations de l'identité chez les Québécois et chez les FMC¹⁷. Le discours identitaire de chaque groupe repose sur une vision misérabiliste de la francophonie canadienne. Les Québécois pensent que les FMC sont voués à l'assimilation, tandis que les FMC trouvent que le Québec les a abandonnés. Pour qu'il y ait réconciliation entre les deux groupes, on doit se faire une conception plus moderne de la francophonie, compatible avec l'ouverture et le dynamisme qu'elle manifeste. Dans le cadre d'un colloque marquant le trentième anniversaire des États généraux du Canada français, Cardinal emploie des arguments semblables pour remettre en question l'historiographie canadienne-française traditionnelle¹⁸. Elle constate que plusieurs auteurs identifient les États généraux comme le moment de la rupture au sein du Canada français. Mais, lorsqu'ils parlent du Canada français, ils s'appuient souvent sur une vision d'une société rurale, catholique et agraire, qui servait de rempart contre l'assimilation. Ce faisant, on ignore la modernité et la diversité qui existaient au sein du Canada français. Elle trouve que pour bien comprendre les transformations des années 1960, il faut cesser de voir le Canada français comme un monolithe arriéré. On devrait plutôt s'interroger sur la vraie nature du Québec et des communautés francophones minoritaires avant 1960. Tandis que ces articles nous rappellent la diversité et le dynamisme de la francophonie canadienne, ils ne répondent pas à notre question de départ. En fait, Cardinal est surtout préoccupée avec l'identité francophone d'un point de vue sociologique, plutôt que les acteurs et les événements politiques qui l'ont façonnée.

¹⁷ Linda CARDINAL, «Identité et dialogue: l'expérience des francophonies canadienne et québécoise», dans *Pour un renforcement...*, p. 59-80.

¹⁸ *Id.*, «Le Canada français à la lumière des États généraux: critique de la thèse de la rupture», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, p. 213-232.

Claude Denis est un autre auteur qui, à l'instar de Cardinal, s'interroge sur l'existence d'un Canada français uni avant la Révolution tranquille¹⁹. Contrairement à l'interprétation traditionnelle, voulant que l'allégeance des Québécois soit passée de l'appartenance ethnique à un Canada français à l'appartenance civique au territoire du Québec, il avance l'hypothèse que même avant 1960, pour la plupart des Québécois, Canada français était synonyme de Québec. Denis cite un certain nombre d'études sur la société canadienne-française rédigées avant 1960 et constate qu'elles se concentrent uniquement sur le Québec. Aussi, il note que lorsque les manuels scolaires traitent du Canada français, ils parlent du Québec, tandis que les Canadiens français des autres provinces sont présentés comme s'ils vivaient en terre étrangère. Alors d'où vient cette idée d'un grand Canada français ethnicisé? Selon Denis, il s'agit d'une création des années 1960, projetée dans le passé par les indépendantistes, qui veulent se dissocier du nationalisme traditionnel, et par les fédéralistes, qui veulent contrer le néo-nationalisme en prétendant que le Canada français s'étend *ad mare usque ad mare*. Les FMC, eux, seraient les seuls à toujours privilégier cette définition du Canada français, autre que pour quelques organismes nationalistes au Québec. Tout en étant très intéressante et originale, une telle interprétation laisse entendre que les années 1960 ne représentent pas une rupture, car il n'y aurait jamais eu de Canada français. Or, il n'explique pas pourquoi ces organismes nationalistes, ceux qui définissaient les paramètres du nationalisme au Québec, adhéraient à la même vision que les FMC. Son analyse accorde beaucoup d'importance aux représentations du Canada français dans la littérature, mais essaie de minimiser l'influence des acteurs qui transmettent le nationalisme canadien-français.

¹⁹ Claude DENIS, « La patrie et son nom. Essai sur ce que veut dire le "Canada français" », *Francophonies d'Amérique*, no. 6 (1996), p. 185-198.

Marcel Martel est un chercheur qui s'est spécialisé dans les rapports entre le Québec et les FMC. Auteur de plusieurs articles, l'ensemble de ses arguments sont rassemblés dans un livre incontournable pour tout chercheur dans ce domaine²⁰. Selon Martel, la rupture entre le Québec et les FMC s'explique par l'écroulement du réseau associatif canadien-français. Il se base sur son analyse du Conseil de la vie française en Amérique (CVF), un organisme parapluie qui rassemblait des élites canadiennes-françaises de partout au pays. Avec la Révolution tranquille, une agence du gouvernement québécois, le Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF), assume plusieurs des responsabilités autrefois assurées par le CVF. Animé par le néo-nationalisme québécois, le SCFOF ne réussit pas à créer un sentiment de solidarité entre le Québec et les FMC. L'étude de Martel semble confirmer plusieurs éléments de notre hypothèse. Par contre, son analyse se concentre surtout sur le réseau associatif et moins sur l'État. Son livre contient un chapitre sur le SCFOF, mais n'examine pas comment ses gestes s'insèrent dans l'ensemble de la logique du gouvernement québécois. En fait, le rôle des acteurs politiques ne fait pas partie de son analyse. Martel n'aborde pas les prises de position québécoises lors des discussions constitutionnelles, par exemple. Aussi, il ignore en grande partie les Acadiens, préférant de se concentrer sur les Franco-Ontariens. Nous espérons pouvoir combler ces lacunes avec notre recherche.

Approche théorique

Notre approche théorique repose sur l'idée que pour comprendre les tensions du présent, il faut regarder le passé en faisant ressortir les rapports significatifs entre les phénomènes. On doit examiner les

²⁰ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*.

rappports à leurs origines, constater les tensions et en suivre l'évolution dans le temps. Donc, nous sommes à la recherche de facteurs lointains et de facteurs plus récents pour expliquer la rupture. En évaluant ainsi les rapports entre Québécois et FMC, on constate que fondamentalement, ce sont deux groupes inégaux. Les Québécois forment une majorité dans leur province et contrôlent un certain nombre d'institutions politiques. Quant aux FMC, plusieurs événements martèlent leur statut de minoritaire et soulignent leur absence de pouvoir. Ces différences entraînent des besoins divergents et des intérêts particuliers. Il faut voir comment cette tension se manifeste à différents moments, ou comment elle est masquée, et pourquoi elle éclate au grand jour dans le contexte de la Révolution tranquille. Aussi, comment gère-t-on cette inégalité depuis les années 1960 et quel impact a-t-elle sur les rapports entre les deux groupes? Peut-on y trouver la clé pour comprendre les tensions actuelles? Il s'agit d'une approche qualitative, qui cherche la manifestation conjoncturelle de certaines tensions historiques.

Nous privilégions une analyse des acteurs institutionnels comme représentants des communautés francophones au Québec et chez les FMC. Pour la période avant 1960, les institutions principales à l'intérieur desquelles se rencontrent Québécois et FMC sont des organismes à caractère patriotique, qui font partie d'un réseau associatif canadien-français. L'État, pour des raisons que nous allons étudier, est plus ou moins absent de ces rapports. Il ne faut pas s'en étonner dans le cas des FMC qui, à cause de leur faiblesse démographique, n'ont presque pas de poids politique, ni dans leurs provinces respectives, ni auprès du gouvernement fédéral. Même de nos jours, les structures associatives sont les plus importantes dans la représentation des intérêts des FMC. Dans le cas du gouvernement québécois, il s'agit d'un choix délibéré de laisser la gestion de ces rapports entre les mains de la société civile. Notre toile de fond des rapports entre le Québec et les FMC avant la Révolution tranquille porte surtout sur l'image du Canada

français projeté par ce réseau associatif, seul lieu de rencontre réel entre les deux groupes. À partir des années 1960, l'État québécois devient un acteur central dans ces rapports, alors que le réseau associatif s'écroule. Aussi, vers la fin de cette décennie, le gouvernement fédéral devient un interlocuteur important pour les FMC. L'apparition de nouveaux acteurs institutionnels, et la disparition des anciens, a des conséquences importantes sur la nature des rapports. Il s'agit d'un transfert de la gouvernance de la sphère privée vers les instances étatiques, avec les transformations qui en résultent au niveau des ressources, des priorités et des limites. Nous chercherons à voir comment cette évolution affecte les rapports entre le Québec et les FMC, surtout comment l'approche des nouveaux acteurs étatiques, différente de celle des anciens acteurs associatifs, met en évidence les tensions historiques entre les deux groupes. Le rôle des acteurs politiques dans la transformation des rapports Québec-FMC demeure un sujet largement inexploré dans la littérature actuelle, une lacune que nous cherchons à combler.

Un tel examen des acteurs institutionnels comprend des limites. Il faut nécessairement faire des choix quant aux organismes et aux personnages étudiés. Nous avons retenu les grands organismes à caractère patriotique, tels la Société St-Jean-Baptiste, le Conseil de la vie française et l'Ordre de Jacques-Cartier, ainsi que les associations des FMC les plus larges, c'est-à-dire l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et la Société nationale de l'Acadie²¹. Ces groupes, tout en étant les porte-parole du nationalisme canadien-français jusqu'à la Révolution tranquille, ne sont pas entièrement représentatifs de la société canadienne-française. Leurs dirigeants sont des élites, presque exclusivement masculines et souvent conservatrices. Leur vision du Canada français correspond à celle véhiculée par l'historiographie

²¹ Ces deux associations portent aujourd'hui des noms légèrement différents. La première est devenue l'Association canadienne-française de l'Ontario, tandis que la seconde est la Société nationale de l'Acadie.

traditionnelle, c'est-à-dire une société française, catholique et rurale. Au cours des dernières années, cette image du Canada français est de plus en plus contestée par certains auteurs, qui cherchent à rappeler que le libéralisme et l'individualisme étaient présents bien avant la Révolution tranquille²². Ces chercheurs remettent en question l'idée que le Canada français d'avant 1960 était un monolithe arriéré et ultramontain, soulignant la présence d'une élite économique et politique libérale, ainsi que le pouvoir limité de l'Église catholique. Il est entièrement possible que si nous avions choisi d'étudier d'autres groupes, comme les associations professionnelles ou les groupes de femmes, la représentation du Canada français d'avant 1960 aurait été différente. Par contre, en général, ces mouvements ne participaient pas à la définition des paramètres de l'identité canadienne-française, et jouissaient d'une influence minime sur le nationalisme de l'époque. Encore plus important, les rapports entre le Québec et les FMC n'en sont pas affectés, car ce sont les organismes patriotiques qui jouent le rôle prépondérant dans ce domaine. Même si leur représentation du Canada français ne reflète pas l'entière réalité, c'est celle véhiculée par les nationalistes au Québec et parmi les FMC dans leur seul lieu de rencontre, le réseau associatif. Comme notre analyse de la période avant 1960 ne constitue qu'une toile de fond, et comme cette période a été étudiée par d'autres chercheurs, nous allons employer surtout des sources secondaires pour tracer un portrait du Canada français avant la Révolution tranquille.

Lorsque nous cherchons à évaluer l'impact de la Révolution tranquille sur les rapports entre le Québec et les FMC, notre analyse se concentre davantage sur la pratique politique. Si d'autres auteurs ont constaté une rupture entre ces deux groupes au cours des années 1960, rares sont ceux qui explorent :

²² Voir, par exemple, Fernande ROY, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993; Claude COUTURE, *Le mythe de la modernisation du Québec: des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Méridien, 1991.

pourquoi il n'a pas été possible de reconstituer de nouveaux terrains d'entente, ou même le rôle de l'État québécois dans cette rupture. Nous cherchons à identifier les sources de tensions spécifiques, ce par un examen des prises de position des acteurs institutionnels en place. Pour y arriver, nous procédons à un examen de la documentation archivistique et du réseau associatif et du gouvernement québécois, y compris les déclarations des acteurs étatiques responsables de la mise en oeuvre de la politique québécoise envers les FMC. Encore ici, il y a des limites à ce qu'une telle démonstration peut faire. L'accent mis sur les acteurs étatiques à partir des années 1960 veut dire qu'on laisse de côté les divers mouvements de masse qui redéfinissent toute la société québécoise. La Révolution tranquille dépasse de loin les projets étatiques. Par contre, c'est l'État québécois qui devient l'acteur central dans les rapports avec les FMC suite à la disparition des lieux de rencontre dans la société civile. Ces sources primaires nous permettent de constater les difficultés inhérentes au développement de nouveaux rapports entre le gouvernement québécois et les associations des FMC dans le contexte de la Révolution tranquille. Chacun a ses priorités particulières, qui découlent de leurs situations différentes, accentuant ainsi les tensions historiques autrefois atténuées par l'existence d'un nationalisme commun. Cette mise en rapport systématique de l'évolution du Québec et des FMC tout au long des années 1960, axée sur la documentation archivistique, révèle les enjeux et les débats qui mènent à la rupture, rupture qui persiste même de nos jours.

Démarche

Ce texte comprend cinq chapitres. D'abord, si nous voulons comprendre l'impact de la Révolution tranquille sur les rapports entre le Québec et les FMC, il faut s'interroger sur la nature de ces rapports avant 1960. Le premier chapitre est une toile de fond qui cherche à montrer l'unité des élites canadiennes-

françaises et la force des liens qui se tissent entre Québécois et FMC. Nous examinons le contenu de l'identité canadienne-française, en se demandant si elle fait unanimité à la largeur du pays. La nature essentiellement culturelle et apolitique du nationalisme canadien-français facilitait le maintien de rapports soutenus entre les francophones du Québec et ceux du reste du Canada. C'est à l'intérieur d'un réseau d'associations patriotiques pancanadiennes que les contacts les plus fréquents se font et que l'aide mutuelle est transmise. À la fin de cette première section sont abordées les tensions présentes dans une telle définition du Canada français.

Après avoir brièvement rappelé le sens et les objectifs de la Révolution tranquille dans le deuxième chapitre du travail, les chapitres trois et quatre évaluent les transformations qu'elle déclenche dans les rapports Québec-FMC. Devant l'absence d'un organisme représentatif de l'ensemble des FMC, nous avons retenu deux organismes qui représentent les communautés francophones minoritaires les plus larges, soient l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) et la Société nationale des Acadiens (SNA). En scrutant leurs archives, il est possible de voir évoluer leurs rapports avec le Québec au cours des années 1960. Le chapitre trois se penche sur la fragmentation de l'identité canadienne-française en plusieurs entités provinciales, résultat du néo-nationalisme québécois et des pressions sociales de la modernisation. Essentielles dans cette transformation sont les nouvelles perceptions que forment les Québécois à l'égard des FMC et vice versa, ainsi que les malentendus qui peuvent en découler. Nous abordons également les événements entourant les États généraux du Canada français, qui laissent des cicatrices profondes entre nationalistes québécois et les FMC. Le quatrième chapitre étudie la présence accrue du gouvernement québécois, qui prend la relève du réseau associatif auprès des FMC. D'abord, nous examinons les attitudes de certains acteurs étatiques à l'égard du Canada français en général et les

FMC en particulier, afin de révéler à quel point ils opèrent selon une logique différente de celle des anciens chefs de file du réseau associatif canadien-français. Malgré l'importance relative des ressources étatiques consacrées aux FMC, il y a des limites à ce que peut faire un gouvernement à l'extérieur de ses frontières. Le bilan de l'action étatique du Québec à l'égard des FMC en est un de déception, laissant le champ libre pour une plus grande intervention du gouvernement fédéral. Ces deux chapitres montrent à quel point la Révolution tranquille ébranle les rapports entre FMC et Québécois. Leur identité commune se morcelle en plusieurs identités particulières, le réseau associatif où ils collaborent est déchiré par des nationalismes divergents et l'intervention du gouvernement québécois ne réussit pas à restaurer un sentiment de solidarité.

Le cinquième chapitre cherche à voir si de nouveaux terrains d'entente s'établissent entre FMC et Québécois. Nous retenons deux dossiers qui revêtent d'une importance particulière pour ces deux groupes, soient la politique constitutionnelle et la politique linguistique, afin de comparer les prises de position des FMC et du gouvernement québécois. Les années 1960 constituent une période cruciale dans la définition de nouvelles revendications constitutionnelles par le gouvernement québécois, et voient également le développement de nouvelles politiques linguistiques québécoises et fédérales. Encore ici, malgré qu'il existe un consensus entre Québécois et FMC sur un certain nombre de propositions, chacun est prêt à sacrifier l'autre dans la défense de ses propres intérêts. Cette section se termine en examinant l'impact de l'implication fédérale auprès des FMC, politiques élaborées en réponse à la crise nationale déclenchée par la Révolution tranquille. La convergence d'intérêts entre Ottawa et les FMC creuse encore davantage le fossé entre ces derniers et le gouvernement québécois. La conclusion examine ce qui s'est passé depuis les années 1970, cherchant à tirer des leçons de toutes ces expériences afin de résoudre les tensions actuelles.

LE CANADA FRANÇAIS AVANT 1960

Avant qu'on puisse parler de rupture, on pourrait d'abord se demander s'il existait une réelle solidarité canadienne-française avant la Révolution tranquille. Certains auteurs prétendent que, face aux difficultés des FMC à la fin du XIX^e siècle, le Québec s'est replié sur lui-même, se préoccupant surtout de ses affaires et protégeant jalousement son autonomie, désintéressé par les événements à l'extérieur de ses frontières²³. À la même époque, certains FMC prenaient conscience de la spécificité de leurs expériences, ce qui porte des auteurs à y faire remonter la naissance des identités acadienne et franco-ontarienne²⁴. La notion du Canada français relevait-elle purement du discours, ou est-ce que, au-dessus des particularités, ses divers éléments s'attachaient à une même définition identitaire? Si cette deuxième proposition est vraie, quel était le contenu de cette identité canadienne-française et comment se manifestait-elle? En particulier, par quels moyens le Québec entretenait-il des rapports avec les FMC? Autant de questions auxquelles il faudrait répondre dans cette première section.

Ci-dessous, nous avancerons l'argument qu'avant 1960, il existait une identité socio-politique partagée par l'ensemble des élites canadiennes-françaises et propagée par un réseau d'associations auxquelles participaient des Québécois et des FMC. En dépit des circonstances spécifiques de chaque groupe, on avait une définition commune de la nation canadienne-française et on s'entendait sur les démarches nécessaires pour assurer sa survie. Même chez les Acadiens, qui ne se définissaient pas comme Canadiens français, on peut retrouver une certaine adhésion aux mêmes principes. Cette identité

²³ Michel BRUNET, *Québec-Canada anglais: deux itinéraires, un affrontement*, Montréal, HMH, 1968, p. 165-168.

²⁴ J. Yvon THÉRIAULT, «Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne», dans *Identité et cultures nationales*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, p. 69-73; Chad GAFFIELD, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, trad. de l'anglais par Gilles Hénault et Lise Demers, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993 (1987), p. 174-184.

canadienne-française avait deux éléments-clés. D'abord, il y avait un nationalisme essentiellement conservateur et culturel, qui mettait l'accent sur la langue, la foi et les traditions comme caractéristiques fondamentales de la nation. L'autre élément était la défense d'un dualisme pancanadien, qui voyait le Canada comme un pacte entre deux peuples fondateurs, chacun jouissant de droits égaux à l'échelle du pays. Même si le Québec se voyait un peu comme une mère-patrie pour les FMC, son gouvernement hésitait à intervenir de façon directe pour les appuyer, l'État étant assez faible et soucieux de respecter les juridictions des autres. C'est pourquoi des associations privées et l'Église ont assuré cet appui, devenant ainsi les porte-étendard du nationalisme canadien-français avant la Révolution tranquille.

L'idéologie de la survivance

Un élément central de l'identité canadienne-française avant 1960, telle qu'elle était définie par les élites, était une forme de nationalisme conservateur connue comme l'idéologie de la survivance. Ses origines remontent au Bas-Canada suite à l'échec des Rébellions de 1837-1838 et l'Union avec le Haut-Canada en 1841. Ce dernier événement, en particulier, provoquait une profonde inquiétude chez les élites canadiennes-françaises, le but avoué de cette union étant l'assimilation de leur peuple. La défaite du projet démocratique et réformiste des Patriotes a laissé un vide idéologique, rapidement comblé par l'Église catholique. Déjà, l'Église était présente dans plusieurs domaines sociaux, et elle possédait les capacités financières et bureaucratiques pour s'imposer²⁵. Elle prônait un nationalisme défensif comme mécanisme pour préserver la langue et la culture française. Au coeur de cette idéologie était l'idée que les Canadiens

²⁵ François-Pierre GINGRAS et Neil NEVITTE, «The Evolution of Quebec Nationalism», dans *Quebec State and Society*, sous la dir. d'Alain-G. GAGNON, Toronto, Methuen, 1984, p. 4.

français, constamment menacés de disparition vu leur situation au centre d'une Amérique du Nord anglophone, devaient résister par le repli sur soi, dans l'espérance de protéger leur spécificité²⁶. Plusieurs élites canadiennes-françaises adhéraient à ce type de nationalisme, et ont accepté de faire des concessions importantes à l'Église, faisant de la religion catholique un élément important de l'identité. D'autres groupes plus libéraux, comme les Rouges, se voient marginalisés par cette alliance entre l'Église et le Parti conservateur²⁷. Leur définition du Canada a été privilégiée par plusieurs élites canadiennes-françaises, surtout celles que étaient actives au sein des mouvements nationalistes.

Les pierres angulaires de l'identité canadienne-française, selon cette définition, étaient au nombre de trois: la langue française, la foi catholique et un mode de vie traditionnel. Langue et foi étaient jumelées, de façon qu'on ne puisse être Canadien français sans être catholique. De cette façon, le nationalisme était employé pour faire passer l'ultramontanisme, qui a comme thème la primauté de l'Église sur l'État. Reconnaissons qu'un tel régime n'a pas été mis en place, l'ultramontanisme étant un échec au Québec comme ailleurs, et les dirigeants politiques ont refusé de se soumettre à la tutelle de l'Église. Par contre, même ceux qui contestent l'étendue de son pouvoir avouent que le clergé catholique a joué un rôle prépondérant dans les institutions sociales du Canada français²⁸. Pour sa part, l'État québécois était faible et laissait les questions sociales entre les mains de l'Église. La politique n'était pas perçu comme un moyen de développement national. Le discours nationaliste présentait l'école, la paroisse, la ferme et la famille

²⁶ Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec: des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1977, p.156-157.

²⁷ Fernande ROY, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993, p. 45.

²⁸ Gilles BOURQUE, Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 33.

comme les institutions de base²⁹. Même face à la réalité urbaine et industrialisée du Québec au XXe siècle, on continuait à glorifier l'agriculture comme mode de vie sain et prospère, contrairement à la ruine morale apportée par l'industrialisme et le cosmopolitisme. En fait, ce discours contenait une forme de messianisme, où le devoir chrétien du peuple canadien-français était d'occuper et de travailler la terre³⁰. Face aux multiples menaces à la survivance, l'ingérence des gouvernements à majorité anglophone (fédéral ou provinciaux), l'impérialisme britannique, l'industrialisation, on insistait sur l'autonomie provinciale et l'isolement culturel³¹. L'identité canadienne-française avant 1960 était largement axée sur la culture, les traditions et la foi.

Il serait simpliste de prétendre que cette définition du Canada français faisait l'unanimité. Comme dans toute autre société, il existait des clivages. Bouchard, par exemple, souligne qu'il existait un écart entre la culture des élites et la culture populaire³². Au cours des dernières années, quelques auteurs ont cherché à montrer l'existence d'un fort courant libéral au Canada français qui remettrait en question l'interprétation traditionnelle de ce peuple comme des adeptes du conservatisme. L'étude de Couture de trois journaux québécois à grands tirages démontre qu'ils diffusaient les idées du libéralisme économique. Il trouve que cette doctrine, et non pas l'ultramontanisme, est l'explication la plus probable de la faiblesse

²⁹ François-Pierre GINGRAS et Neil NEVITTE, «The Evolution of Quebec Nationalism», p. 5.

³⁰ Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec*, p. 178-187.

³¹ François-Pierre GINGRAS et Neil NEVITTE, *loc. cit.*, p.5.

³² Gérard BOUCHARD, «L'ethnographie au secours de la nation: mobilisation de la culture populaire par les lettrés canadiens-français (1850-1900)», dans *Identités et cultures nationales*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, p. 19-21.

de l'État québécois³³. Roy dit que la société québécoise était davantage caractérisé par le libéralisme modéré que par le conservatisme d'Ancien Régime³⁴. Si le libéralisme était bel et bien présent au Canada français, le nationalisme véhiculé par les élites était toujours marqué de cette idée de la survivance jusqu'au milieu du XXe siècle. Cette représentation — française, catholique, apolitique, traditionnelle — constituait le cadre de référence pour l'organisation sociale du Canada français, même après qu'elle eût cessé de refléter la réalité quotidienne des gens. En fait, on pourrait soutenir l'argument que l'idéologie de la survivance cherchait justement à masquer les clivages, afin de préserver l'unité du Canada français et, pensait-on, mieux le protéger contre l'assimilation³⁵. Il n'y a aucun doute que cette vision ne représente pas la totalité de ce qu'était le Canada français avant 1960. Mais, elle correspond à la représentation que se faisait la majorité des Canadiens français de leur nation, et surtout, elle instruisait le comportement de leurs chefs de file.

Normalement, ce genre de clérico-nationalisme est associé à la société québécoise avant 1960. Mais, peut-on dire qu'il était partagé par les élites canadiennes-françaises des autres provinces? En général, c'était le cas. L'idéologie de la survivance a été propagée à l'échelle du pays, de façon qu'elle était promue par des Québécois et des FMC. Même lorsque les FMC ont commencé à développer leurs propres identités, développement qui sera examiné plus loin, le cadre de référence canadien-français demeurait. Cela n'a rien de surprenant en Ontario et dans l'Ouest canadien, car la grande majorité des

³³ Claude COUTURE, *Le mythe de la modernisation du Québec: des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Méridien, 1991, p. 96-98.

³⁴ Fernande ROY, *Histoire des idéologies au Québec*, p. 47.

³⁵ Fernand OUELLET, «L'historiographie francophone traditionnelle au Canada», dans *Francophonies minoritaires du Canada*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, p. 125-126.

Canadiens français dans ces régions étaient d'origine québécoise ou avaient des ancêtres rapprochés du Québec. Bien sûr, ce n'était pas le cas en Acadie, mais même au bord de l'Atlantique, l'influence canadienne-française se faisait sentir. Tout en ayant leurs particularités, les Acadiens reprenaient plusieurs éléments de l'identité canadienne-française. Examinons chacune de ces régions.

Il ne faut pas s'étonner que, parmi les différentes régions du Canada français, c'était l'Ontario qui ressemblait le plus au Québec. La proximité géographique et les liens familiaux expliquent ces similarités. Même si la présence française en Ontario remontait au XVIII^e siècle, c'était les migrations québécoises dans la deuxième moitié du XIX^e siècle qui ont déclenché la croissance spectaculaire des effectifs français dans cette province³⁶. Il serait faux de prétendre que ces migrations résultaient uniquement d'une volonté de colonisation, motivée par l'idéologie nationaliste et agriculturaliste. Comme le souligne Bernard, il y avait des motifs économiques et sociaux pour ces déplacements. Mais il constate également que, naturellement, les migrants ont cherché à reproduire les conditions sociales et institutionnelles de la société d'origine³⁷. Encore plus qu'au Québec, l'Église a joué un rôle de premier plan dans les institutions françaises de l'Ontario, fournissant les ressources et le personnel nécessaires pour les encadrer. Choquette note que le clergé franco-ontarien partageait les mêmes attitudes que son homologue québécois, faisant passer le même discours de la survivance³⁸. D'un point de vue culturel, la frontière provinciale avait peu d'importance. Savard souligne à quel point la vie française en Ontario et celle du Québec étaient très similaires, que ce

³⁶ Robert CHOQUETTE, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1980, p.77-78.

³⁷ Roger BERNARD, *De Québécois à Ontariens*, éd. rev. et augm., Hearst, Éditions du Nordir, 1996 (1988), p. 33-37.

³⁸ Robert CHOQUETTE, «L'Église de l'Ontario français», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius JAENEN, p. 208-209, 213-217.

soit au niveau de la langue, la culture ou la pratique religieuse³⁹. Faute de pouvoir politique ou économique, les Canadiens français de l'Ontario se sont tournés vers leurs écoles, leurs familles, et leurs paroisses pour maintenir leur langue et leur culture. Selon Gervais, ils ne se percevaient pas comme la partie française de l'Ontario, mais plutôt comme la partie ontarienne du Canada français⁴⁰. Vrai, avec la crise du Règlement XVII, les Canadiens français de l'Ontario ont pris conscience de la spécificité de leur situation, mais cela ne remet pas en question l'identification au Canada français. Il faudra attendre les années 1960 pour qu'on puisse vraiment parler d'une identité franco-ontarienne séparée de l'identité canadienne-française. Nous y reviendrons.

Le cas de l'Ouest canadien est plus complexe. Encore ici, il existait une présence française avant l'arrivée des migrants québécois, résultat des explorations et de la traite des fourrures. Mais, suite à l'entrée du Manitoba dans la Confédération en 1870, il y a eu des efforts pour encourager un peuplement canadien-français de l'Ouest. Ces efforts ont eu un succès limité. Le clergé et le gouvernement québécois décourageaient la migration, ne voulant pas voir une réduction dans les effectifs français au Québec⁴¹. Le clergé de l'Ouest a recruté des colons en Europe, ce qui explique qu'une partie de la population francophone était d'origine française ou belge. Pour ces raisons, Jean Lafontant met l'accent sur la diversité

³⁹ Pierre SAVARD, «Relations avec le Québec», dans *Les Franc-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, p. 250-251.

⁴⁰ Gaétan GERVAIS, «Aux origines de l'identité franco-ontarienne», dans *Cahiers Charlevoix: études franco-ontariennes*, no.1, Sudbury, Éditions Prise de Parole, 1995, p. 141-142.

⁴¹ Robert PAINCHAUD, *Un rêve français dans le peuplement de la Prairie*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1987, p. 86-88.

des Franco-Manitobains⁴². Par contre, Gratien Allaire souligne que les migrations québécoises ont repris au début du XXe siècle. Il dit que la majorité des francophones de l'Ouest sont de souche canadienne-française, principalement québécoise, mais avec une portion non négligeable de l'Acadie⁴³. Bien qu'on doive reconnaître les motifs économiques et individuels pour le déplacement vers l'Ouest, une deuxième dynamique était celle du nationalisme. L'Église recrutait activement des Canadiens français pour venir s'installer dans l'Ouest, avec l'espérance de reproduire le Québec au Manitoba⁴⁴. Painchaud constate que les évêques francophones étaient conservateurs et adeptes d'un mode de vie agraire. Ils voulaient construire des sociétés fermées et homogènes, axées sur la paroisse, l'école, la famille et la ferme⁴⁵. Dans son étude des FMC de l'Ouest, Allaire souligne que l'Église a joué un rôle quasi-étatique pour ceux-ci jusqu'aux années 1960. Elle offrait son leadership et son appui financier aux institutions françaises, tout en véhiculant le discours clérical-nationaliste qu'on retrouvait ailleurs⁴⁶. Malgré les distances qui séparaient l'Ouest et le Québec, on peut voir que l'idéologie de la survivance était toujours présente.

Même en Acadie, on peut retrouver des éléments semblables à ceux de l'identité canadienne-française. Les Acadiens ne se sont jamais définis comme Canadiens français, n'ayant jamais habité l'ancien Canada. Ils ont un vécu particulier, qui fait en sorte qu'ils se voient comme un peuple à part. Depuis ses

⁴² Jean LAFONTANT, «Francophones canadiens et québécois: frères, cousins ou simples étrangers partageant une même langue? Une ou deux façons de les rapprocher», dans *Pour un renforcement...*, p. 387-388.

⁴³ Gratien ALLAIRE, «Le rapport à l'autre: l'évolution de la francophonie de l'Ouest», dans *Francophonies minoritaires au Canada*, sous la dir. de Joseph-Yvon THÉRIAULT, p. 173-174.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 173.

⁴⁵ Robert PAINCHAUD, *Un rêve français dans le peuplement de la Prairie*, p. 228.

⁴⁶ Gratien ALLAIRE, «De l'Église à l'État: le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1945-1970» dans *L'État et les minorités*, sous la dir. de Jean LAFONTANT, St-Boniface, Éditions du Blé, 1993, p. 229-231.

débuts, l'idéologie nationale acadienne a rejeté les symboles canadiens-français, préférant adopter son propre drapeau, son propre hymne national, sa propre patronne et sa propre fête nationale⁴⁷. Par contre, avec l'exception du bagage historique et culturel qui lui est particulier, le contenu de l'identité acadienne ressemble à certains égards à celle du Canada français. Thériault trouve que l'identité acadienne était elle aussi anti-moderne, rurale et traditionnelle, accordant une place de choix à la langue française et à la foi catholique⁴⁸. Daigle constate qu'entre 1900 et 1950, l'historiographie acadienne a privilégié le dogmatisme de la survivance, axé autour de la langue, la religion et la famille. Certaines élites acadiennes ont même adopté le thème de l'agriculturalisme, malgré que les Acadiens étaient davantage des pêcheurs⁴⁹. Ils partageaient avec les Canadiens français une même vision du rôle de l'Église en ce qui concerne l'éducation, les hôpitaux, la presse, et la promotion de l'agriculture, même si le clergé acadien n'était pas aussi ultramontain⁵⁰. Une explication possible pour cette convergence idéologique serait la présence significative à la fin du XIXe siècle de Québécois en Acadie, que ce soit des religieux et des religieuses, des journalistes ou des enseignants⁵¹. Même si les Acadiens constituaient un peuple distinct, ils partageaient certaines caractéristiques de l'identité canadienne-française. Nous verrons plus loin qu'ils participent pleinement au réseau associatif du Canada français.

⁴⁷ Joseph-Yvon THÉRIAULT, «Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne», p. 67-71.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 75-77.

⁴⁹ Jean DAIGLE, «L'historiographie et l'identité acadienne aux XIXe siècle et XXe siècle», dans *Identité et cultures nationales*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, p. 94-97.

⁵⁰ Léon THÉRIAULT, «Parallèles Acadie-Québec, de 1864 à nos jours» dans *Pour un renforcement...*, p. 196.

⁵¹ *Id.*, «L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec», p. 52-53; Neil BOUCHER, «L'Église, l'État et l'élite du Québec en Acadie néo-écossaise», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, p. 81-84.

En grande partie, l'identité canadienne-française se définissait de la même façon chez les Canadiens français de l'Ontario, de l'Ouest et du Québec. La langue, la foi et les traditions constituaient les pièces maîtresses de cette identité. Comme une grande proportion de ces FMC provenait du Québec, ou avait des ancêtres rapprochés du Québec, cette continuité idéologique se comprend. Alors que les générations se succédèrent et les origines québécoises devinrent plus éloignées, cette identité risquait de subir des mutations. Au moment de la Révolution tranquille, ces origines remontaient à plus de trois générations. De plus, l'Église jouait un rôle clé dans la diffusion de cette identité, surtout parmi les FMC qui ne jouissaient pas de leviers politico-économiques. La laïcisation des institutions et la sécularisation de la société ne seront pas sans conséquences. On voit les germes de la redéfinition identitaire qui se fera dans les années 1960. Par contre, entre 1867 et 1960, les FMC se voyaient toujours comme des branches de l'arbre canadien-français. Les Acadiens constituaient une exception, ayant des racines différentes, mais ils pouvaient parfois s'alimenter aux mêmes sources. Tous ces groupes — Québécois, Acadiens, Franco-Ontariens et francophones de l'Ouest — partageaient également une même vision politique de ce que devrait être le Canada.

Un pacte entre deux peuples fondateurs

Le deuxième élément de l'identité canadienne-française était la défense du dualisme pancanadien. Les Canadiens français voyaient le Canada comme un pacte entre deux peuples fondateurs, qui devraient jouir de droits égaux à l'échelle du pays. Cette vision ne venait pas spontanément à la population québécoise. Mais une série de crises ethno-linguistiques au cours du premier demi-siècle de la Confédération a suscité chez les Québécois un plus grand intérêt pour ce qui se passait à l'extérieur de leurs

frontières. Suite à cette sensibilisation, ils se souciaient davantage de la protection du français à travers le pays, ce qui a mené à une plus grande solidarité entre le Québec et les FMC.

La nature du projet fédéral de 1867 et la place des Canadiens français dans cette union sont des sujets largement débattus. Certains auteurs prétendent qu'on le voyait à l'époque comme un pacte solennel entre deux peuples fondateurs. Le modèle fédéral serait une acceptation de l'existence du peuple canadien-français, en défaisant l'Union assimilatrice de 1841 et en accordant aux Canadiens français du Québec leur propre gouvernement. Ce gouvernement était autonome dans les sphères de l'éducation, la culture, la propriété et le droit civil, domaines essentiels, pensait-on, pour la préservation de la nation⁵². Brunet est de l'avis que les Canadiens français, tout en éprouvant peu d'enthousiasme à l'origine pour ce projet imposé par les élites, ont cherché à créer une patrie pancanadienne où anglophones et francophones, protestants et catholiques, pourraient vivre sur un pied d'égalité *ad mari usque ad mare*⁵³. Par contre, on doit noter que cette vision n'était pas à l'esprit des pères de la Confédération canadiens-français lors des négociations, mais qu'elle s'est seulement développée avec l'expérience de la vie fédérale. Durant les années 1860, si on voyait la Confédération comme un pacte entre deux peuples fondateurs, un des peuples semblait être confiné au Québec. Les représentants du Bas-Canada n'ont pas demandé qu'on garantisse les droits des FMC, alors qu'il y avait des protections assez généreuses pour la minorité anglophone au Québec⁵⁴. Les

⁵² Voir, par exemple, Stanley-Brehaut RYERSON, *Capitalisme et Confédération*, Montréal, Parti pris, 1978, p. 279-281.

⁵³ Michel BRUNET, *Québec-Canada anglais*, p. 165-168.

⁵⁴ Jean-Charles BONENFANT, «L'esprit de 1867», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XVII, no. 1 (juin 1963), p. 32-33.

élites québécoises ne sentaient aucun lien avec les FMC, encore relativement peu nombreux, au moment de la Confédération.

Une série d'événements au cours des années 1870 et 1880 ont attiré l'attention du Québec sur le sort des FMC. Le statut du français à l'extérieur du Québec a connu plusieurs reculs. En 1871, une loi visant l'élimination des écoles catholiques a été adoptée au Nouveau-Brunswick. La loi fut invalidée en 1873, modifiée par la Législature et adoptée de nouveau. Le tout a culminé avec des émeutes à Caraquet en 1875, qui ont fait deux morts⁵⁵. Face à une population française croissante en Ontario dans les années 1880, des journaux et des hommes politiques anglophones ont exigé qu'on limite l'utilisation du français dans les écoles ontariennes⁵⁶. Aussi, il y a eu une réaction fortement anti-catholique et anti-française à la rébellion métisse au Manitoba, surtout parmi les protestants ontariens. On a refusé à Louis Riel son droit de siéger au Parlement fédéral. Malgré que les Québécois s'identifient peu aux Acadiens et aux Métis, ils trouvaient que ceux-ci étaient persécutés à cause de leur langue et de leur foi⁵⁷.

Les années entre 1885 et 1896 ont renforcé les relations entre le Québec et les FMC. La pendaison de Louis Riel en novembre 1885 a été un événement marquant. Au Québec, l'impression générale était que le gouvernement fédéral avait sacrifié Riel, un catholique français, pour satisfaire les Orangistes⁵⁸. Le refus d'accorder une amnistie inspire la colère et l'amertume chez les Canadiens français.

⁵⁵ Phillip A. BUCKNER, «The 1870s: Political Integration» dans *The Atlantic Provinces in Confederation*, sous la direction de E.R. FORBES et D.A. MUISE, Toronto, University of Toronto Press, p.76-77.

⁵⁶ Chad GAFFIELD, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, p. 43.

⁵⁷ A.I. SILVER, *The French-Canadian Idea of Confederation*, éd. rev. et augm., Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982), p. 98.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 168.

Honoré Mercier a fondé le Parti national, qui, en exploitant la vague de mécontentement, gagna les élections provinciales de 1887. Le gouvernement Mercier multiplia les efforts pour protéger l'autonomie provinciale, défendant la théorie du pacte, selon laquelle le gouvernement fédéral était la création des provinces. Il tentait aussi de faire du Québec l'État national du Canada français⁵⁹. On pourrait y voir un repli sur soi, la preuve étant faite que le Canada à l'extérieur du Québec appartenait aux Anglais.

Par contre, la pendaison de Riel mena à l'élaboration d'une autre vision du Canada, celle du dualisme pancanadien. Notamment, elle était défendue par Wilfrid Laurier et Henri Bourassa. Derrière cette thèse, il y avait la conviction profonde que le Canada appartenait autant aux francophones qu'aux anglophones. Les deux groupes linguistiques étaient égaux, et devaient jouir de droits égaux sur l'ensemble du territoire canadien⁶⁰. On pourrait y voir une contradiction avec l'idée de l'autonomie provinciale, qui mettait l'emphase sur le Québec d'abord. Mais, comme le souligne Silver, les deux thèses visaient des objectifs semblables. Si on voulait renforcer le Québec, c'était afin qu'il soit assez fort pour défendre les intérêts de tous les Canadiens français. Même Mercier, en dénonçant le manque d'autonomie de ses adversaires conservateurs en 1885, s'attaquait au fait que le Québec n'avait pas assez d'influence pour prévenir la pendaison de Riel⁶¹. Après 1885, les élites québécoises s'identifiaient aux FMC, qui étaient maintenant vus comme une partie intégrante de la nation canadienne-française. Ces communautés canadiennes-françaises étaient perçues comme les avant-postes de la nation, et des attaques contre elles mettaient en danger le château-fort. Si elles disparaissent, le Québec était menacé. C'était pourquoi le

⁵⁹ Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec*, p. 219-220.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 220, 242.

⁶¹ A.I. SILVER, *The French-Canadian Idea of Confederation*, p. 170-171, 174-176.

Québec avait intérêt à les soutenir, et devrait jouer un rôle de mère-patrie envers ces communautés⁶². Les élites québécoises se sont données comme mission de défendre tous les Canadiens français. Elles le font en se basant sur une vision du Canada qui incorporait le biculturalisme à l'échelle nationale.

Ce dualisme pancanadien fut employé par les Québécois et par les FMC dans la lutte pour les droits des Canadiens français. Les crises scolaires au Manitoba (1891-1896) et en Ontario (1912-1927) en sont des exemples. En 1891, le gouvernement du Manitoba annonçait qu'il faisait de l'anglais la seule langue officielle de la province et qu'il abolissait les écoles franco-catholiques, ce en dépit des garanties dans la *Loi sur le Manitoba* (1870). Contrairement à ce qui s'était passé dans le cas des écoles au Nouveau-Brunswick, les journaux québécois ont exigé que le gouvernement fédéral intervienne pour désavouer la loi manitobaine, ou qu'il adopte une loi réparatrice⁶³. Le Règlement 17, adopté par le gouvernement ontarien en 1912, a limité l'enseignement français. Les Canadiens français de l'Ontario s'étaient mobilisés pour s'opposer à cette interdiction, créant pour la première fois un vrai réseau provincial de solidarité⁶⁴. Par contre, ce ne fut pas un phénomène exclusivement ontarien. Bourassa a mobilisé presque la totalité du Québec (Église, universités, associations, journaux, hommes politiques) pour soutenir leurs voisins francophones⁶⁵. Il avait comme conviction profonde que c'était le devoir du Québec de venir en aide aux FMC, car la survie même du Québec dépendait d'une présence française à travers le pays⁶⁶.

⁶² Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 29-30.

⁶³ A.I. SILVER, *The French-Canadian Idea of Confederation*, p. 206-207.

⁶⁴ Robert CHOQUETTE, *L'Ontario français, historique*, p. 183.

⁶⁵ Pierre SAVARD, «Relations avec le Québec», p. 236.

⁶⁶ Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec*, p. 242-243.

Quant aux minorités elles-mêmes, il va de soi qu'elles adhéraient à une telle vision. Si le fait français était confiné au Québec, leurs revendications n'avaient aucune base. Sans cette idée que le Canada était un partenariat entre deux peuples, les FMC seraient une minorité parmi d'autres. Ils devaient convaincre la majorité anglaise de respecter leurs droits, et ne pouvaient le faire qu'en s'appuyant sur la thèse du dualisme pancanadien, une véritable planche de salut pour les FMC⁶⁷. Suite aux crises scolaires, on peut dire que cette vision était celle du Québec et des FMC.

Ayant identifié le contenu de l'identité canadienne-française, on doit maintenant essayer de comprendre comment se manifestaient les liens de solidarité. En général, on peut dire que le gouvernement du Québec a joué un rôle très limité dans le renforcement de ces liens. C'était surtout dans un réseau d'associations privées que les différentes composantes du Canada français se rencontraient. La prochaine section examine l'expression de l'idéologie canadienne-française dans les actions du réseau associatif et de l'État.

Le réseau associatif canadien-français

Les liens les plus solides entre Canadiens français du Québec et ceux d'ailleurs se tissaient à l'intérieur d'un réseau d'associations privées. Ces organismes étaient des lieux de rassemblement où se manifestaient de façon concrète les principes de l'identité canadienne-française. La survivance et le dualisme pancanadien constituaient le contenu idéologique de ce réseau, qui a été fortement influencé par le clergé. Ce réseau associatif permettait aux Canadiens français d'entreprendre des projets communs et

⁶⁷ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 33.

faisait preuve d'une excellente capacité de prélèvement de fonds. L'appui mutuel entre Canadiens français a été indispensable pour les FMC dans certaines provinces. Soulignons qu'avant 1960, les Québécois et les FMC oeuvraient souvent dans les mêmes groupes. Ci-dessous, nous examinons trois des organismes les plus actifs: la Société St-Jean-Baptiste (SSJB), le Conseil de la vie française en Amérique (CVF), et l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC).

Les premiers lieux de rencontre entre Québécois et FMC ont été dans le cadre des rassemblements de la Société St-Jean Baptiste. Cet organisme patriotique, dont la fondation officielle remonte à 1843, avait comme mission principale de défendre et de promouvoir les intérêts des Canadiens français. Son nationalisme était à la fois canadien-français et catholique, deux éléments perçus comme étant inséparables. Il y a eu des sections partout au Québec, celle de Montréal étant particulièrement active, mais aussi en Ontario⁶⁸, dans l'Ouest et aux États-Unis. Nous n'avons pas trouvé mention de SSJB en Acadie, mais des représentants acadiens étaient souvent invités à participer aux grandes «conventions» organisées par cette société. La première de ces conventions nationales s'est déroulée à Montréal en 1874, cherchant à réunir des représentants de tous les groupes canadiens-français en Amérique du Nord. Des participants sont venus de partout au Québec, mais aussi de l'Ouest, de l'Ontario, de l'Acadie et des États-Unis. Un autre congrès se tenait à Québec en 1880, où il y avait même des commissions particulières pour examiner la situation des Canadiens français aux États-Unis et celle des Acadiens. Gervais constate que les Canadiens

⁶⁸ La première section ontarienne fut fondée en 1850 à Ottawa. Dix ans plus tard, une autre a été établie à Windsor. Voir Gaétan GERVAIS, «L'Ontario français, 1821-1910», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, p. 111.

français de l'Ontario n'étaient même pas perçus comme un groupe à part à cette époque⁶⁹. Ces conventions ont permis aux représentants du Canada français d'affirmer leur unité de pensée, d'adopter des symboles et d'échanger sur des sujets d'intérêt commun.

Les Acadiens, tout en refusant les symboles canadiens-français, ont continué à participer à ces rassemblements. Suite à la convention de Québec, des élites acadiennes ont décidé d'imiter la SSJB afin de réunir les forces de la nation acadienne, ce qui a mené directement aux rassemblements acadiens qui se déroulent depuis 1881. Mais, on continuait d'accorder une certaine importance aux relations avec le Canada français. À la convention acadienne de 1900 à Arichat (N.-É.), par exemple, on a invité des représentants canadiens-français à siéger sur une commission spéciale étudiant des façons de renforcer les liens entre l'Acadie et le Canada français⁷⁰.

Les SSJB, surtout celles de Montréal et de Québec, ont été actives dans le financement de plusieurs projets pour les FMC. La SSJB de Montréal a mis sur pied des oeuvres qui avaient pour objet d'affirmer la présence française à travers le Canada, comme le Comité de liaison française, le Comité de colonisation, le Comité de la pensée française et l'Oeuvre du livre français⁷¹. Lors de la crise du Règlement 17, elles ont aidé à mettre sur pied un journal français, *Le Droit*, par une campagne de prélèvement de fonds⁷². La Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec (FSSJBQ) a aussi joué un rôle clé dans

⁶⁹ Gaétan GERVAIS, «L'Ontario français et les grands congrès patriotiques canadiens-français (1883-1952)», *Cahiers Charlevoix: études franco-ontariennes*, no.2, Sudbury, Éditions Prise de Parole, 1997», p. 38-51.

⁷⁰ Léon THÉRIAULT, «L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec», 59-60.

⁷¹ Gratien ALLAIRE, «De l'Église à l'État», p. 239-240.

⁷² Pierre SAVARD, «Relations avec le Québec», p. 235.

les campagnes entreprises par le Conseil de la vie française durant les années 1950. Ses activités témoignent de son adhésion au dualisme pancanadien, ainsi qu'à l'idéologie clérico-nationaliste.

Un autre organisme clé au Canada français fut le Conseil de la vie française en Amérique (CVF). Les origines du CVF remontent à la Société du parler français au Canada (SPFC), établie en 1902 pour veiller à l'étude, la conservation et le perfectionnement de la langue française. Elle a organisé en juin 1912 le premier Congrès de la langue française à Québec, auquel participaient des représentants de toutes les parties du Canada français et des États-Unis. Selon Gervais, ce congrès et ceux qui l'ont suivi «...relevaient à la fois du pèlerinage religieux, du rassemblement patriotique, de la fête populaire et du congrès scientifique⁷³». Pour donner suite à ce congrès, on a fondé le Comité permanent du Congrès de la langue française, qui cherchait à réunir les différents organismes canadiens-français de l'Amérique du Nord. À son exécutif siégeaient des représentants de partout au Canada et même de la Nouvelle-Angleterre. Une forte présence cléricale était aussi notable parmi les dirigeants. Le comité prélevait des fonds pour appuyer des écoles en Ontario et dans l'État de New York, un comité de colonisation pour les Acadiens et des journaux comme *Le Droit*. Ses activités ont cessé en 1922, faute de communications régulières entre les membres⁷⁴. Quinze ans plus tard, en 1937, on a organisé un deuxième Congrès de la langue française, encore une fois à Québec. On fonda à nouveau un Comité permanent, qui devenait en 1939 le Comité de la Survivance française, pour enfin adopter en 1955 son sigle le plus connu, Conseil de la vie française en Amérique. L'exécutif a été organisé comme une fédération des associations provinciales des FMC, avec des représentants de la SPFC du Québec. Toutes les parties du Canada français y étaient représentées

⁷³ Gaétan GERVAIS, «L'Ontario français et les grands congrès patriotiques», p. 84.

⁷⁴ Paul-Émile GOSSELIN, *Le Conseil de la vie française, 1937-1967*, Québec, Éditions Ferland, 1967, p. 1-4.

sur une base plus ou moins égale⁷⁵. Dans ses activités et dans ses représentations, le CVF a été la voix du Canada français de 1937 jusqu'au début des années 1960.

Le CVF avait comme mission principale de soutenir les FMC et de représenter leurs intérêts. Il y a eu des campagnes de collecte de fonds majeures, dont deux en particulier retiennent l'attention. En 1943 et 1944, on a recueilli plus de 106 000 \$ pour financer des journaux acadiens. En 1946, une campagne pour créer des postes de radio français dans l'Ouest canadien ramassait plus de 212 000 \$, un montant extraordinaire⁷⁶. À partir de 1939, on faisait la collecte dans les écoles québécoises du Sou de la survivance, par lequel des milliers de jeunes contribuaient à la cause des FMC. Cet argent permettait d'assurer les opérations quotidiennes du CVF⁷⁷. Avec l'aide de la FSSJBQ, on a fondé la Fraternité française d'Amérique en 1954 pour encadrer les efforts de prélèvement de fonds. Le CVF luttait également pour la reconnaissance du dualisme pancanadien. Il a fait des représentations pour l'instauration du bilinguisme d'un océan à l'autre, exigeant que les timbres, la monnaie et les chèques fédéraux soient imprimés en anglais et en français. Aussi, il proposait l'élimination des symboles britanniques et la création d'un drapeau et d'un hymne national proprement canadien⁷⁸. Ces efforts connaîtront peu de succès avant les années 1960, mais ils démontraient un intérêt réel pour un grand Canada bilingue.

Un dernier exemple d'une association canadienne-française serait l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC), aussi connu comme «la Patente». Il s'agissait d'une société secrète, basée sur le modèle des

⁷⁵ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 55.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 50, 56.

⁷⁷ Paul-Émile GOSSELIN, *op. cit.*, p. 22-23.

⁷⁸ Marcel MARTEL, *op. cit.*, p. 79.

Francs-maçons et des Orangistes. On pensait que les Anglo-Protestants avaient su influencer la politique fédérale et provinciale par leurs activités en coulisses. L'OJC voulait employer une stratégie semblable pour faire avancer les intérêts canadiens-français. Fondé à Ottawa en 1926, son premier but était de corriger la sous-représentation des Canadiens français dans la fonction publique fédérale⁷⁹. Même si le mouvement s'étendait partout au Canada, sa direction était toujours essentiellement outaouaise. La région d'Ottawa a toujours été sur-représentée dans les structures de l'OJC. De plus, le clergé était présent à tous les échelons de l'Ordre⁸⁰. Ces deux facteurs expliquent la nature conservatrice et fédéraliste de l'organisme. L'OJC croyait au fédéralisme canadien, tout en appuyant l'autonomie de type duplessiste. Ses principales campagnes étaient en faveur du bilinguisme, la re francisation et l'éducation française, ce qui démontre, selon Roger Cyr, une perspective des minorités françaises⁸¹. La stratégie de l'Ordre fut d'infiltrer les autres associations patriotiques, ainsi que les conseils municipaux, les commissions scolaires, les chambres de commerce et les syndicats, à partir desquels on pourrait orienter l'action des Canadiens français. Il était peu fort dans l'Ouest, où il y avait seulement quelques cellules. Par contre, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, l'Ordre a eu longue vie jusqu'au début des années 1960⁸². Pendant près de 40 ans, l'OJC a fait son possible pour diffuser sa vision du Canada français à travers le réseau associatif.

⁷⁹ G-Raymond LALIBERTÉ, *Une société secrète: L'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983, p. 38-40.

⁸⁰ Roger CYR, *La Patente*, Montréal, Éditions du Jour, 1964, p. 38, 44.

⁸¹ *Ibid.*, p. 78-79.

⁸² Léon THÉRIAULT, «L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec», p. 64.

Ces associations ont été les porte-parole du nationalisme canadien-français dans les années avant la Révolution tranquille. On retient le haut degré de collaboration entre Québécois et FMC, le sentiment d'appartenance et de solidarité nationale. De plus, la continuité des idées est frappante. L'idéologie clérico-nationaliste a dominé le réseau associatif canadien-français tout au long de cette période, faisant passer son message de la survivance. Il ne faudrait peut-être pas s'étonner de l'importance de l'Église et des institutions sociales dans la propagation de l'identité canadienne-française, étant donnée l'absence du pouvoir politique des FMC et la faiblesse de l'État québécois.

Un État faible et prudent

Avant 1960, le gouvernement du Québec n'était pas un acteur central dans les rapports entre Québécois et FMC. L'État québécois était assez faible, ce pour des raisons à la fois idéologiques et politiques. D'abord, il faut noter qu'au XIXe siècle et même au début XXe siècle, on n'encourageait pas l'intervention étatique dans le domaine social, au Québec comme ailleurs. Ces valeurs anti-étatiques satisfaisaient l'élite économique, surtout anglophone, qui préférait des politiques de libre-entreprise. Le laisser-faire était bien enraciné, les questions sociales relevant de l'Église et des organismes privés⁸³. Par contre, la sécularisation et l'étatisation des institutions sociales se sont faites plus lentement au Canada français que dans le reste du Canada, justement à cause de la présence répandue du clergé catholique⁸⁴. En général, la politique n'était pas perçue comme un outil pour préserver la nation. Donc, on ne se tournait pas vers l'État pour agir comme chef de file dans les rapports entre le Québec et les FMC.

⁸³ Fernande ROY, *Histoire des idéologies au Québec*, p. 65.

⁸⁴ Gilles BOURQUE, Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN, *La société libérale duplessiste*, p. 33.

De plus, le gouvernement québécois faisait preuve d'une grande prudence dans les relations intergouvernementales. Il tenait à son autonomie dans certains domaines jugés primordiaux pour le maintien de la nation canadienne-française. Ce n'est pas pour dire qu'il a pleinement profité de ce contrôle. Parfois, il s'agissait simplement de le préserver en évitant toute ingérence extérieure⁸⁵. En voulant faire respecter la doctrine de l'autonomie provinciale, il devait montrer l'exemple. C'était pourquoi on ne dépensait pas de fonds publics dans les juridictions d'un autre gouvernement. En évitant toute atteinte à l'autonomie des autres gouvernements, on espérait maintenir celle du gouvernement québécois⁸⁶. Mais il y avait quand même un désir de solidarité avec les autres francophones du Canada.

Alors, comment le gouvernement du Québec pouvait-il venir en aide aux FMC? Sa stratégie fut précisée dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay). Créée par le gouvernement Duplessis, elle a fait rapport en 1956, vers la fin de la période que nous étudions dans ce chapitre. Nous trouvons qu'il s'agit quand même d'une excellente représentation de l'approche du gouvernement québécois envers les FMC tout au long de l'époque en question. La commission a rejeté l'idée de subventions à des institutions à l'extérieur du Québec, faute de moyens et de juridiction. Son appui viendrait sous forme d'une pression auprès des autres provinces pour qu'elles accordent aux FMC un traitement semblable à celle qu'accordait le Québec à l'égard de sa minorité anglo-protestante. On encourageait aussi le gouvernement fédéral à faire son possible dans ses propres juridictions afin de les aider. Ainsi, on espérait créer un climat politique où le fait français était valorisé, ce

⁸⁵ José WOEHLING, «Convergences et divergences entre les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces anglophones: le noeud gardien des relations entre les Québécois francophones, la minorité anglo-québécoise et les minorités francophones du Canada», dans *Pour un renforcement...*, p. 224-225.

⁸⁶ A.I. SILVER, *The French-Canadian Idea of Confederation*, p. 90.

qui pourrait changer l'attitude des autres gouvernements provinciaux. Tout appui direct venant de la province de Québec devrait se faire par des instances privées, sans le concours du gouvernement⁸⁷. Avant 1960, le gouvernement du Québec n'offrait qu'un appui moral, plutôt qu'une intervention directe.

Il existe quelques exceptions à ces règles et deux en particulier sautent aux yeux. En pleine crise du Règlement 17, le gouvernement du Québec a autorisé ses commissions scolaires à dépenser de l'argent en Ontario afin de financer des écoles françaises⁸⁸. Il s'agissait seulement de dons, et ce dans le contexte d'une crise majeure tout près de la frontière québécoise. Bien que la situation n'ait pas duré, il s'agit d'un exemple où le principe de l'autonomie provinciale a été oublié afin de venir en aide à des FMC en besoin. Nous n'avons trouvé qu'une autre occasion où un tel geste a été posé. En 1942, le gouvernement Godbout subventionnait un collège français à Edmonton à titre de cinq versements de 5 000 dollars. Cette décision fut prise après de nombreuses démarches par le Conseil de la vie française en Amérique. Par contre, le collège a fermé après un an et le premier versement a été remboursé⁸⁹. Un autre exemple, moins direct, serait l'octroi de bourses à de jeunes Néo-écossaises entre 1941 et 1959 pour qu'elles puissent fréquenter des écoles québécoises. Un montant de 50 \$ était versé aux institutions où l'enseignement se faisait. Ce programme fut un succès, atteignant jusqu'à 25 boursières pendant sa meilleure année⁹⁰. Au cours des années 1940, le gouvernement québécois commençait à subventionner de façon régulière des associations canadiennes-françaises qui travaillaient auprès des FMC, en particulier le CVF et l'Association canadienne

⁸⁷ Québec, *La province de Québec et le cas canadien-français*, vol. 3 du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1956, p. 78-79

⁸⁸ Pierre SAVARD, «Relations avec le Québec», p. 237.

⁸⁹ Paul-Émile GOSELIN, *Le Conseil de la vie française en Amérique, 1937-1967*, p. 117-118.

⁹⁰ Neil J. BOUCHER, «L'Église, l'État et l'élite du Québec en Acadie...», p. 85-86.

des éducateurs de langue française (ACELF). Les montants variaient entre 2 500 et 6 000 dollars⁹¹. C'étaient des organismes centrés au Québec, mais dont le champ d'action était à l'extérieur de ses frontières. Aussi, l'Assemblée législative du Québec adoptait périodiquement des motions exprimant son appui à certaines causes, que ce soit l'amnistie pour un Métis accusé de meurtre lors des rébellions (1874)⁹², le retrait du Règlement 17 (1915)⁹³ ou la radio française dans l'Ouest canadien (1944)⁹⁴. Ces gestes posés par le gouvernement du Québec montraient une certaine solidarité avec les FMC. En général, l'appui moral passait avant l'argent, sauf pour quelques cas exceptionnels.

Tensions présentes dans l'identité canadienne-française

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur la concordance des identités parmi les différents groupes francophones au Canada avant 1960. En général, ils avaient tendance à s'identifier à la grande nation canadienne-française, définie de façon similaire à travers le pays. Même chez les Acadiens, qui constituaient une nation distincte, on peut retrouver des éléments d'unité avec la pensée canadienne-française. Les élites canadiennes-françaises partageaient une même stratégie pour la protection et la promotion du Canada français, ainsi qu'une vision semblable de la Confédération. Il existait une certaine solidarité entre groupes français, maintenue à travers les activités d'un réseau associatif auquel participaient

⁹¹ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 63; Maurice LEBEL, *Association canadienne d'éducation de la langue française, 35e anniversaire (1947-1982) : Souvenirs historiques*, Sillery (QC), Éditions le livre du pays, 1984, p. 51-52.

⁹² A.I. SILVER, *The French-Canadian Idea of Confederation*, p. 174.

⁹³ Robert CHOQUETTE, *L'Ontario français, historique*, p. 186.

⁹⁴ Marcel MARTEL, *op. cit.*, p. 53.

Québécois et FMC. Mais, l'identité canadienne-française servait également à masquer des différences, ne tenant pas compte des besoins et des caractéristiques particuliers de chaque groupe. Par sa nature essentiellement culturelle et ses visées pancontinentales, cette identité ne traduisait pas l'inégalité des différents groupes francophones au Canada. Différents événements lors de la période avant la Révolution tranquille ont permis aux FMC de constater la précarité de leur situation et l'impossibilité de reproduire en territoire canadien-anglais les institutions canadiennes-françaises existantes au Québec.

Les crises scolaires qui se succédèrent au tournant du siècle ont fait naître chez les FMC une conscience de leur statut minoritaire. Cette identité de minoritaire co-habitait avec l'identité canadienne-française, qui demeurait le principal cadre de référence. Les FMC ne pouvaient que constater leur vulnérabilité face aux gouvernements provinciaux qui brimaient leurs droits. Ils luttaient constamment pour obtenir ce qu'avaient les Québécois, c'est-à-dire des institutions où ils pouvaient faire vivre sa langue⁹⁵. Le combat pour rétablir ces droits scolaires exigeait qu'on fasse appel à un réseau de solidarité provincial, ce qui a mené à une conscience collective provinciale. La crise du Règlement XVII en est un exemple parfait. Plusieurs auteurs voient en elle l'acte fondateur d'une conscience collective chez les Canadiens français de l'Ontario⁹⁶. Allaire constate un phénomène semblable chez les groupes de l'Ouest, qui ont aussi fondé des associations provinciales pour défendre leurs droits scolaires⁹⁷. Par contre, il importe de faire la distinction entre «Canadiens français de l'Ontario» et «Franco-Ontariens». Tout en ayant des luttes

⁹⁵ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 28.

⁹⁶ René DIONNE, «1910. Une première prise de parole collective en Ontario français», *Cahiers Charlevoix: études franco-ontariennes*, no. 1, p. 17-124.

⁹⁷ Gratien ALLAIRE, «Le rapport à l'autre», p. 177-178.

distinctes, qui ont porté à une appréciation de leurs spécificités, avec l'exception notable des Acadiens, les FMC n'articulaient pas encore d'identités particulières différentes de l'identité canadienne-française⁹⁸. Il faudrait attendre la rupture des années 1960 avant que l'élément provincial prenne le dessus. Mais la précarité des droits français à l'extérieur du Québec a marqué leur conscience collective.

Au Québec, on peut aussi constater une certaine tension entre le désir de solidarité et la nécessité de protéger le château-fort. Même s'ils constituaient le plus grand bassin français en Amérique du Nord, contrôlant en majorité un gouvernement provincial, les Québécois avaient tendance à se voir comme une minorité à l'intérieur du Canada⁹⁹. Le discours de la solidarité nationale passait bien dans un tel contexte. Par contre, il y avait aussi une reconnaissance qu'avant tout, il fallait protéger le caractère français du Québec. On pense aux refus du clergé et des hommes politiques québécois d'appuyer les efforts de peuplement français au Manitoba, car cela mettrait en péril le pouvoir démographique des Canadiens français au Québec. Même en souhaitant un grand Canada bilingue, l'éparpillement des effectifs québécois ne ferait qu'affaiblir le dualisme en diminuant la francité du Québec. Gilles Sénécal souligne que, tout au long de leur histoire, les Québécois ont oscillé entre le continentalisme, d'une part, et la défense d'un territoire français autonome¹⁰⁰. Sous l'influence du chanoine Lionel Groulx, lui-même un ardent défenseur des FMC¹⁰¹, on peut aussi noter un mouvement vers un nationalisme plus québécois, ce dans les années

⁹⁸ Gaétan GERVAIS, «L'Ontario français et les grands congrès patriotiques», p. 13.

⁹⁹ José WOEHLING, «Convergences et divergences...», p. 225.

¹⁰⁰ Gilles SÉNÉCAL, «Les idéologies territoriales au Canada français: entre le continentalisme et l'idée du Québec», *Revue d'études canadiennes*, vol. XXVII, no. 2 (été 1992), p. 58.

¹⁰¹ Fernand HARVEY, «Le Québec et le Canada français», p. 52.

suivant la crise de la conscription¹⁰². La territorialisation de l'identité québécoise était encore loin. Même, le terme «Québécois» n'était pas employé pour se décrire, préférence étant accordée à l'expression «Canadien français». Mais, tout en tenant le discours des avant-postes, il y avait une reconnaissance que le bien-être du château-fort était prioritaire.

On peut voir ici les sources de conflits futurs. L'identité canadienne-française, dont le volet culturel était l'idéologie de la survivance et le volet politique, le dualisme pancanadien, était mal équipée pour affronter les défis de l'après-guerre. Les Canadiens français d'un océan à l'autre se voyaient comme une minorité, menacée de disparition, qui pouvaient survivre en se repliant sur elle-même. Cette identité, mettant l'accent sur l'ethnie et la religion comme facteurs d'unité, ne reconnaissait pas les ressources et les besoins propres à chaque collectivité. Ces distinctions ont été d'une importance primordiale au milieu du XXe siècle, alors qu'on faisait face à des transformations sociales majeures. L'urbanisation croissante et les communications de masse ont brisé l'isolement culturel des communautés francophones et ont rendu plus immédiate la question de l'assimilation. Une plus grande sécularisation a remis en question l'importance de la foi. La complexification de la société a résulté en une plus grande intervention étatique, provinciale et fédérale, dans des champs autrefois privés. Les Québécois et les FMC ont réagi de façons différentes à ces phénomènes, ce qui a ébranlé l'identité collective qu'ils partageaient.

¹⁰² Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec*, p. 247.

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

Les transformations profondes dans les institutions et la société québécoises, caractérisées comme étant une «Révolution tranquille», remettent en question l'identité canadienne-française traditionnelle. Si certains auteurs disputent son caractère révolutionnaire, ainsi que sa tranquillité¹⁰³, rares sont ceux qui doutent de son importance. Une telle remise en question, couplée avec l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels, porte des conséquences significatives pour les rapports entre le Québec et les FMC. Avant d'aborder l'impact de la Révolution tranquille sur ces rapports, il faut comprendre ses causes, ses objectifs et ses manifestations. Il serait simpliste de prétendre que la société québécoise se transforme du jour au lendemain, comme par un coup de foudre, avec l'élection des libéraux de Jean Lesage en juin 1960. La Révolution tranquille est le produit de plusieurs années de transformations socio-économiques, accélérées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et de contestations sociales. Les anciennes notions de la survivance axée sur la langue, la foi et un mode de vie traditionnel résistent mal à une société de plus en plus industrialisée et urbaine. Une nouvelle forme de nationalisme, appelé néo-nationalisme, cherche à redéfinir l'identité des francophones du Québec et leurs rapports avec l'Autre. C'est sous le gouvernement libéral de Jean Lesage, par contre, que se produisent les changements institutionnels permettant la création d'un «État du Québec», instrument collectif de la seule majorité francophone en Amérique du Nord. Ces deux éléments, l'apparition d'une nouvelle forme de nationalisme dominant et la création d'un État québécois interventionniste, font de la Révolution tranquille un point tournant dans les rapports entre le Québec et les FMC.

¹⁰³ Gérard Bergeron parle plutôt d'une «évolution tapageuse». Voir Gérard BERGERON, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, p. 165.

La remise en question de «la survivance»

On pourrait dire que la Révolution tranquille vient combler un écart entre la représentation qu'on se faisait de la société québécoise et sa réalité. Au milieu du XXe siècle, le Québec n'est plus une société rurale, agraire et traditionnelle, et il ne l'avait pas été depuis longtemps. Depuis les années 1920, la population est à majorité urbaine, la proportion atteignant 63 p. cent chez les francophones en 1951, et 71 p. cent dix ans plus tard. Pour la plupart des francophones, l'urbanisation signifie le déménagement à Montréal, où pour la première fois, il y a un contact régulier avec la culture anglo-canadienne¹⁰⁴. Aussi, des transformations économiques font en sorte que l'importance du secteur agricole diminue. Une étude en 1956 estime que seulement 2 p. cent de la population québécoise gagne sa vie uniquement de l'agriculture¹⁰⁵. L'hydro-électricité, l'exploitation minière et le secteur manufacturier connaissent des croissances significatives, surtout dans la période de l'après-guerre. L'industrialisation québécoise s'est faite avec des capitaux étrangers, souvent américains, et les francophones représentent une proportion minime des hauts cadres économiques. Les communications de masse viennent aussi briser l'isolement culturel des Québécois, permettant la comparaison de leurs conditions matérielles avec celles d'autres sociétés occidentales. On constate l'écart entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord.

Si le Québec est devenu une société urbaine et industrielle, comment peut-on expliquer la persistance du mythe d'un Canada français rural et traditionnel? Jusqu'à la Révolution tranquille, l'idéologie dominante continue à glorifier l'habitant français et catholique. Cette forme de nationalisme conservateur

¹⁰⁴ Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, éd. rev. et augm., Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 1993 (1976), p. 72-74.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 62-64.

et défensif est toujours véhiculée par l'Église catholique et par l'Union nationale de Maurice Duplessis. Tel que nous l'avons constaté dans le chapitre précédent, l'Église jouit d'un statut privilégié au Québec, où elle gère le système scolaire, les hôpitaux et les services sociaux. L'État québécois demeure faible, alors que d'autres gouvernements (particulièrement le gouvernement fédéral à Ottawa) élargissent leurs champs d'intervention. Duplessis tient à défendre l'autonomie provinciale, non pas pour que le Québec puisse agir dans ses champs de compétence, mais pour éviter que d'autres le fassent. Duplessis et les élites religieuses se servent de l'idéologie de la survivance afin de préserver l'ordre établi et leurs propres bases de pouvoir¹⁰⁶. Ce n'est pas pour dire que la population québécoise est un troupeau docile, prêt à suivre sans questions les édits de ses chefs. En fait, Marcel Rioux dit que cette idéologie n'instruit plus vraiment le comportement quotidien des gens, même si elle guide la politique générale du Québec¹⁰⁷. Mais, devant l'absence d'une idéologie concurrente, le mythe de la survivance maintient sa position dominante.

Dans la décennie précédant la mort de Duplessis, le nationalisme traditionnel est de plus en plus contesté au Québec. Cette contestation, autrefois marginale, apparaît maintenant au grand jour et provient de plusieurs sources. Cette convergence de voix — journalistes, syndicats, artistes, intellectuels, étudiants, clergé progressiste — mène à «l'effritement du monolithisme idéologique¹⁰⁸». Une première percée s'effectue avec la publication en 1948 de *Refus global* par un groupe d'artistes, sous le leadership du peintre Paul-Émile Borduas. Ce manifeste dénonce la peur et l'oppression de la culture canadienne-

¹⁰⁶ Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1977, p. 297-308.

¹⁰⁷ Marcel RIOUX, *La question du Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1974, p. 100.

¹⁰⁸ Denis MONIÈRE, *op. cit.*, p. 308.

française traditionnelle¹⁰⁹. Une nouvelle génération plus militante prend la direction du mouvement syndical à la fin des années 1940, déclenchant une série de grèves, notamment la grève de l'amiante en 1949. Les syndicats jouissent de l'appui public de certains éléments du clergé, ainsi que des journalistes de l'influent quotidien *Le Devoir*¹¹⁰. La revue *Cité libre*, fondée par des intellectuels québécois, dénonce le patronage duplessiste, voulant que le gouvernement du Québec devienne un État activiste qui saurait assurer le progrès social et économique¹¹¹. La Faculté des sciences sociales à l'Université Laval, dirigé par le père George-Henri Lévesque, constitue selon Rioux «de centre de contestation le plus cohérent» de cette période, formant des économistes et des sociologues critiques de la situation québécoise¹¹². Sur les ondes de Radio-Canada, ces critiques peuvent rejoindre la population québécoise. La mort de Duplessis en 1959 favorise un déblocage idéologique. Son successeur, Paul Sauvé, déclenche le processus de réformes, disant que «Désormais...», les choses se feront différemment. Sa mort soudaine en janvier 1960 laisse le terrain réformiste libre aux libéraux de Jean Lesage, élus en juin 1960 sous le slogan «C'est le temps que ça change»¹¹³. Après une décennie assez mouvementée, le temps est venu de passer aux réformes tant revendiquées.

¹⁰⁹ Jean-Louis MAJOR, *Quebec Literature: From Collective Identity to Modernity and Back*, Ottawa, Borealis, 1999, p. 45.

¹¹⁰ Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, p. 103.

¹¹¹ Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec*, p. 313-314.

¹¹² Marcel RIOUX, *La question du Québec*, p. 100.

¹¹³ Gérard BERGERON, *Le Canada français après deux siècles de patience*, p. 167-170.

La construction d'un État québécois

L'élection du gouvernement Lesage marque le début d'une période de changements intenses au niveau institutionnel. Arrivés au pouvoir avec un programme réformiste, des ministres progressistes, et un appui solide dans les régions urbaines, les libéraux se donnent comme mission de moderniser le Québec. Contrairement à l'immobilisme du régime duplessiste, on valorise le progrès et le changement. Si cette période est qualifiée de révolutionnaire, c'est que le retard est tellement grand. On poursuit une stratégie de «rattrapage», non seulement afin de combler l'écart entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord, mais aussi pour combler l'écart entre la réalité québécoise (moderne) et sa culture (traditionnelle)¹¹⁴. Un tel rattrapage exige de nouvelles attitudes envers la politique et l'État. Dévalorisé et faible dans l'idéologie de la survivance, l'État devient l'outil principal pour effectuer ce rattrapage. Le gouvernement québécois connaît une expansion phénoménale sous Lesage, tant en ce qui concerne les unités administratives que des dépenses gouvernementales et des effectifs de la fonction publique¹¹⁵. Les libéraux ont la conviction que l'État peut et doit intervenir dans les domaines socio-économiques afin d'améliorer le sort de la population, déjà une distinction importante entre l'ancien régime de l'Union nationale et le nouveau gouvernement.

D'abord, il faut récupérer les champs d'action sociale autrefois laissés à l'Église et au secteur privé. Un des phénomènes les plus marquants de la Révolution tranquille est le retrait de l'Église catholique comme pouvoir politique au Québec. Suite au rapport de la commission Parent, le gouvernement Lesage crée un ministère de l'Éducation en 1964 pour fixer les programmes et la pédagogie du système scolaire. Même si le système n'est pas entièrement déconfessionnalisé, l'État réduit considérablement l'autorité du

¹¹⁴ Marcel RIOUX, *La question du Québec*, p. 104-105.

¹¹⁵ Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, p. 136-137.

clergé. Un processus semblable se déroule dans les secteurs de la santé et des services sociaux. Des fonctionnaires provinciaux remplacent les religieuses et les religieux dans les hôpitaux, tandis que l'éventail des programmes sociaux publics s'élargit¹¹⁶. Certains auteurs interprètent ce retrait de l'Église, couplé avec une baisse dans la pratique religieuse, comme des signes d'une plus grande sécularisation chez la population, mais cette thèse ne fait pas l'unanimité¹¹⁷.

En plus d'accroître son intervention sociale, l'État québécois joue un plus grand rôle dans l'économie. Même s'ils constituent une forte majorité dans la province de Québec, les francophones sont plus ou moins absents des prises de décisions économiques. L'économie est largement dominée par des Anglo-canadiens et des Américains. Le gouvernement Lesage est décidé de corriger cette sous-représentation historique, afin de démontrer que les francophones sont capables d'une bonne gestion économique. La pièce maîtresse de cette stratégie est la nationalisation de l'industrie hydro-électrique, industrie au coeur de la croissance économique du Québec, par Hydro-Québec. Lesage déclenche des élections anticipées sur la question, faisant campagne sous le slogan «Maîtres chez nous». C'est la première étape de la reconquête économique du Québec¹¹⁸. Son gouvernement crée aussi la Société générale de financement, pour renforcer les entreprises francophones, avec un succès plus mitigé. Un dernier élément de la stratégie économique est la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui administre le fonds de pension public. En achetant des obligations du gouvernement québécois, la Caisse réduit la

¹¹⁶ Guy ROCHER, *Le Québec en mutation*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1973, p. 30-31.

¹¹⁷ Pour une critique, voir François-Pierre GINGRAS et Neil NEVITTE, «La Révolution en plan et le paradigme en cause», *Revue canadienne de science politique*, XVI : 4 (décembre 1983), p. 691-716.

¹¹⁸ Gérard BERGERON, *Le Canada français après deux siècles de patience*, p. 179-181.

dépendance du Québec des investissements étrangers¹¹⁹. Toutes ces institutions cherchent à accroître les possibilités économiques des Québécois francophones et à leur donner le contrôle de leur destin.

Ces efforts de modernisation débouchent éventuellement sur des conflits constitutionnels. Comme membre d'une fédération, le Québec ne possède pas les pleins pouvoirs dans les domaines socio-économiques. Tandis que Duplessis défendait un autonomisme stérile, Lesage cherche non seulement à exercer les pouvoirs provinciaux, mais à en obtenir d'autres. Ses idées vont à l'encontre de la tendance des années 1960, caractérisées par une plus grande centralisation des pouvoirs dans les mains du gouvernement fédéral. Mais le Québec n'est pas une province comme les autres. Selon la logique de Lesage, le Québec a des besoins particuliers, étant donné son statut comme le seul gouvernement à majorité française en Amérique du Nord. Il est l'expression politique du Canada français, un des deux peuples fondateurs du pays. Donc, le Québec doit jouir d'un statut particulier à l'intérieur de la fédération canadienne¹²⁰. On essaie de construire l'État national des Canadiens français, ce qui démontre que l'action étatique est motivée par une nouvelle forme de nationalisme québécois.

Le néo-nationalisme québécois

Au cours des années 1950, on assiste au développement d'une nouvelle forme de nationalisme qui se pose en contraste avec le mythe de la survivance. Ce néo-nationalisme trouve ses origines dans les écrits de «l'école de Montréal», trois historiens de l'Université de Montréal qui critiquent le nationalisme

¹¹⁹ Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, p. 134-135.

¹²⁰ Jean LESAGE, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Office d'information et de publicité du Québec, Québec, 1965, p. 26-27.

canadien-français traditionnel. Michel Brunet, Guy Frégault et Maurice Séguin suggèrent que la survivance ne passe plus par la langue, la foi et un mode de vie agraire. Ces idées sont désuètes dans le contexte des sociétés modernes. Afin de se maintenir, tout peuple doit préserver son autonomie et sa liberté. Un peuple qui ne contrôle pas son destin est voué à la disparition. Le seul instrument par lequel la collectivité canadienne-française peut contrôler son destin est le gouvernement du Québec, car c'est seulement au Québec qu'on retrouve une majorité francophone. Alors que les Canadiens anglais poursuivent la construction de leur État-nation à Ottawa, les Canadiens français doivent en faire autant à Québec. Selon cette conception, la survivance serait assurée par les cadres de l'État québécois, instrument de l'action collective de la nation¹²¹. Avec la Révolution tranquille, cette forme de nationalisme est devenue dominante.

Il faut souligner quelques distinctions importantes entre le nationalisme traditionnel et le néo-nationalisme. D'abord, ce premier perçoit les Canadiens français comme une minorité à l'intérieur du grand tout canadien. Constamment menacés de disparition, la survivance se ferait par la préservation des traits culturels et le repli sur soi. Il s'agit donc d'un nationalisme conservateur et défensif à caractère culturel. Sous le néo-nationalisme, les Québécois cessent de voir leur culture comme folklorique. Le Québec constitue une société moderne, où les francophones sont majoritaires. Ils contrôlent un gouvernement, qui leur permet de maîtriser leur destin et d'accomplir des choses pour l'avancement de la nation. On a confiance de pouvoir réaliser des grands projets et d'offrir quelque chose d'original au monde¹²². C'est un nationalisme dynamique, revendicateur et positif, à caractère politique. Un nouvel élément s'ajoute, celui

¹²¹ Marcel MARTEL, «Hors du Québec, point de salut!»: Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969» dans *Nation, Ideas, Identities: Essays in Honour of Ramsay Cook*, sous la dir. de Michael D. BEHIELS et Marcel MARTEL, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 132-133.

¹²² Marcel RIOUX, *La question du Québec*, p. 113-116.

de la territorialité. En privilégiant l'État comme moyen d'action collective, on limite le champ d'action à celui contrôlé par l'État, c'est-à-dire le territoire québécois¹²³. On trace ainsi de nouvelles frontières autour de la nation, frontières qui n'étaient pas nécessaires alors qu'on prônait d'un nationalisme culturel.

Le néo-nationalisme comporte aussi une remise en question fondamentale du fédéralisme canadien. Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la construction d'un État québécois mène à la revendication de nouveaux pouvoirs et d'un statut particulier pour le Québec. Certains groupes suivent ces revendications à leur conclusion logique et réclament l'indépendance du Québec. Selon eux, le fédéralisme canadien a été un échec. Il s'agit d'un fédéralisme centralisé, qui ne permet pas aux francophones de s'épanouir pleinement. Ceux-ci sont des citoyens de deuxième zone au Canada, pays essentiellement anglais à l'extérieur du Québec, qui doivent lutter pour des miettes comme des chèques bilingues ou un drapeau sans symboles britanniques. C'est seulement en se dotant de pouvoirs nettement plus considérables, voire même des pleins pouvoirs, qu'on peut mettre fin à toutes les chicanes et permettre aux francophones du Québec de régler eux-mêmes leurs problèmes, avec toutes leurs ressources et toute leur dignité¹²⁴. Lors de la Révolution tranquille, plusieurs mouvements indépendantistes apparaissent sur la scène politique. Certains sont éphémères, mais d'autres, comme le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), laissent un impact non négligeable. Même si l'indépendantisme demeure un courant marginal au début des années 1960, peu de Québécois sont satisfaits du *statu quo* constitutionnel. Les discussions constitutionnelles, ainsi que les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, permettent

¹²³ Angéline MARTEL, «L'étatisation des rapports entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones: chroniques d'une époque», dans *Pour un renforcement...*, p. 16.

¹²⁴ Cette nouvelle vision indépendantiste a été exprimée de façon cohérente dans Marcel CHAPUT, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du jour, 1961.

l'élaboration de nouvelles idées au sujet des structures politiques canadiennes. Au Québec, des phrases comme «statut particulier», «États associés» et «Égalité ou indépendance» entrent dans le lexique politique. Ces expressions soulignent que la position du Québec et des francophones doit être renforcée, ou le Canada ne durera pas.

Les transformations de la Révolution tranquille affectent de façon profonde les rapports entre le Québec et les FMC. Le néo-nationalisme crée une nouvelle identité québécoise, qui se substitue à l'ancienne identité canadienne-française. De plus, avec la modernisation de l'État québécois, un nouvel acteur est en place pour assurer les liens entre francophones. Ces deux phénomènes ne sont pas sans conséquences pour les FMC. La suite de notre analyse aborde l'impact de la Révolution tranquille sur ce qu'on appelait autrefois le Canada français.

DES NATIONALISMES DIVERGENTS

La mutation du nationalisme canadien-français est un élément central de la Révolution tranquille. Si un nationalisme commun renforçait les liens entre francophones du Québec et FMC, de telles transformations obligent une redéfinition des rapports. Chaque groupe doit se faire une nouvelle représentation de l'autre. Au Québec, on délaisse un nationalisme à base culturelle pour favoriser un nationalisme politique, centré sur la construction d'un État provincial fort. Les FMC partageaient, jusqu'à un certain point, cette culture canadienne-française, mais ne peuvent participer aux institutions politiques québécoises. Comment perçoit-on les FMC dans ce néo-nationalisme québécois, et comment ceux-ci réagissent-ils aux changements qui se produisent au Québec? Nous allons voir que le néo-nationalisme, par sa nature même, tend à exclure les FMC, et que les groupes les plus nationalistes perdent tout espoir que ces minorités puissent survivre. Cette transformation dans le nationalisme québécois mène à l'éclatement de certaines organisations clés dans le réseau associatif. Du côté des FMC, peu d'auteurs ont constaté qu'à l'origine, ceux-ci sont favorables au néo-nationalisme québécois, étant de l'avis qu'il pourrait avoir des retombées positives pour eux. Par contre, au cours des années 1960, alors que le néo-nationalisme gagne en importance et surtout alors que l'indépendantisme devient un mouvement sérieux, ils manifestent des inquiétudes. Ils continuent à défendre le dualisme pancanadien, ce qui mène à un affrontement entre nationalismes aux États généraux du Canada français. Face à l'éclatement de l'identité canadienne-française, les FMC doivent trouver de nouvelles références identitaires.

La place des FMC dans le néo-nationalisme

Tel que précisé ci-dessus, un aspect important du néo-nationalisme québécois est la territorialité. Dorénavant, lorsque les nationalistes québécois parlent de la nation canadienne-française, ses frontières

sont celles du Québec. Même si, par le passé, les Québécois reconnaissaient largement que leur province était le château-fort du Canada français, comme leur identité était essentiellement culturelle, les frontières politiques n'avaient pas d'importance. Étaient Canadiens français tous ceux et celles de descendance canadienne-française, qui parlaient la langue française et qui pratiquaient la foi catholique. En fait, on pouvait dire que la nation canadienne-française s'étendait même jusqu'aux États-Unis, où il y avait aussi des francophones¹²⁵. Puisque l'État n'était pas un élément de l'identité, il était plus facile pour les Québécois, les FMC et même les Franco-Américains de s'identifier à une grande famille.

Dans le paradigme néo-nationaliste, devenu dominant au Québec avec la Révolution tranquille, il se définit une identité proprement québécoise. L'État provincial, qui tire sa légitimité de son contrôle d'un territoire fixe, remplace l'Église catholique, universelle, comme le cœur de la nation, créant ainsi une identité qui est davantage politique que culturelle. Ce nationalisme politique, ayant comme fondement le désir de vivre en français, est plus ouvert à ceux qui ne sont pas Canadiens français de souche, mais aussi plus étroit, car il exclut ceux qui vivent outre-frontières. En s'identifiant à l'État et en l'employant comme outil pour effectuer d'abord le rattrapage et ensuite l'épanouissement de la nation, les Québécois francophones définissent de nouvelles frontières nationales. Ce sera au Québec que se feront les luttes pour franciser la société et pour reconquérir l'économie anglophone. Quelques élites, telles que Trudeau, Marchand et Pelletier, pensent toujours pouvoir mener ces luttes à partir d'Ottawa, perçu comme terrain plus certain pour des idées libérales, mais la société québécoise est plus disposée à reconnaître l'État provincial, où les francophones sont majoritaires, comme instrument national.

¹²⁵ Gérard BOUCHARD, «L'ethnographie au secours de la nation: mobilisation de la culture populaire par les lettrés canadiens-français (1850-1900)», dans *Identités et cultures nationales*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, p. 22.

Il n'y a pas vraiment de place pour les FMC dans cette définition de l'identité canadienne-française. Les Québécois sentent toujours une responsabilité morale envers les FMC, telle qu'en témoigne la création d'une agence gouvernementale pour les aider. Mais, on trouve également qu'il faut d'abord renforcer le statut du français au Québec si on veut être en mesure d'aider les autres, une sorte d'étapisme qui remet à plus tard les objectifs des FMC¹²⁶. Ces derniers ont leurs propres batailles à mener dans leurs provinces, qui ne correspondent pas aux batailles québécoises. Les FMC ne contrôlent pas un État, et ne sont pas en mesure d'assurer l'épanouissement de leur langue dans différents domaines de leur vie quotidienne. On reconnaît, par exemple, que la plupart des FMC doivent travailler en anglais. Les francophones du Québec sont en mesure d'ériger une société francophone moderne, et peuvent utiliser leur État pour atteindre cet objectif¹²⁷. En se reconnaissant majoritaires sur leur territoire, défini non pas comme le Canada tout entier mais plutôt comme le Québec, les Québécois constatent qu'en termes de ressources et d'objectifs, ils diffèrent sensiblement des FMC. C'est ce qui mène certains nationalistes à éprouver des doutes quant à la capacité des FMC d'assurer leur avenir.

Leurs inquiétudes sont renforcées par une série de statistiques alarmantes au sujet de l'assimilation des FMC. Les données des recensements de 1951 et de 1961 démontrent que, à l'extérieur du Québec, un nombre croissant de Canadiens d'origine française ne reconnaissent plus le français comme langue maternelle. Dans une série d'articles en 1954, le père Richard Arès analyse ces données et constate l'étendue du problème de l'anglicisation. Avec l'exception du Nouveau-Brunswick et de certaines parties

¹²⁶ Angéline MARTEL, «L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones: chroniques d'une époque», dans *Pour un renforcement...*, p. 17.

¹²⁷ Roger BERNARD, *De Québécois à Ontariens*, éd. rev. et augm., Hearst, Éditions du Nordir, 1996 (1988), p. 27-30.

de l'Ontario, la diminution des effectifs francophones s'accélère rapidement au Canada anglais. Ses études contribuent à créer un certain pessimisme au Québec à l'égard des FMC. Certains intellectuels, comme Michel Brunet, emploient ses conclusions comme preuve que les peuples n'ayant pas le contrôle d'un État sont voués à disparaître¹²⁸. Le jugement est particulièrement sévère chez certains indépendantistes. Marcel Chaput, chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), est de l'avis que la disparition des FMC est inévitable car ils mettent au monde plus de bébés anglophones que francophones. C'est illogique que le Québec demeure au Canada par attachement aux FMC, qui ne veulent même pas rester français. La Confédération a été le «tombeau des minorités¹²⁹», même avec une présence québécoise. Chaput est de l'avis que les FMC auraient intérêt à travailler pour l'indépendance du Québec, de faire passer les intérêts généraux de la nation avant leurs intérêts particuliers, plutôt que de jouer le rôle de martyrs et d'attendre naïvement l'acceptation du Canada anglais¹³⁰. C'est le début de ce que Cardinal a appelé le discours «misérabiliste» à l'égard des FMC, employé par certains nationalistes pour démontrer que l'avenir de la nation se jouerait seulement au Québec¹³¹. Ils se servent des difficultés des FMC pour démontrer la nécessité d'une plus grande autonomie pour le Québec.

¹²⁸ Marcel MARTEL, «'Hors du Québec, point de salut!': Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969» dans *Nation, Ideas, Identities: Essays in Honour of Ramsay Cook*, sous la dir. de Michael D. BEHIELS et Marcel MARTEL, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.» p. 133, 136-137.

¹²⁹ Marcel CHAPUT, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du jour, 1961, p. 113-119.

¹³⁰ s.a., «M. Marcel Chaput dénonce l'attitude des minorités canadiennes-françaises envers les indépendantistes», *Le Devoir*, 18 mars 1966.

¹³¹ Linda CARDINAL, «Identité et dialogue: l'expérience des francophonies canadienne et québécoise», dans *Pour un renforcement...*, p. 67.

Impact du néo-nationalisme sur le réseau associatif canadien-français

Face au néo-nationalisme, qu'est-il advenu de ce réseau associatif, qui a été pendant longtemps la courroie de transmission de l'ancien nationalisme canadien-français? Les éléments québécois du réseau réagissent au néo-nationalisme en adaptant leurs discours. Ils deviennent les porte-étendard de cette nouvelle idéologie, dépassant parfois les hommes politiques sur l'axe nationaliste. Cela vient ébranler certains organismes, qui deviennent des lieux de bataille entre deux nationalismes divergents.

Deux associations en particulier prennent une tournure vers le néo-nationalisme. Certains dirigeants québécois de la Société St-Jean Baptiste, un des partenaires dans la Fraternité française, et de l'Ordre de Jacques-Cartier se livrent corps et âme à cette nouvelle doctrine. Dans le cas de la SSJB, surtout la section montréalaise, on peut détecter l'influence de Brunet dans la transformation du projet national. Il est l'auteur de deux mémoires, le premier au comité parlementaire québécois sur la Constitution et le deuxième à la Commission Laurendeau-Dunton, qui prônent l'idée de substituer à la fédération canadienne une association confédérale de deux États souverains. Le Québec, comme l'État national des Canadiens français, se doterait de tous les pouvoirs d'un État indépendant, sauf ceux qu'il voudrait déléguer au gouvernement confédéral. Ce document délaisse la tradition de prudence et de modération qu'on reconnaissait chez la SSJB. En plus d'être endossé par la SSJB de Montréal, le document reçoit l'appui de la FSSJBQ, qui trouve que le mémoire exprime bien la position de l'association nationale des Canadiens français¹³². Le mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton présente le bilinguisme comme une source de tensions qui affaiblissent chacune des deux nations du Canada. De plus, selon Brunet, le français a

¹³² «Substituer à l'Acte de 1867 l'association de deux États», *Le Devoir*, 18 juin 1964.

seulement été toléré au Québec et dans l'administration fédérale parce que les anglophones ont été incapables d'assimiler les francophones. Dans son projet d'États associés, chaque État pourrait choisir sa langue officielle, selon le désir de la majorité. Cela permettrait au Québec de donner au français la place qui lui revient. Le document est silencieux sur ce qui pourrait advenir de la langue française à l'extérieur du Québec si la décision est laissée au gré de la majorité. Par contre, il souligne que les institutions confédérales devraient être bilingues¹³³. Notons que ce mémoire est désavoué par certains présidents de section de la SSJB comme une fausse représentation de l'opinion des membres. Ces sections, surtout rurales, trouvent que le manifeste reflète seulement le point de vue de l'élite montréalaise¹³⁴. On peut voir qu'à l'intérieur de la SSJB, il y a des désaccords au sujet de l'avenir de la nation. Avec le temps, elle devient un ardent défenseur du néo-nationalisme et même de l'indépendance québécoise.

Pour l'Ordre de Jacques-Cartier, la vague modernisatrice de la Révolution tranquille porte ses dirigeants montréalais à remettre en question ses structures, perçues comme étant désuètes, et ses priorités, jugées dépassées. La Révolution tranquille donne lieu à une plus grande démocratisation de la société. On questionne l'opportunité d'avoir une société secrète, exclusivement masculine, alors que l'action politique ouverte devient une voie réaliste pour effectuer le changement. L'OJC doit changer avec les temps, dit-on, et s'adapter face à la sécularisation, le féminisme, l'étatisation et le néo-nationalisme¹³⁵. En 1964, Roger Cyr, un ancien membre de l'Ordre, publie un ouvrage dans lequel il dénonce l'organisme à

¹³³ *Mémoire de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, juillet 1964, Archives nationales du Canada (ANC), RG 33, série 80, vol. 45, dossier 740-254.

¹³⁴ Lettre signée par 8 présidents de section de la SSJB, adressée à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 16 mars 1965, ANC, RG 33, série 80, vol. 45, dossier 740-254.

¹³⁵ G-Raymond LALIBERTÉ, *Une société secrète: L'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983, p. 129, 308. Roger CYR, *La patente*, Montréal, Éditions du Jour, 1964, p. 74-75.

cause de son nationalisme jugé arriéré et infantin. Comme d'autres membres québécois, il trouve que l'OJC a un complexe de minoritaire, luttant toujours pour la refrancisation et le bilinguisme, alors que les Québécois deviennent maîtres de leur maison. L'Ordre ignore les problèmes fondamentaux du Québec¹³⁶. La section montréalaise élabore un manifeste qui fait correspondre les frontières de la nation canadienne-française à celles du Québec, et prône la transformation du Canada en une vraie Confédération entre deux États indépendants. Elle pense que les FMC pourront bénéficier du renforcement de l'État québécois, qui multiplierait son appui aux FMC et faciliterait leur retour au Québec¹³⁷. Devant le refus de la direction outaouaise d'endosser un tel manifeste, les membres québécois demandent que l'OJC soit coupé en quatre entités géographiques (Acadie, Québec, Ontario et l'Ouest), afin de permettre la création d'un conseil provincial fort qui s'occuperait exclusivement des problèmes du Québec. Le projet est adopté en février 1965, ce qui marque à toutes fins pratiques la fin de l'Ordre¹³⁸.

Ces deux exemples permettent de constater l'impact du néo-nationalisme sur le réseau associatif canadien-français. Sous l'impulsion de l'élite montréalaise, l'OJC et la SSJB avancent des projets qui cherchent à renforcer l'autonomie du Québec, tout en se dissociant largement du reste du Canada. Pour ces militants, le projet d'un grand Canada bilingue et biculturel n'est plus réaliste. Parmi les grands organismes nationalistes, seul le Conseil de la vie française continue à défendre cet idéal, trouvant que le

¹³⁶ Roger CYR, *La Patente*, p. 121-124.

¹³⁷ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 146-147.

¹³⁸ G-Raymond LALIBERTÉ, *Une société secrète*, p. 111-112.

Canada tout entier est la patrie des Canadiens français¹³⁹. Le milieu associatif québécois adapte son discours face au néo-nationalisme, défendant une vision qui met l'accent sur le Québec comme seul endroit où l'avenir des francophones peut être assuré. Comment les FMC réagissent-ils face à ces transformations? Quelles sont leurs attitudes à l'égard du Québec et du néo-nationalisme? Il ne faut pas s'étonner qu'ils voient les choses d'un autre oeil. Mais, le néo-nationalisme les oblige également à se faire une nouvelle représentation du Québec et d'eux-mêmes.

Réactions des FMC au néo-nationalisme québécois

On pourrait tenir pour acquis que les FMC se sentent abandonnés par le néo-nationalisme québécois. Par contre, leur réaction initiale n'est pas entièrement négative. On pense que les revendications québécoises, y compris les menaces de séparation, pourraient avoir des retombées positives pour les francophones à travers le pays. Pour bien comprendre la réaction des FMC, on doit se remettre dans le contexte des années 1960. Leurs droits scolaires ne jouissent d'aucune protection constitutionnelle, le gouvernement fédéral est largement dominé par des anglophones, leurs gouvernements provinciaux n'offrent pas de services en français, étant même hostiles au français dans certains cas. Tout gain résulte de luttes interminables et n'est que précaire. Il est donc normal qu'ils se tournent vers le Québec, seul gouvernement à majorité française, pour être le porte-parole de leurs revendications. Le renouveau québécois, et la réaction canadienne-anglaise, donne espoir à ceux qui souhaitent une égalité réelle entre

¹³⁹ Conseil de la vie française, *Bilinguisme et biculturalisme au Canada: mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada*, Québec, éditions Ferland, 1964, p. 5-10; Résumé du mémoire du CVF au Comité parlementaire sur la Constitution, Bibliothèque de l'Assemblée nationale (BAN), A11X1 C6 1964-65.

anglophones et francophones au Canada. Lorsque la classe politique québécoise et le mouvement indépendantiste affirment que les Canadiens français ne veulent plus être des citoyens de deuxième zone, les FMC pensent que ce discours pourrait être rentable pour eux. Les FMC espèrent que les revendications québécoises conduiront à un changement dans la mentalité canadienne-anglaise, ce qui favoriserait la reconnaissance de leurs droits.

Cette attitude se voit dans les réactions initiales des FMC au mouvement indépendantiste, la forme la plus poussée du néo-nationalisme. Rares sont les FMC qui veulent que le Québec devienne un pays indépendant. Par contre, on pense que le mouvement séparatiste¹⁴⁰ pourrait servir à réveiller le Canada anglais aux injustices faites aux francophones. L'ACFÉO diffuse en 1961 une prise de position face au séparatisme. En préparant cette déclaration, les dirigeants de l'ACFÉO disent qu'il ne faut pas condamner ce mouvement, car il pourrait faire plus de bien que de mal. Ils y sont favorables, non pas comme fin, mais comme moyen pour atteindre un Canada bilingue. Le séparatisme exprime le manque de sécurité des francophones. Plutôt que donner l'impression aux anglophones que l'ACFÉO a peur du séparatisme, il faut souligner qu'il est dû à des causes réelles¹⁴¹. La déclaration de l'ACFÉO, diffusée le 11 décembre 1961, affirme que l'aspiration du peuple canadien-français à la souveraineté politique est légitime, et qu'un État québécois serait beaucoup plus viable que bon nombre d'États devenus indépendants lors des dernières années. L'ACFÉO trouve aussi que le Canada anglais n'a pas permis aux Canadiens français de s'épanouir

¹⁴⁰ Nous employons les mots «indépendantiste» et «séparatiste» seulement parce que ce sont les adjectifs les plus répandus à l'époque. Le mot «souverainiste» apparaît seulement à la fin des années 1960 avec la formation du Mouvement souveraineté-association.

¹⁴¹ Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de l'ACFÉO, 21 novembre 1961, Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), fonds ACFÉO, C2/248/11.

pleinement à l'intérieur des structures actuelles. Par contre, la solution préconisée n'est pas l'indépendance du Québec, mais une nouvelle Constitution canadienne qui permettrait à tous les Canadiens français, au Québec et ailleurs, de se développer selon leurs légitimes aspirations. On en appelle à tous les Canadiens français de travailler ensemble pour atteindre cet objectif. Une Confédération repensée, avec un plus grand esprit d'équité de la part des anglophones, permettrait le plein épanouissement de la vie française¹⁴².

Cette conception du séparatisme «rentable» ne se limite pas à l'Ontario français. D'autres groupes minoritaires expriment des idées semblables. Tout en craignant les conséquences jugées désastreuses d'une séparation, le président de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AÉCFM) se dit content de voir un regain d'activité du mouvement séparatiste, car cela pourrait faire comprendre au reste du pays les droits légitimes des francophones. Mais, «...il ne faudrait pas qu'ils aillent trop loin¹⁴³». Un éditorialiste de *L'Évangéline* aborde la question d'une perspective acadienne. Face aux suggestions qu'un pareil mouvement puisse se développer en Acadie, il explique que le séparatisme ne risque pas de s'étendre aux Maritimes car, né minoritaire, l'Acadien a l'habitude de se contenter de moins. En général, il trouve que, loin de l'appuyer ou de le craindre, les Acadiens se réjouissent du séparatisme, car ils y voient une affirmation du fait français susceptible de déclencher un processus de réformes au Canada, qui aboutira au bilinguisme¹⁴⁴. Toutes ces déclarations, faites en 1961 alors que le mouvement séparatiste est toujours marginal, montrent que les FMC espèrent pouvoir profiter des revendications indépendantistes.

¹⁴² *Rapport général de l'ACFÉO pour l'année 1961*, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/19/10, p. 17.

¹⁴³ Jacques OUVARD, «Un État du Québec serait une catastrophe pour les minorités françaises du Manitoba», *Le Devoir*, 19 mai 1961, p. 6.

¹⁴⁴ Emery LeBLANC, «Le sujet dont tout le monde parle», *L'Évangéline*, 7 novembre 1961, p. 4.

Certains événements des années 1960 montrent qu'un tel espoir est fondé. Le Canada anglais réagit à la remise en question du pays posée non seulement par les indépendantistes, mais par tout le mouvement néo-nationaliste au Québec. Des gouvernements se montrent ouverts à corriger les injustices passées envers les francophones. Le gouvernement Pearson donne suite aux demandes pour une commission royale qui ferait enquête sur la situation des deux peuples fondateurs du Canada et sur les façons d'atteindre une plus grande égalité entre eux. On entreprend des efforts pour rendre l'administration fédérale plus bilingue. Certaines provinces adoptent une attitude plus tolérante à l'égard de l'enseignement en français. Le renouveau québécois rehausse le statut du français à travers tout le pays¹⁴⁵. Les FMC reconnaissent que ces progrès n'auraient pas été possibles sans un Québec fort et dynamique. Selon le président de la Fédération canadienne-française de la Colombie-britannique (FCFCB), il n'est pas certain qu'on aurait manifesté autant de sympathie envers les FMC sans la Révolution tranquille¹⁴⁶. On semble marcher vers la réalisation du dualisme pancanadien.

Par contre, si cette valorisation du fait français par le Canada anglais donne raison d'être optimiste, il y a toujours une rupture qui se produit à l'intérieur du Canada français. C'est parce que le projet néo-nationaliste ne vise pas principalement à faire du Canada un pays bilingue. On veut renforcer le statut du français à l'intérieur du Québec. Ces concessions du Canada anglais sont jugées nettement insuffisantes par le Québec, car ils ne fournissent pas la marge de manoeuvre dont il a besoin afin de poursuivre ses objectifs. Renforcer le fait français à l'extérieur du Québec ne fait rien pour assurer son avenir à l'intérieur

¹⁴⁵ Vincent PRINCE, «Un statut particulier pour le Québec aiderait nos minorités», *Le Devoir*, 8 juillet 1967.

¹⁴⁶ s.a., «L'émancipation est proportionnelle à celle du Québec», *Le Soleil*, 13 août 1963, p. 3.

de cette province¹⁴⁷. L'ancien discours des avant-postes qui agissent comme zones-tampons pour le château-fort n'a plus de sens. On inverse la métaphore. C'est le château-fort, par son rayonnement extérieur, qui protège les avant-postes. Par contre, les FMC continuent à penser que leur propre épanouissement aide au Québec, et qu'ils peuvent bâtir un pays basé sur les principes du dualisme pancanadien. L'ACFÉO, dans une autre déclaration publique au sujet de la Révolution tranquille, dit que l'existence des FMC «...constitue une meilleure protection du Québec français et un apport au pays tout entier...¹⁴⁸». Lorsque les nationalistes québécois revendiquent une plus grande autonomie interne, une plus grande dissociation entre le Canada anglais et le Québec, les FMC trouvent que les gains acquis et attendus sont menacés.

Alors que les FMC se familiarisent avec le néo-nationalisme, et alors que cette doctrine gagne des partisans au Québec, ils répliquent en défendant leur propre vision de la nation. On répète que le Canada français ne se limite pas au Québec. Le Canada tout entier est la patrie des Canadiens français, même si on reconnaît que le Québec est le seul endroit où ils constituent une majorité. À ceux qui disent que les FMC devraient retourner au Québec s'ils veulent demeurer français, l'ACFÉO affirme que les Canadiens français de l'Ontario ont l'intention de rester dans leur province, où ils se sentent chez eux, et d'y travailler pour obtenir l'égalité¹⁴⁹. On commence aussi à condamner le séparatisme, qui prend l'allure d'un mouvement sérieux. Avec le RIN qui se transforme en parti politique, l'Union nationale qui flirte avec

¹⁴⁷ Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, éd. rev. et augm., Don Mills (ON), Oxford University Press, 1993 (1976), p. 185.

¹⁴⁸ *Rapport général, 1964*, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/19/11, p. 28.

¹⁴⁹ *Ibid.*

l'indépendantisme, un comité parlementaire québécois qui étudie les conséquences de la séparation et les premières bombes du FLQ qui explosent, on voit qu'il ne s'agit pas uniquement d'un mouvement éphémère. La SNA, dans son mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton, admet que le séparatisme l'effraie, car la présence même du Québec dans la Confédération affirme le caractère bilingue du pays tout entier. «Le retrait de Québec hors de la Confédération serait un dur coup à nos aspirations qui sont de voir deux peuples de langue et de culture différentes vivre en harmonie¹⁵⁰.» L'ACFÉO entreprend aussi une campagne vigoureuse pour dénoncer le séparatisme dans le cadre des activités des États généraux du Canada français. En fait, ce rassemblement donne lieu à un affrontement entre les deux définitions de la nation.

Les États généraux du Canada français

Au début des années 1960, certains groupes nationalistes proposent la convocation des États généraux du Canada français. Ce grand rassemblement aurait comme objectif de définir ce que devrait être l'orientation future de la nation, surtout dans le domaine constitutionnel. La FSSJBQ prend l'initiative de ce projet dès 1961, et il est endossé en 1964 par un grand nombre d'organismes québécois. Le CVF et l'ACELF, deux associations avec un intérêt pour les FMC, appuient l'idée¹⁵¹. À partir de 1966, l'année qui voit la fondation d'un secrétariat permanent des États généraux, ce sont surtout les cadres de l'Ordre de Jean Talon qui en assurent l'organisation. Cet Ordre est fondé par les membres québécois de l'ancien

¹⁵⁰ *Mémoire présenté à la Commission Laurendeau-Dunton par la Société nationale des Acadiens*, 1964, Centre d'études acadiennes (CÉA), fonds SNA, 41-19-3, p. 21.

¹⁵¹ *Les États généraux du Canada français. Assises préliminaires tenues à l'Université de Montréal, du 25 au 27 novembre 1966*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1967, p. 5.

OJC suite à sa dissolution en 1965. Rosaire Morin, un des artisans de la dissolution de l'OJC et président de l'Ordre de Jean Talon, devient directeur général des États généraux en 1966¹⁵². L'organisation des États généraux résulte largement des initiatives du mouvement néo-nationaliste au Québec.

Il faut aussi souligner que les États généraux jouissent de l'appui public du Parti libéral du Québec et de l'Union nationale. En particulier, Daniel Johnson fait des États généraux un élément clé dans sa stratégie constitutionnelle. Lorsqu'il était chef de l'opposition, Johnson souhaitait la création d'une assemblée constituante, où les anglophones et les francophones seraient représentés à part égale, pour rédiger une nouvelle constitution. Il voit les États généraux du Canada français, couplés avec les audiences du comité parlementaire québécois sur la Constitution, comme des façons de préciser les priorités des Canadiens français ordinaires¹⁵³. Son gouvernement verse des subventions importantes aux États généraux. En 1967, Johnson et le chef libéral, Jean Lesage, publient un communiqué de presse conjoint, dans lequel ils disent que les États généraux pourront fournir une aide précieuse à l'Assemblée législative¹⁵⁴. Chaque parti politique y délègue des observateurs. Même si les États généraux ne sont pas un organe du gouvernement, les deux partis politiques québécois accordent une certaine importance à ses délibérations.

Les FMC hésitent devant l'invitation à participer aux États généraux. D'abord, il faut souligner que certains groupes québécois auraient préféré qu'on convoque les États généraux du Québec et rejettent l'idée que les FMC aient un mot à dire dans l'orientation de la nation québécoise. Trois organismes refusent

¹⁵² Gaétan GERVAIS, «La présence de l'Ontario aux États généraux du Canada français (1966-1969)», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, p. 119.

¹⁵³ Daniel JOHNSON, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1965, p. 86-87, 95.

¹⁵⁴ s.a., «Johnson et Lesage espèrent que les états généraux canaliseront un véritable concours d'opinion», *Le Droit*, 13 avril 1967.

de participer, justement à cause de la présence des FMC¹⁵⁵. Dans un compromis boiteux qui sera abandonné ultérieurement, le secrétariat développe un système par lequel les FMC ne pourront voter que sur des questions qui les touchent, tandis que les questions exclusivement québécoises seront décidées par les délégués québécois. Ces deux éléments permettent de voir qu'au Québec, on fait déjà une distinction entre les Canadiens français du Québec, membres à part entière de la nation, et ceux d'outre-frontières, qui sont aux marges de la nation. En partant, les FMC craignent que toute l'entreprise des États généraux serve à valider la thèse de l'indépendance québécoise, une crainte qui est renforcée par l'opinion que l'organisation est noyautée par des séparatistes. Ils ne veulent pas qu'on se serve d'eux pour appuyer une option politique qu'ils rejettent. Aussi, ils ont l'impression qu'il s'agit d'une affaire essentiellement québécoise, où les FMC ne seront pas assez nombreux pour influencer le cours des délibérations¹⁵⁶. Mais, ils décident d'y aller, pour au moins exprimer leur point de vue. Le gouvernement du Québec offre son appui en versant une subvention de 30 000 \$ au CVF, pour qu'il indemnise les frais de voyage des délégués non-québécois¹⁵⁷.

Au nom des FMC, l'ACFÉO prépare un mémoire à être présenté aux États généraux. Ce document permet non seulement de connaître le point de vue de ceux-ci face au néo-nationalisme, mais aussi de constater les divisions entre différents groupes de FMC quant à la stratégie à employer. On le présente lors d'une réunion des FMC la première journée des assises préliminaires en novembre 1966.

¹⁵⁵ Rapport de la réunion des groupes hors du Québec aux États généraux, Montréal, 26 novembre 1966, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/3.

¹⁵⁶ Procès-verbal du Conseil d'administration de l'ACFÉO, 22 octobre 1966, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/3; Jean CADIEUX, «Les États généraux du Canada français. Trente ans après», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, p. 66.

¹⁵⁷ Rapport de la réunion des groupes hors Québec aux États généraux, *op. cit.*

Il débute en dénonçant le système de vote restreint proposé par le secrétariat, qui réduit les FMC à des Canadiens français de seconde classe. Il rejette aussi sans équivoque l'option de l'indépendance complète du Québec, qui mettrait les FMC dans une position intenable. L'ACFÉO dit ne vouloir écarter aucune autre option politique, car il est souhaitable d'accorder au Québec une plus grande autorité. Le document admet que l'avenir de la nation canadienne-française repose sur un Québec fort, qui doit utiliser tous les moyens légitimes pour assurer son rayonnement, mais qui ne doit pas négliger les FMC. On ne doit jamais perdre de vue que la nation canadienne-française ne se limite pas au Québec. Les FMC sont le prolongement naturel de la nation et des zones-tampons pour la survie et l'épanouissement du Canada français¹⁵⁸. Tout en acceptant que le cas québécois soit unique, nécessitant un statut particulier, on refuse d'accepter la réduction des frontières nationales¹⁵⁹.

Les FMC de l'Acadie et de l'Ouest trouvent le mémoire un peu trop agressif, et suggèrent qu'il soit révisé. Le CVF est chargé de solliciter les points de vue des différentes associations et de faire les modifications qui s'imposent. Dans ses recommandations, la SNA démontre le type de bon-ententisme qui la caractérise pendant cette période. Un journaliste québécois a observé en 1965 que les Acadiens ont l'habitude d'atténuer leurs revendications, ce pour ne pas tout perdre et pour ne pas impatienter la majorité¹⁶⁰. Cette attitude est présente dans sa réponse au mémoire ontarien. La SNA suggère qu'on

¹⁵⁸ *Mémoire des minorités françaises aux États généraux du Canada français*, version novembre 1966, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/5.

¹⁵⁹ Cardinal constate que les FMC tiennent aussi un discours misérabiliste, l'idée que «sans le Québec point de salut». En disant que l'indépendance du Québec menerait nécessairement à la disparition des FMC, ils montrent peu de confiance en eux mêmes. Voir Linda CARDINAL, «Identité et dialogue...», p. 67-68.

¹⁶⁰ Jean-Y. DUFRESNE, «Derrière le rideau de la bonne entente, le verdict implacable des statistiques», *Le Devoir*, 23 juin 1965.

n'exige pas un droit de vote égal, par crainte d'indisposer les délégués québécois à l'égard des FMC. Aussi, même si l'immense majorité des Acadiens rejettent le séparatisme, la SNA trouve qu'il est prématuré de l'écartier avant même de commencer les États généraux. Un tel geste inviterait l'élimination réciproque de thèses appuyées par les FMC. Enfin, la SNA se demande s'il est opportun de présenter un seul mémoire au nom de tous les FMC, alors qu'ils vivent différentes situations et qu'ils ont parfois différents intérêts¹⁶¹. La SNA se fait plus conciliante à l'égard des États généraux et à l'égard de l'indépendantisme, ne voulant pas se couper entièrement des nationalistes québécois. En 1967, l'organisme acadien diffuse un communiqué de presse qui renie la condamnation du séparatisme faite par un vice-président de la SNA au Cap-Breton, disant qu'il ne juge pas opportun de s'ingérer dans les affaires des autres¹⁶². Lors des assises subséquentes des États généraux, l'ACFÉO préfère le boycott, trouvant que le rassemblement est essentiellement une affaire québécoise dirigée par des séparatistes¹⁶³, alors que la SNA tient à participer. Elle dit vouloir créer des liens durables avec le Québec, non seulement se confiner à des réunions avec d'autres FMC¹⁶⁴. La SNA trouve également que l'élan des francophones en Acadie se rapproche davantage de celui du Québec que de ceux de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique, témoignant des circonstances différentes de chaque groupe¹⁶⁵. Cette dernière phrase témoigne d'une nouvelle prise de

¹⁶¹ Correspondance de Léon Richard, président de la SNA, à Paul-Émile Gosselin, secrétaire du CVF, 18 février 1967, CÉA, fonds SNA, 41-36-15.

¹⁶² Communiqué de presse de la SNA, 3 août 1967, CÉA, fonds SNA, 41-34-6.

¹⁶³ Communiqué de presse de l'ACFÉO, 27 novembre 1968, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/356/2.

¹⁶⁴ Communiqué de presse de la SNA, 13 septembre 1968, CÉA, fonds SNA, 41-37-12.

¹⁶⁵ Résolution adoptée par la SNA et l'Association acadienne d'éducation, 3 août 1968, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/4.

conscience nationale en Acadie. Les FMC de l'Ouest suivent l'exemple des Acadiens, voulant eux aussi participer aux États généraux. Leurs dirigeants trouvent qu'il est préférable de présenter ses opinions et d'engager les délégués québécois dans un débat, plutôt que de pratiquer une politique de chaise vide, qui risque d'être interprétée comme un signe de désintéressement envers l'avenir du Québec et du Canada français¹⁶⁶. Seule l'ACFÉO persiste dans la voie de la confrontation, alors que les autres organismes continuent à souhaiter un dialogue.

Les votes enregistrés lors des premières assises nationales des États généraux permettent d'évaluer à quel point les FMC acceptent les fondements du néo-nationalisme. Contrairement aux délégués québécois, presque unanimes sur l'ensemble des résolutions, les FMC sont d'avis partagé sur plusieurs questions. Aucune résolution n'est aussi controversée que celle sur l'autodétermination du Canada français. Son préambule stipule que les Canadiens français constituent un peuple, répandu à travers le Canada mais concentré avant tout au Québec. Dans cette province, le peuple canadien-français dispose d'un territoire et d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité. La vie et l'épanouissement du peuple s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec. On affirme donc que les Canadiens français sont une nation, que le Québec en est le territoire national et le milieu politique fondamental, et que cette nation a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le

¹⁶⁶ Correspondance de René Rottiers, secrétaire général de l'ACFCS, à Roger Charbonneau, secrétaire général de l'ACFÉO, 6 juin 1968; correspondance de Roméo Paquette, secrétaire général de la FCFCB, à Roger Charbonneau, secrétaire général de l'ACFÉO, 11 juin 1968, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/356/2.

régime politique sous lequel elle entend vivre¹⁶⁷. Les délégués québécois appuient cette résolution à 98 p. cent, exprimant une unité de pensée qui n'on ne retrouve pas chez les FMC.

Du côté des FMC, on aurait souhaité l'adoption d'une toute autre résolution. Ils préparent une version modifiée. Tout en acceptant que l'avenir de la nation repose sur le rôle primordial du Québec français, on souligne l'importance des organismes fédéraux dans la diffusion de la culture canadienne-française, et ainsi que l'influence des gouvernements fédéral et provinciaux sur son sort. On ajouterait donc au préambule le fait que les droits des Canadiens français ne sont pas suffisamment reconnus au Canada. Quant à la partie affirmative de la résolution, on enlèverait l'idée que la nation a le droit de disposer d'elle-même et de choisir son régime politique, pour y substituer une requête à deux volets. Pour le Québec, on demande les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour son plein épanouissement, et pour les FMC, on demande la reconnaissance de leurs droits essentiels. On termine en chargeant le gouvernement québécois de la responsabilité de négocier ce double objectif avec les autres gouvernements concernés¹⁶⁸. Comme les règlements ne permettent pas de modifier la résolution, les FMC doivent se prononcer sur le texte présenté par les organisateurs. Une faible majorité des délégués acadiens appuient la résolution, comme une faible majorité des délégués ontariens s'y opposent. Quant aux délégués de l'Ouest, leurs votes se partagent presque également entre l'affirmatif, le négatif et l'abstention. Si on fait le total de tous les délégués de l'extérieur du Québec, 38 p. cent ont voté oui, 40 p. cent ont voté non et 22 p. cent se sont

¹⁶⁷ Sauf indication contraire, le contenu des résolutions et les résultats des votes sont tirés de *Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1968, p. 191-206.

¹⁶⁸ Projet de résolution préparé par les délégués hors Québec, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/3.

abstenus. Il ne s'agit donc pas d'un rejet complet, mais on est loin de l'unanimité québécoise. Ces résultats trahissent une hésitation de la part des FMC face aux revendications québécoises.

Par contre, d'autres résolutions permettent de voir qu'il existait un certain nombre de terrains d'entente. Vrai, il n'y a que deux résolutions qui obtiennent la majorité requise de deux tiers dans chacune des quatre régions du Canada français. La première affirme la juridiction exclusive du Québec sur l'éducation, tout en réclamant des droits scolaires pour les FMC. La deuxième veut une intensification des échanges et de l'aide entre le Québec et les FMC. Les autres résolutions traitent essentiellement de l'augmentation des pouvoirs du Québec, malgré qu'on y glisse parfois un mot ou deux concernant les FMC. Soulignons que trois de celles-ci reçoivent l'appui majoritaire des délégués dans les autres régions du Canada français, soient des résolutions affirmant la juridiction exclusive du Québec sur la sécurité sociale, la politique familiale et l'agriculture. Ces deux dernières résolutions auraient été adoptées si l'Ouest les avait appuyées à deux tiers comme l'ont fait les délégués de l'Acadie et de l'Ontario. Les délégués acadiens endossent l'idée d'une plus grande juridiction québécoise sur la radiodiffusion, les questions économiques et les relations internationales. Ils appuient également une résolution qui renforcerait le statut du français au Québec, tout en demandant que le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick soient bilingues, et une résolution respectant l'intégrité territoriale du Québec. Quant aux délégués ontariens, ils appuient à majorité simple les résolutions sur l'intégrité territoriale, les relations internationales et la politique linguistique. Contrairement aux Acadiens, les délégués ontariens rejettent l'augmentation des pouvoirs québécois sur l'économie et la radiodiffusion, mais ils appuient cet accroissement quant à l'immigration. Les délégués de l'Ouest pratiquent une politique d'abstention. En général, entre le tiers et la moitié des délégués

de cette région refusent de se prononcer. Contrairement à leurs confrères de l'Ontario et de l'Acadie, ils rejettent les résolutions sur la langue, l'intégrité territoriale et les relations internationales.

Quel est donc l'héritage des États généraux? On constate qu'un nombre important de FMC étaient prêts à appuyer une plus grande autonomie pour le Québec. Selon Jacques-Yvan Morin, président des États généraux, cela démontre qu'il faudrait peut-être nuancer l'interprétation selon laquelle les États généraux représentent l'éclatement du Canada français¹⁶⁹. Par contre, les délibérations laissent un goût amer chez la plupart des délégués de l'extérieur du Québec. Parmi les réactions des délégués acadiens, la plupart sentent qu'il s'agit surtout d'une affaire québécoise et que les séparatistes contrôlent la tournure des événements¹⁷⁰. L'ACFÉO publie une déclaration disant que les délégués québécois confondent le droit à l'autodétermination avec le choix lui-même. Elle exprime des doutes quant à la représentativité de la délégation québécoise¹⁷¹. Les États généraux du Canada français démontrent clairement que le nationalisme québécois et celui des FMC prennent des chemins divergents. Pour le Québec francophone, c'est une question de pouvoirs et d'autonomie, centrés autour d'un gouvernement qu'ils contrôlent en majorité. Pour les FMC, c'est une question de droits qu'il faut protéger contre une majorité. Il est vrai que les organisateurs des États généraux font un geste significatif en tenant à ce que les FMC soient présents. Mais la question du droit de vote, la tenure essentiellement québécoise de la documentation et des résolutions, et le traitement que certains délégués québécois ont réservé aux FMC, laissent des cicatrices

¹⁶⁹ Jacques-Yvan MORIN, «Les États généraux du Canada français, trente ans après. Entrevue», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, p. 31-34.

¹⁷⁰ Réactions des délégués sollicitées par la SNA, CÉA, fonds SNA, 41-36-14.

¹⁷¹ Déclaration de l'ACFÉO sur les États généraux du Canada français, 27 novembre 1967, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/5.

profondes. Pour reprendre les mots de Gervais, «...pendant que les délégués québécois s'attablaient au grand banquet du Canada français, les minorités constataient avec indignation qu'on ne leur réservait, le long des murs, que d'étroits strapontins où ils pourraient en silence regarder les Québécois décider seuls de l'avenir du Canada¹⁷².» Les États généraux ne sont pas la cause de la rupture entre le Québec et les FMC, mais ils en sont la manifestation la plus claire.

Les États généraux du Canada français confirment que les nationalistes québécois abandonnent le dualisme pancanadien, afin de se concentrer sur la construction d'une société française au Québec. Dans le projet néo-nationaliste, c'est l'État du Québec qui assure la vitalité de la langue et de la culture française. Le rôle de protecteur de la nation est transféré de l'Église à l'État, marquant le passage d'un nationalisme culturel aux visées continentales à un nationalisme politique qui se limite à un territoire précis. Cela vient ébranler l'autre élément de l'identité canadienne-française, l'idéologie de la survivance, qui disparaît aussi comme cadre de référence, tant chez les FMC que chez les Québécois.

Nouvelles identités chez les FMC

La mutation du nationalisme québécois donne lieu à une fragmentation de l'identité canadienne-française, devant laquelle les FMC doivent s'interroger sur leur cadre de référence identitaire. Comme leurs compatriotes québécois, les FMC affrontent les transformations sociales de l'après-guerre. Ils arrivent également à la conclusion que les anciennes notions de survivance, axées sur la religion et l'isolement, ne sont plus adaptées aux réalités sociales des années 1960. L'expansion des activités

¹⁷² Gaétan GERVAIS, «La présence de l'Ontario aux États généraux...», p. 122-123.

gouvernementales, surtout celles des provinces, modifie profondément les institutions (scolaires, culturelles, etc.) autrefois religieuses au sein des communautés minoritaires. Pour les FMC, les gouvernements provinciaux deviennent des acteurs sociaux encore plus significatifs, accentuant ainsi l'importance du territoire comme cadre de référence. Exclue de la nouvelle identité québécoise, face à une réalité sociale de plus en plus urbaine et séculière, les FMC développent de nouvelles identités qui mettent l'accent sur les expériences spécifiques de leur communauté provinciale. Ainsi, on voit, par exemple, la naissance d'une identité franco-ontarienne, distincte de l'identité canadienne-française. Même en Acadie, on assiste à une fragmentation de l'identité sur des bases provinciales, ce qui permet aux Acadiens du Nouveau-Brunswick de prendre conscience de leur force numérique. Cette provincialisation de l'identité canadienne-française est à la fois une réaction au néo-nationalisme québécois, qui ébranle l'ancien nationalisme pancanadien, et à la modernisation sociale que vivent l'ensemble des cultures à cette époque.

Nous avons déjà vu que les crises scolaires au tournant du siècle ont façonné chez les FMC une conscience de leur statut de minoritaire, et que la création de réseaux de solidarité provinciaux en ont résulté. Par contre, jusqu'aux années 1960, les FMC ne manifestent pas d'attachements profonds envers leurs provinces respectives, que ce soit à cause de l'hostilité de la majorité anglophone, l'isolement culturel dans lequel ils vivent, ou encore la proximité temporelle des origines québécoises. Avec l'exception possible des Acadiens, on s'identifie toujours à la grande famille canadienne-française indépendamment du lieu de résidence. Pourquoi la référence provinciale devient-elle déterminante au cours des années 1960?

Lors de cette décennie, la famille canadienne-française est ébranlée par une multitude de facteurs. Le plus important, bien sûr, est le développement d'un nationalisme autonomiste et politique au Québec, qui tend à exclure les FMC. Devant cette évolution identitaire du foyer principal du Canada français, ces

derniers cherchent à donner un nouveau sens à leur identité. Ils ne peuvent imiter l'exemple québécois en raison de leur faiblesse numérique, et ils hésitent à appuyer la démarche québécoise pour les raisons évoquées ci-dessus. Pour quelques années, ces derniers se voient comme les orphelins de la nation, vivant une identité marquée par des sentiments d'absence et d'abandon¹⁷³. Les FMC affrontent également les défis de la modernisation sociale que vit le Canada tout entier au cours des années 1950 et 1960. Balthazar souligne à quel point l'automobile et la télévision élargissent les aires d'appartenance, ce qui porte les FMC à s'intégrer davantage aux pôles d'attraction urbains. Tandis que les Québécois peuvent s'acculturer en français en raison de leur concentration géographique, les FMC s'insèrent plutôt dans le réseau de communications anglophone de leurs provinces respectives¹⁷⁴. En s'urbanisant, les FMC accentuent leur situation de minoritaire, alors qu'autrefois, dans certains villages ou régions, ils pouvaient constituer une majorité. Leur espace linguistique et culturel subit des mutations considérables¹⁷⁵. L'industrialisation et l'urbanisation brisent aussi l'isolement culturel et réduisent l'importance de la religion, modifiant profondément les structures sociales des FMC¹⁷⁶. De plus en plus, c'est l'État provincial (anglophone), et non pas l'Église ou les groupes privés, qui se charge des écoles, des hôpitaux, des services sociaux et de la vie communautaire. Toute l'organisation sociale des FMC doit être repensée en

¹⁷³ Joseph Yvon THÉRIAULT, «Introduction», dans *Francophonies minoritaires du Canada*, sous sa direction, p. 10-11.

¹⁷⁴ Louis BALTHAZAR, «Le Québec et les minorités francophones du Canada», dans *Pour un renforcement...*, p. 86-87.

¹⁷⁵ Roger BERNARD, *De Québécois à Ontariens*, p. 50.

¹⁷⁶ Danielle JUTEAU-LEE et Jean LAPOINTE, «The Emergence of Franco-Ontarians: New Identity, New Boundaries» dans *Two Nations, Many Cultures: Ethnic Groups in Canada*, sous la dir. de Jean Leonard ELLIOT, Scarborough (ON), Prentice-Hall, 1979, p. 103-105.

conséquence¹⁷⁷. À toutes fins pratiques, le Canada français, tel qu'on se le représentait, n'existe plus. En tant que minorités, ne jouissant pas des mêmes ressources que les Québécois, les FMC se demandent comment assurer la survie de leur culture dans un monde où les anciens liens de solidarité s'affaiblissent.

Devant ces défis, les FMC adaptent le contenu de leurs identités, développant des identités plus séculières et plus spécifiques à leur milieu. D'abord, sans disparaître complètement, la religion catholique occupe de moins en moins de place dans la définition identitaire des FMC. Les paroisses françaises continuent à jouer un rôle important dans les communautés, mais dans la foulée des réformes du concile Vatican II (1962-1965), l'Église-pouvoir se transforme en Église-service¹⁷⁸. C'est la fin de l'époque où le clergé dirige l'action communautaire des FMC. On tourne le dos à l'idéologie de la survivance peu adaptée aux réalités des années 1960. Comme signe de cette sécularisation, on mentionnerait la séparation de langue et foi dans les revendications scolaires. On demande des écoles françaises sans exiger qu'elles soient aussi catholiques¹⁷⁹. À l'image du Canadien français rural et catholique se substitue celle d'un francophone moderne, qui s'insère non plus dans la culture pancontinentale du Canada français, mais dans sa communauté provinciale spécifique. Le rôle accru de l'État provincial joue un rôle non négligeable dans ce processus. Des institutions sociales, autrefois gérées par la sphère privée, passent à la sphère publique, où les FMC ont peu de poids politique. Afin de se tailler une place au sein de leurs sociétés provinciales

¹⁷⁷ Joseph Yvon THÉRIAULT, «Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne», dans *Identité et cultures nationales*, Simon LANGLOIS, p. 80.

¹⁷⁸ Robert CHOQUETTE, «L'Église de l'Ontario français», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius JAENEN, p. 222.

¹⁷⁹ Par exemple, une telle décision est prise par l'ACFÉO en 1967. Voir Fernan CARRIÈRE, «La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, p. 317.

respectives, les FMC doivent multiplier les contacts (et les conflits) avec les gouvernements provinciaux, à qui leur sort est lié, plus que jamais. Pour chaque minorité, cette situation porte des conséquences différentes¹⁸⁰. Avec cette évolution, on peut constater un délaissement du terme «Canadien français», préférence étant accordée à de nouveaux vocables. La Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique devient la Fédération franco-colombienne, et l'Association canadienne-française d'éducation du Manitoba devient la Société franco-manitobaine. Chacune des communautés provinciales commence également à adopter des symboles qui lui sont propres, comme des drapeaux¹⁸¹. Ce changement d'appellatifs illustre une nouvelle logique d'insertion sociale chez les FMC, différente de celle du Canada français¹⁸². Étudions deux exemples concrets parmi les deux plus grandes communautés des FMC.

Vers la fin des années 1960, on assiste au développement d'une identité spécifiquement franco-ontarienne. Pour reprendre les mots de Gervais, «...l'Ontario français a cessé d'être *la partie ontarienne du Canada français*, pour devenir *la partie française de l'Ontario*¹⁸³». Cette «ontarianisation» de l'identité résulte à la fois du désengagement québécois à l'égard des FMC et de la réaction canadienne-anglaise à la crise nationale déclenchée par la Révolution tranquille. En ce sens, le gouvernement ontarien s'engage à corriger les injustices faites à sa population française, ce qui conduit à la création d'un réseau d'écoles secondaires françaises (1968), ainsi qu'à l'établissement de sections franco-ontariennes au sein

¹⁸⁰ Danielle JUTEAU-LEE, «Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-français, Franco-Ontariens, Ontariens: qui sommes-nous?», *Pluriel*, no. 24 (1980), p. 41.

¹⁸¹ Edmund A. AUNGER, «Les communautés francophones de l'Ouest: la survivance d'une minorité dispersée», dans *Francophonies minoritaires du Canada*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, p. 292.

¹⁸² Joseph Yvon THÉRIAULT, «Introduction», p. 11.

¹⁸³ Gaétan GERVAIS, «Aux origines de l'identité franco-ontarienne», dans *Cahiers Charlevoix: études franco-ontariennes*, no.1, Sudbury, Éditions Prise de Parole, 1995, p. 142. L'italique est dans l'original.

du Conseil des arts (1969) et à l'Institut des études en éducation éducative (1970)¹⁸⁴. Le développement de la minorité française en Ontario passe désormais par Toronto et Ottawa, plutôt que par Québec ou Montréal, et ce à l'intérieur d'un réseau d'organisations exclusivement ontariennes, plutôt que canadiennes-françaises¹⁸⁵. Même si le changement de nom de l'ACFÉO se limite à laisser tomber le mot «éducation», signalant ainsi son intention d'élargir ses champs d'action, l'analyse de Juteau-Lee et Lapointe révèle qu'à partir des années 1960, plusieurs groupes refusent l'étiquette canadienne-française pour adopter le terme franco-ontarien. Cette même étude démontre qu'il y a un décalage entre ceux qui continuent à se définir comme Canadiens français (les plus âgés, les gens actifs dans la sphère religieuse) et ceux qui se disent Franco-Ontariens (les plus jeunes, les artistes, les plus politisés)¹⁸⁶. Dans les années 1970 émerge une vie culturelle et artistique spécifique à l'Ontario français, témoignant d'une rupture définitive avec les origines québécoises. Le symbole le plus éloquent de cette nouvelle identité est l'adoption en 1975 d'un drapeau franco-ontarien, où la trille prend autant de place que la fleur de lys. Il se crée chez les francophones de l'Ontario un sentiment d'appartenance à leur province, qui leur permet de se distinguer des autres Canadiens français. La territorialité fait désormais partie de leur cadre de référence, alors qu'ils délaissent une culture canadienne-française pancontinentale pour en développer une spécifique à leur milieu.

Si, parmi les FMC, il y a un groupe bien placé pour faire face à la rupture du Canada français, ce sont les Acadiens. Comme nous avons déjà vu, ces derniers ne se voient pas comme Canadiens français.

¹⁸⁴ Danielle JUTEAU et Lise SÉGUIN-KIMPTON, «La collectivité franco-ontarienne: structuration d'un espace symbolique et politique», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, p. 282.

¹⁸⁵ Gaétan GERVAIS, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, p. 146.

¹⁸⁶ Danielle JUTEAU-LEE et Jean LAPOINTE, «The Emergence of Franco-Ontarians», p. 107-110.

Mais la fragmentation de la nation canadienne-française atteint également les provinces Maritimes, se traduisant par une provincialisation des différents groupes acadiens. C'est un développement intéressant car, depuis la Déportation, l'Acadie n'avait pas d'assises territoriales. Jacques Gauthier dit qu'après 1755, on ne peut parler de l'histoire de l'Acadie, mais seulement de l'histoire des Acadiens¹⁸⁷. Par contre, avec l'élection pour la première fois d'un premier ministre acadien, Louis J. Robichaud, en 1960, les Acadiens du Nouveau-Brunswick vivent leur propre Révolution tranquille. En particulier, la commission Byrne, mise sur pied par le gouvernement Robichaud pour étudier la finance et la taxation municipale, préconise des réformes administratives pour équilibrer les chances des Néo-Brunswickois, anglophones ou francophones, du Nord ou du Sud¹⁸⁸. Aussi, le gouvernement Robichaud met sur pied une série d'institutions favorisant le développement d'une nouvelle élite acadienne, dont l'Université de Moncton. C'est ainsi qu'on voit des transformations dans l'Acadie néo-brunswickoise qui ressemblent à certains égards à l'expérience québécoise.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui représentent 85 p. cent du peuple acadien, prennent conscience de leur masse et revendiquent un statut d'égal à égal avec la communauté anglophone. Ils rejettent le statut de minoritaire et cherchent à franciser davantage leur province. Par contre, comme ils ne constituent qu'un tiers de la province, les Acadiens du Nouveau-Brunswick adoptent comme projet l'égalité des langues, plutôt que de chercher la primauté du français dans les régions où ils sont

¹⁸⁷ Jacques GAUTHIER, «Un authentique Acadien s'interroge et témoigne», dans *L'Acadie : Histoire des Acadiens*, sous la dir. de Yves CAZAUX, Paris, Albin Michel, 1992, p. 411.

¹⁸⁸ Michel DOUCET, *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995, p. 30-31.

majoritaires¹⁸⁹. Certains militants acadiens, influencés par le néo-nationalisme québécois, fondent un parti politique (le Parti acadien) qui défend un nationalisme autonomiste et territorial. Ce parti connaît peu de succès, mais ces visées territoriales laissent comme victime la SNA. La Société nationale des Acadiens, qui sert d'organisme parapluie pour l'ensemble des groupes acadiens aux Maritimes, est devancée par la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), plus militante que l'ancienne élite conservatrice¹⁹⁰. Ce faisant, on coupe les liens avec les plus petites minorités acadiennes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le groupe néo-écossais n'a pas vu le besoin de fonder son propre organisme provincial avant 1965 (la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse), ayant toujours été représenté adéquatement par la SNA. Le découpage provincial des groupes acadiens répond à la logique technocratique présente suite à l'étatisation des institutions acadiennes traditionnelles¹⁹¹. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick s'inspirent de la Révolution tranquille québécoise, mais ne peuvent l'imiter complètement à cause de leur statut minoritaire. Ils optent plutôt pour le bilinguisme et le fédéralisme canadien.

Ces deux exemples démontrent que suite au refus québécois du Canada français, l'identité canadienne-française se fragmente en plusieurs entités provinciales. Nous avouons qu'à cause de leur force démographique et l'ouverture relative de leurs gouvernements respectifs, les Franco-Ontariens et les Acadiens du Nouveau-Brunswick s'en tirent mieux que d'autres groupes. Dans les sept autres provinces,

¹⁸⁹ Léon THÉRIAULT, «Parallèles Acadie-Québec, de 1864 à nos jours», dans *Pour un renforcement...*, p. 200.

¹⁹⁰ Léonce GAUDREAU, «Des francophones du Nouveau-Brunswick vont créer une nouvelle association», *Le Soleil*, 23 mai 1972. L'organisme est aujourd'hui connu comme la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

¹⁹¹ Marc JOHNSON et Isabelle McKEE-ALLAIN, «La société et l'identité de l'Acadie contemporaine», dans *Les francophonies minoritaires du Canada*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, p. 226-227.

les FMC sont peu nombreux et doivent souvent affronter des gouvernements timides, sinon ouvertement hostiles. Mais le phénomène est semblable. Comme les Québécois, les FMC rejettent l'ancien visage canadien-français, basé sur une culture traditionnelle et transmise par l'Église catholique et des organismes pancanadiens, pour adopter des identités plus séculières et plus territoriales. Cette provincialisation des identités résulte de facteurs externes, notamment l'évolution du nationalisme québécois qui fait perdre au Canada français son foyer principal, et de facteurs internes, à savoir les effets de la modernisation sociale et de l'étatisation accrue. Par contre, contrairement aux Québécois, les FMC sont en position de faiblesse par rapport à la majorité anglophone de leurs provinces. Devant l'obstination de certains gouvernements provinciaux, les FMC vont se rattacher encore plus fermement au dualisme pancanadien promu par le gouvernement fédéral. Mais, ce développement de nouveaux rapports avec Ottawa se produit après une décennie d'interventions par le gouvernement québécois, interventions qui ne donnent pas les résultats souhaités.

L'ÉTAT DU QUÉBEC ET LES FMC

Avec le réseau associatif qui s'écroule, le gouvernement du Québec devient un acteur central dans le maintien des rapports entre Québécois et FMC. Les activités accrues de l'État québécois, empreintes de cette nouvelle philosophie néo-nationaliste, ont un impact certain sur les FMC et la façon dont ils conçoivent leurs rapports avec le Québec. Au cours des années 1960, le gouvernement du Québec remplace le réseau associatif comme principal responsable du maintien des rapports entre Québécois et FMC. En termes concrets, le gouvernement développe un programme cohérent pour venir en aide aux minorités françaises, ce par l'entremise du nouveau ministère des Affaires culturelles et de son Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF). Cette agence offre divers services et accorde des subventions destinées à renforcer la culture française à l'extérieur du Québec. L'initiative gouvernementale est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par ceux qu'elle souhaite épauler. De plus, au niveau intergouvernemental, le Québec multiplie ses efforts auprès des autres provinces afin de les responsabiliser envers leurs minorités françaises. Alors que le pays vit une période d'introspection, alimentée par le renouveau québécois et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le moment semble propice pour obtenir de meilleures protections pour les FMC. Le Québec exerce des pressions pour que les FMC obtiennent des droits scolaires semblables à ceux des Anglo-Québécois, et signe des ententes avec deux provinces (l'Ontario et le Nouveau-Brunswick) pour élargir les sphères de collaboration culturelle. Paradoxalement, l'entrée en scène de l'État québécois comme source d'appui aux FMC n'a pas comme résultat le renforcement de la solidarité entre francophones. Malgré tous ces gestes, plusieurs facteurs font en sorte que les FMC se sentent encore plus éloignés des Québécois. Le présent chapitre analyse les conséquences de cette construction étatique pour les rapports entre le Québec et les FMC.

Attitudes des acteurs étatiques au Québec

Avant d'aborder les actions concrètes du gouvernement québécois, on se doit de situer ces gestes dans la vision d'ensemble des acteurs étatiques. Au début des années 1960, le gouvernement assume des responsabilités à l'égard des FMC en créant une agence qui vise à les soutenir. C'est une première, qui doit se comprendre dans le cadre des efforts de construction étatique qu'entreprend le gouvernement Lesage. En s'érigeant comme l'État national des Canadiens français, le gouvernement s'efforce de se définir un rôle particulier dans la protection et la diffusion de la culture canadienne-française, au Québec et ailleurs. L'aide aux FMC constitue un élément dans cette stratégie. Il est donc opportun de se demander comment ces acteurs étatiques définissent le Canada français, et quelle place ils réservent aux FMC dans la nation. L'examen qui suit permet de faire des distinctions importantes entre la logique de la nouvelle classe dirigeante et celle de l'ancien réseau associatif. Nous avons retenu comme interlocuteurs le premier ministre du Québec, le ministre des Affaires culturelles, son sous-ministre et le directeur du SCFOF, personnages qui représentent le Québec aux FMC et qui veillent à la mise en oeuvre de la politique québécoise à leur égard. Commençons avec les acteurs proprement politiques, pour ensuite examiner les fonctionnaires.

Le gouvernement de Jean Lesage tente de redéfinir la place du Québec dans le Canada. Pour assurer l'épanouissement des francophones, Lesage revendique plus de pouvoirs pour le Québec, notamment dans le domaine fiscal. Par contre, Lesage se préoccupe de façon particulière du sort des FMC. En fait, son biographe précise que parmi tous les services du nouveau ministère des Affaires culturelles, le SCFOF l'intéresse le plus. Thompson attribue cet intérêt aux expériences de Lesage comme ministre fédéral, pendant lesquelles il avait rencontré plusieurs FMC et en était venu à sympathiser avec leur

situation¹⁹². Dans ses discours, le premier ministre dit que le Québec est «l'expression politique du Canada français» ou «la mère patrie» de ceux qui parlent le français au Canada, et qu'il en découle des responsabilités précises. Il pense que le Québec doit faire son possible pour venir en aide à ceux qui sont en plus grand danger de perdre la langue française¹⁹³. Tout en revendiquant plus de pouvoirs pour le Québec, Lesage est aussi un fédéraliste convaincu. S'il favorise une réforme constitutionnelle pour renforcer l'État provincial, il rejette carrément le séparatisme et ne prône pas un désengagement du Québec par rapport au reste du pays¹⁹⁴. Lesage veut simplement que les Canadiens français soient des membres à part entière du Canada. Cela passe par un Québec fort, mais aussi par une plus grande place pour le français dans l'administration fédérale et dans les autres provinces¹⁹⁵. Même si le Québec jouissait d'un statut différent des autres provinces, Lesage ne pense pas que le biculturalisme doit nécessairement affaiblir le Canada¹⁹⁶.

C'est dans l'ouvrage de Georges-Émile Lapalme, premier titulaire du ministère des Affaires culturelles, qu'on trouve la source de l'action gouvernementale envers les FMC. Prédécesseur de Jean Lesage à la tête du parti, il est l'auteur du programme électoral de 1960 qui pose comme article premier que le Québec devrait diffuser la culture française à l'extérieur de ses frontières. Par son aide aux FMC

¹⁹² Dale C. THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent (Québec), Éditions du Trécarré, 1984, p. 388.

¹⁹³ Jean LESAGE, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Office d'information et de publicité du Québec, Québec, 1965, p. 20.

¹⁹⁴ s.a., «Quebec Can't Afford Split from Canada, says Lesage», *Vancouver Sun*, 27 septembre 1965.

¹⁹⁵ Discours de l'hon. Jean Lesage au Club canadien de Montréal, 28 septembre 1964, BAN, 971.4 D1 L622 1964 09-28.

¹⁹⁶ Discours de l'hon. Jean Lesage à l'Alliance française de Vancouver, 27 septembre 1965, BAN, 971.4 D1 L622 1965 09-27.

et aux Franco-Américains, le Québec pourrait affirmer la présence du français en Amérique du Nord. Le Québec sera un pôle d'attraction pour tous les groupes français de l'Amérique, comme la France est une métropole pour la francophonie mondiale¹⁹⁷. En ce sens, son discours ressemble à celui de Lesage, voulant que le Québec soit la mère patrie des francophones en Amérique à cause de sa démographie, ses institutions et ses structures culturelles.

Pierre Laporte, le successeur de Lapalme aux Affaires culturelles, appartient à une aile plus néo-nationaliste du Parti libéral. Sa solution à la question nationale serait de faire du Canada une confédération d'États souverains, où les pouvoirs du gouvernement central seraient très limités¹⁹⁸. Aussi, il est le premier membre du gouvernement à revendiquer une politique linguistique pour faire du français la «langue prioritaire» du Québec¹⁹⁹. Quant aux FMC, Laporte avait fait preuve d'un intérêt à leur égard alors qu'il était journaliste. Suite à une tournée dans différentes communautés francophones et acadiennes du Canada, il avait rédigé en 1959 une série d'articles dans laquelle il décrivait leurs attitudes à l'égard du Québec²⁰⁰. Laporte a aussi été un membre actif du réseau associatif et jouissait de la confiance de ses chefs de file, au point où l'OJC mène une campagne en faveur de sa nomination comme sous-ministre des Affaires culturelles en 1961²⁰¹. En tant que ministre, il soulève le spectre de la rupture si les anglophones n'arrivent

¹⁹⁷ Georges-Émile LAPALME, *Pour une politique. Le programme de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, 1988, p. 97.

¹⁹⁸ Dale C. THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, p. 432.

¹⁹⁹ «Laporte and French Language Priority in Quebec», Relevé de presse de la Commission Laurendeau-Dunton, 24 novembre 1965, ANC, RG 33, série 80, vol. 122, dossier 769.

²⁰⁰ Ces articles, publiés dans *Le Devoir* à la fin octobre 1959, ont été consultés au CRCFF, fonds ACFÉO, C2/247/4.

²⁰¹ Lettre du 28 février 1961 d'Albert LeBlanc à l'hon. Georges-Émile Lapalme, CÉA, fonds SNA, 41-12-2.

pas à reconnaître les droits des FMC, rupture qu'il dit ne pas souhaiter mais qui n'est pas impossible si la situation ne change pas. Si on refuse, les Québécois pourront se demander ce qu'ils font à rester dans le Canada²⁰². Aussi, il déplore l'assimilation des FMC et suggère qu'on «...pourrait s'interroger sur un système confédératif qui impose de telles saignées à notre groupe ethnique²⁰³.» Laporte souligne également que les FMC doivent continuer à lutter pour la justice dans leurs propres milieux, car le Québec ne peut la livrer et ne peut pas s'introduire dans ces batailles²⁰⁴. On retrouve dans ces paroles de Laporte un bilan particulièrement négatif de l'expérience fédérale, ainsi qu'une distinction assez claire entre le Québec, château-fort de la nation, et les FMC, qui sont au bord du précipice. Il trahit des traces de ce pessimisme ou misérabilisme quant à l'avenir des FMC, semblable à ce qui est diffusé par certains milieux néo-nationalistes.

Le gouvernement de l'Union nationale, au pouvoir de 1966 à 1970, a un discours ambigu à l'égard du Canada français. Le chef de gouvernement, Daniel Johnson, est peut-être le plus ambigu, alors qu'il tente de maintenir un équilibre entre les différentes factions de son parti. Jean-Jacques Bertrand, qui lui succède suite à sa mort en 1968, représente l'aile fédéraliste. Il affirme sans équivoque que son pays était le Canada, et que jamais il voudrait délaissier ses «compatriotes» dans les autres provinces²⁰⁵. Si l'État territorial du Québec a ses revendications, Bertrand insiste qu'on ne devrait pas oublier que la nation

²⁰² Discours de l'hon. Pierre Laporte devant les membres de la SSJB de Tecumseh (ON), le 27 mars 1966, Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ), fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Discours des ministres», p. 6, 24.

²⁰³ *Ibid.*, p. 3.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 23-24.

²⁰⁵ Pierre GODIN, *Daniel Johnson, vol. 1: 1946-1964, la passion du pouvoir*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, p. 390.

canadienne-française comprend le Québec et les FMC, ce qui lui mérite un éditorial reconnaissant dans *Le Droit*²⁰⁶. À l'autre extrême, il y a celui à qui Johnson confie le ministère des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay. En 1961, ce dernier avait provoqué tout un scandale en se déclarant favorable à la souveraineté du Québec, alors qu'il siégeait comme député conservateur dans le gouvernement Diefenbaker²⁰⁷. Un proche de Johnson, il est parmi les plus nationalistes du Cabinet. Pour ce qui est des FMC, il semble croire que leur cause est perdue d'avance, disant que son gouvernement est «...impuissant face à la vague assimilatrice qui déferle dans le reste du Canada et qui atteint parfois même l'intérieur de son territoire». Tout ce qu'il peut faire pour les aider est d'augmenter les garanties du plein épanouissement du français au Québec²⁰⁸. Plutôt que de parler d'une culture canadienne-française partagée par l'ensemble de la nation, Tremblay dit qu'il y a une culture propre à la majorité québécoise, à laquelle les FMC peuvent s'alimenter²⁰⁹. Bertrand et Tremblay représentent donc les deux extrêmes de l'Union nationale des années 1960. Le premier démontre toujours une certaine adhérence au dualisme pancanadien, tandis que le dernier, tout en étant le responsable de la politique québécoise envers les FMC, est convaincu que l'avenir de la nation canadienne-française se jouera seulement au Québec.

Daniel Johnson, premier ministre de 1966 à 1968, semble déchiré entre les deux options qui constituent le titre de son manifeste politique: *Égalité ou indépendance*. Fondamentalement, Johnson veut

²⁰⁶ Willie CHEVALIER, «Les minorités françaises», *Le Droit*, 5 novembre 1963, p. 6.

²⁰⁷ Jean-Noël TREMBLAY, *La Confédération! Combien de temps encore faudra-t-il la subir?*, St-Hyacinthe (QC), Éditions Alerte, 1961.

²⁰⁸ Discours de l'hon. Jean-Noël Tremblay à la 70e réunion de la Société historique franco-américaine, Woonsocket (RI), 8 décembre 1968, BAN, 971.4 D1 T7892 1968 12-08.

²⁰⁹ Discours de l'hon. Jean-Noël Tremblay au collège Scarborough, Université de Toronto, le 2 février 1969, BAN, 971.4 D1 T7892 1969 02-02.

que les deux groupes nationaux au Canada soient sur un pied d'égalité. Pour y arriver, il faut procéder par une refonte de la Constitution canadienne. Le Québec, comme État national des Canadiens français, doit jouir de pouvoirs nettement plus considérables dans une nouvelle Confédération non pas à dix, mais à deux. Si cette égalité ne peut pas se réaliser, le Québec n'a pas de choix que de faire l'indépendance²¹⁰. En poussant son parti plus loin sur l'axe autonomiste, le chef unioniste a, en quelque sorte, légitimé l'option indépendantiste²¹¹. À propos des FMC, il déplore que la Constitution canadienne ne les protège pas. Le haut taux d'assimilation et l'hostilité des anglophones ont créé une réserve québécoise, car c'est seulement au Québec que les Canadiens français peuvent jouir de leurs pleins droits. «Il n'y a que le Québec qu'ils puissent considérer vraiment comme leur patrie²¹².» En même temps, Johnson répète souvent que le Canada français comprend également les FMC. En 1963, alors que son parti réclame la convocation des États généraux du Canada français pour définir la position constitutionnelle de la nation, Johnson tient à ce qu'un tel regroupement inclue des FMC²¹³. De plus, à la fin de son manifeste, il espère que le Canada saura reconnaître l'égalité des deux langues et des deux cultures à la grandeur du pays²¹⁴. Sa vision du Canada français comprenait également les FMC, mais selon Johnson, seul le gouvernement du Québec

²¹⁰ Daniel JOHNSON, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1965, p. 105.

²¹¹ Herbert F. QUINN, *The Union nationale: Quebec Nationalism from Duplessis to Lévesque*, éd. rev. et augm., Toronto, University of Toronto Press, 1979 (1963), p. 213.

²¹² Daniel JOHNSON, *op. cit.*, p. 66-67.

²¹³ Discours de l'hon. Daniel Johnson au club Rotary, Québec, 11 juin 1963, CRCCE, fonds ACFÉO, C2/234/3.

²¹⁴ Daniel JOHNSON, *op. cit.*, p. 117.

pourrait exercer les pouvoirs de la nation. Il est prêt à envisager une rupture avec ses compatriotes si cela est nécessaire pour garantir l'avenir du Québec²¹⁵.

Au sein de la fonction publique, quelles sont les attitudes à l'égard des FMC? Nous retenons les opinions de Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles, et de Georges-Henri Dagneau, directeur du SCFOF. Parmi les fonctionnaires, ces deux hommes ont le plus de contact avec les FMC. Frégault, comme nous le savons, faisait partie de ce groupe d'historiens qui avait critiqué le nationalisme canadien-français traditionnel. En tant que sous-ministre, il croit que par son action culturelle, Québec peut jouer son rôle de capitale nationale du Canada français, comme Ottawa faisait pour le Canada anglais²¹⁶. Frégault est de l'avis qu'un Québec fort est essentiel pour la viabilité du Canada français, soulignant que le maintien de la solidarité entre francophones ne doit pas reposer sur une communauté d'infériorité²¹⁷. Le SCFOF est avant-gardiste, selon lui, et démontre que le Québec prend ses responsabilités, mais Frégault trouve que c'est aussi une façon «...de montrer aux Québécois, qui ont une trop fâcheuse tendance à l'oublier, que, s'ils ne disposaient pas d'un État, ils connaîtraient la même évolution et auraient la même mentalité que leurs frères de la diaspora²¹⁸». Encore une fois, les FMC sont perçus comme un exemple à ne pas imiter.

Georges-Henri Dagneau est très judicieux dans ses choix de mots lorsqu'il parle de la question nationale. Il est donc difficile de connaître ses opinions sur ce qu'est le Canada français. Le directeur trouve que le Québec a des responsabilités à l'égard des FMC, peu importe son avenir politique. Quant

²¹⁵ Daniel JOHNSON, *Égalité ou indépendance*, p. 108.

²¹⁶ Guy FRÉGAULT, *Chronique des années perdues*, Ottawa, Éditions Leméac, 1976, p. 28-29.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 203.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 39.

aux FMC, il répète souvent qu'on a tort de prédire leur disparition imminente²¹⁹. Même s'il trouve que cette génération des FMC fera le choix critique entre la survie ou l'assimilation, il reste optimiste quant à leurs chances. Dagneau dit qu'il n'a pas l'intention de liquider tel ou tel groupe minoritaire en raison de leur faiblesse numérique. Il n'y aura pas de condamnations à mort. Le Québec est disposé à aider toutes les différentes communautés minoritaires, sans discrimination. Sous sa direction, le SCFOF voit tous les FMC comme étant sur le même pied²²⁰. Par contre, la tournure des événements politiques fait en sorte que, par ses ententes culturelles, le Québec est actif surtout à l'égard des FMC dans ses deux provinces voisines, sans doute parce que ces communautés sont jugées les plus viables.

Ce bref examen permet de constater que les acteurs étatiques ont une mentalité tout à fait différente de celle privilégiée par l'ancien réseau associatif canadien-français. Les chefs de file de la Révolution tranquille voient en l'État du Québec un outil puissant pour l'épanouissement de la langue et de la culture françaises. Le renforcement de cet État, par la récupération d'activités autrefois privées et par un transfert de pouvoirs d'Ottawa vers Québec, s'impose comme une priorité. C'est par un Québec fort qu'on espère assurer l'avenir des Canadiens français. La plupart de ces hommes politiques croient aussi que le Québec a des responsabilités à l'égard des FMC, à cause des liens historiques avec ceux qu'on considère des compatriotes. Avec l'exception possible de Frégault et Tremblay, ils ne semblent pas partager le pessimisme de Marcel Chaput ou de René Lévesque qui, devenu chef du nouveau Parti québécois, déclare en 1968 que les FMC sont des «*dead ducks*». Mais leurs priorités sont au Québec d'abord, ce qui n'est

²¹⁹ Discours de Georges-Henri Dagneau au lancement du bulletin *Québec-Amérique*, 25 avril 1966, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «*Québec-Amérique*», p. 3.

²²⁰ Discours de Georges-Henri Dagneau au XI^e congrès de l'Association acadienne d'éducation du N-B, Moncton, 11 octobre 1964, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 36, dossier 65, p. 2-3.

pas anormal pour les représentants du gouvernement québécois. Les luttes pour créer un Canada bilingue et biculturel *ad mare usque ad mare* semblent appartenir à une autre époque. Lorsqu'on veut transformer le Canada, c'est pour donner au gouvernement du Québec une plus grande marge de manoeuvre pour qu'il puisse être le gouvernement national des Canadiens français. En réalité, il peut seulement être le gouvernement national des Canadiens français *du Québec*. Les activités de l'État québécois envers les FMC démontrent que malgré l'ampleur de ses ressources, il y a des limites à ce qu'un gouvernement peut accomplir à l'extérieur de ses frontières.

Le Service du Canada français d'outre-frontières

En plus des champs économiques et sociaux, le rattrapage que cherche à faire le gouvernement québécois s'étend aussi dans le domaine culturel. Comme seul gouvernement à majorité française en Amérique du Nord, on sent une obligation particulière à renforcer et à propager la culture française. Il s'agit d'un domaine largement ignoré par le gouvernement Duplessis, alors que le gouvernement fédéral, suite aux délibérations de la Commission Massey, cherche à développer des institutions culturelles nationales. Une des priorités du gouvernement Lesage est de créer un ministère des Affaires culturelles, unique en son genre à cette époque, qui pourrait consolider tous les organismes gouvernementaux de nature culturelle et en coordonner les activités afin de mieux assurer l'avenir du fait français. De plus, on crée quatre nouveaux services, dont un est le Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF)²²¹. Le rôle du SCFOF, tel que précisé par la loi, est d'assurer «le rayonnement de la culture française en dehors

²²¹ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 110.

des frontières de la Province». On pourrait interpréter ce texte de plusieurs façons, mais les discours des législateurs précisent que son objectif premier est de venir en aide aux minorités françaises en Amérique du Nord²²². C'est la première fois que le gouvernement québécois développe une stratégie pour venir en aide aux FMC. Tel que le précise le directeur du SCFOF, «...lorsque le Québec a agi officiellement vis-à-vis des groupes minoritaires de langue française, cette action a presque toujours été sans lendemain. En revanche, lorsqu'il y a eu une action coordonnée et suivie, elle fut presque inévitablement située dans le domaine privé²²³.» La récupération d'activités autrefois privées par l'État, nouvel instrument de la collectivité, est un trait fondamental de la Révolution tranquille. Il ne faut pas s'étonner que ces organismes privés veuillent avoir leur mot à dire dans le nouveau service.

La création du SCFOF est, en général, bien reçue par le réseau associatif canadien-français. Mais, ses acteurs font aussi leur possible pour en orienter les activités. Le Conseil de la vie française (CVF) rencontre le premier ministre Jean Lesage le 28 décembre 1960, quatre mois avant la naissance officielle du ministère, pour offrir son expertise dans le domaine des rapports avec les FMC. Les directeurs du Conseil s'offrent comme intermédiaire pour la distribution de subventions aux groupes hors province, une façon pour le Québec d'éviter des conflits de juridiction. Marcel Martel est de l'avis que le CVF veut circonscrire l'activité du Service afin de protéger sa propre raison d'être, et sa subvention annuelle²²⁴. En 1961, la FSSJBQ soumet un mémoire de 33 pages au premier ministre présentant sa vision du SCFOF.

²²² «Historique du Service», document interne du SCFOF, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 30, dossier «CFOF - historique», p. 1. Même si le SCFOF vise également les Franco-Américains, nous n'examinons que son activité envers les FMC.

²²³ Discours de Georges-Henri Dagneau au Club canadien-français d'Oshawa (ON), 27 juin 1964, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 36, dossier 65, p. 8-9.

²²⁴ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 112-113.

Comme plusieurs des mêmes phrases se trouvent dans d'autres mémoires soumis par les FMC eux-mêmes, on peut présumer que le mémoire résulte de l'action concertée de l'Ordre Jacques-Cartier. Ils soulignent que cette agence devrait offrir des services aux FMC, plutôt que de leur distribuer des sommes d'argent. En tout cas, le prélèvement de fonds pour les FMC se fait déjà par la Fraternité française, un partenariat privé entre la FSSJBQ et le CVF. Le gouvernement devrait concrétiser sa présence auprès de ces minorités en faisant construire dans les différentes provinces des «Maisons québécoises», d'où on offrirait des services culturels, telle qu'une bibliothèque. On y trouverait aussi des agents de liaison, qui pourront offrir aux FMC une aide technique et professionnelle, tout en étant les représentants officiels du Québec²²⁵. L'État pourrait donc jouer un rôle complémentaire au réseau associatif, y apportant les ressources qui lui sont propres.

Pour la nouvelle élite politique, un tel mélange du public et du privé n'a aucun sens. Noyés dans un milieu anglophone, les Québécois se doivent d'utiliser l'instrument le plus puissant à leur disposition, soit l'État qu'ils contrôlent en majorité. On ne veut pas retourner à l'époque où des groupes religieux et privés assuraient l'épanouissement national, car cela n'est plus suffisant dans le contexte moderne. Devant la FSSJBQ, Lesage dit que seule une politique globale de l'État peut assurer l'épanouissement culturel²²⁶. L'Union nationale, toujours une voix de l'ancien nationalisme conservateur sous son chef intérimaire Antonio Talbot, se fait le porte-parole du réseau associatif dans ce dossier, proposant des modifications au projet

²²⁵ *Mémoire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec à Jean Lesage sur le Service du Canada français d'outre-frontières*, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/20, 1961, p. 32-33.

²²⁶ Notes historiques sur la création du SCFOF, document interne du ministère des Affaires culturelles, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 34, dossier «documentation générale», 1961.

de loi pour que le SCFOF soit étroitement lié au CVF²²⁷. Les unionistes dénoncent l'extension de l'autorité étatique dans la sphère culturelle. Cette dénonciation est cohérente avec l'ancienne vision apolitique du Canada français, mais semble terriblement datée au début des années 1960. André Laurendeau, influent journaliste, trouve les objections de l'Union nationale arriérées, disant qu'il n'est pas «humain d'être aussi borné aussi longtemps²²⁸». La classe politique dirigeante est décidée que l'État est mieux placé que les organismes privés pour favoriser une action culturelle cohérente.

Les différentes associations des FMC sont heureuses de la création du nouveau SCFOF. Certaines d'entre elles ne tardent pas pour soumettre des mémoires au gouvernement Lesage afin de préciser leurs besoins. Tel que constaté ci-dessus, en lisant ces documents, on peut parfois trouver les mêmes expressions contenues dans le mémoire de la FSSJBQ. Par contre, la situation particulière des FMC fait en sorte que leurs demandes s'écartent parfois du discours établi. Comme la FSSJBQ, on est d'accord que le SCFOF ne devrait pas devenir «une officine de distribution de subventions²²⁹». Mais les associations des FMC connaissent des difficultés financières importantes, et l'État québécois pourrait bien les aider. L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AÉCFM) suggère que les associations provinciales telles la leur devraient recevoir un octroi annuel et substantiel, cela étant la meilleure façon de venir en aide aux Franco-Manitobains²³⁰. Leurs voisins de la Saskatchewan supplient

²²⁷ Notes historiques sur la création du SCFOF, document interne du ministère des Affaires culturelles, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 34, dossier «documentation générale», 1961.

²²⁸ Cité dans Dale C. THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, p. 390.

²²⁹ «Mémoire de l'Association franco-manitobaine au ministre des Affaires culturelles de la province de Québec», reproduit dans *La liberté et le patriote*, 15 décembre 1961, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/21.

²³⁰ *Ibid.*

le ministère de trouver une formule d'aide aux collèges classiques français de l'Ouest, espérant même que ces collèges puissent un jour faire partie du réseau de collèges classiques du Québec et être financés au même titre que les collèges québécois²³¹. Ces deux suggestions ne correspondent pas à la vision présentée par la FFSJBQ, surtout que la deuxième contredit l'autonomie provinciale en matière d'éducation, doctrine presque sacrée au Québec. Les associations appuient l'idée des Maisons québécoises, où elles aimeraient établir leurs permanences. Un système de bourses pour aider les jeunes qui étudient en français, et une meilleure information au sujet du Québec moderne sont deux propositions faites par les Franco-Manitobains et les Fransaskois. On demande aussi au Québec d'exercer des pressions sur les autres gouvernements pour qu'ils accordent aux FMC leurs pleins droits scolaires et pour que les réseaux de télévision et de radio françaises s'étendent d'un océan à l'autre²³². Les FMC expriment leurs propres préoccupations dans ces premières requêtes au gouvernement du Québec.

Conformément à sa stratégie de noyautage et de politique en coulisses, l'OJC entreprend une campagne pour que le personnel du nouveau ministère soit tiré du milieu associatif. En particulier, on encourage différents acteurs à écrire au gouvernement québécois pour appuyer les candidatures de Pierre Laporte au poste de sous-ministre et celui de Roger Cyr comme directeur du SCFOF²³³. Laporte refuse à la dernière minute, préférant de s'engager en politique active quelques années plus tard et Frégault est nommé sous-ministre des Affaires culturelles²³⁴. Le poste de directeur du SCFOF n'est comblé qu'en juillet

²³¹ *Mémoire de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan à Jean Lesage*, juillet 1961, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/341/4, p. 5-6.

²³² *Ibid.*

²³³ Lettre du 28 février 1961 d'Albert LeBlanc à l'hon. Georges-Émile Lapalme, CÉA, fonds SNA, 41-12-2.

²³⁴ Guy FRÉGAULT, *Chronique des années perdues*, p. 141.

1963 avec le choix du journaliste, Georges-Henri Dagneau. Ce dernier avait été membre fondateur et le premier secrétaire général de l'ACELF, organisme associé au CVF, mais il n'y a pas milité longtemps²³⁵. Martel dit que ces deux choix signalent un déclin dans l'influence du réseau associatif²³⁶. Ceux qui mettent en vigueur la politique québécoise à l'égard des FMC ne sont pas tellement familiers avec les anciens lieux de rencontre du Canada français. Les premiers gestes du SCFOF témoignent d'une conception plus moderne de la nation, et d'une volonté de transformer l'image que se font les FMC de la survivance.

Dès son entrée en poste en septembre 1963, Dagneau élabore une stratégie pour le nouveau SCFOF. Sa plus grande priorité est l'identification des différents groupes minoritaires, de leurs ressources et de leurs besoins. Pour y arriver, Dagneau effectue des tournées dans chaque milieu minoritaire, où il rencontre les chefs de file des FMC. Ses rapports de voyage permettent de saisir ses premières impressions. Suite à son voyage dans l'Ouest en octobre 1963, Dagneau constate que les FMC n'ont qu'une image folklorique du Québec. Selon le directeur, la tâche à accomplir chez eux est immense et urgente, car c'est cette génération qui choisira entre la survie du français ou l'assimilation. Il faut donc multiplier et améliorer les moyens de communication avec eux et les aider à moderniser leurs structures²³⁷. Il constate que les Acadiens disposent de moyens collectifs importants, mais qu'il leur manque d'imagination et de maturité, quelque chose qui ne peut se régler avec de l'argent. Dagneau ne recommande pas trop de subventions, car il faut attendre que les associations acadiennes réorientent leurs activités. Par contre,

²³⁵ Maurice LEBEL, *Association canadienne d'éducation de langue française, 35e anniversaire (1947-1982): Souvenirs historiques*, Sillery (QC), Éditions le livre du pays, 1984, p. 31-32.

²³⁶ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 114-115.

²³⁷ Rapport intérimaire de Georges-Henri Dagneau relatif à son voyage dans l'Ouest, 10-28 octobre 1963, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 30, dossier 401.

Dagneau dit qu'il faut accorder une aide financière à *L'Évangéline*, car la disparition du seul quotidien français aux Maritimes en dirait long sur l'incapacité des FMC à se maintenir. Dans son rapport à Frégault, il lui dit qu'il partage les opinions du sous-ministre: les Acadiens sont peu subtils, exigeants, têtus, très sentimentaux, perdus, inconscients de leur masse²³⁸. Cette évaluation parfois sévère trahit une perspective un peu paternaliste. Dagneau trouve que les FMC ne font pas ce qu'il faut pour assurer leur avenir.

Pour les fonctionnaires du SCFOF, les associations des FMC ont besoin de se moderniser. En général, la plupart des associations provinciales s'intéressent principalement à des questions d'éducation, chose peu surprenante car, en général, elles avaient été formées pour revendiquer les droits scolaires. Le gouvernement du Québec n'est pas en mesure de financer des écoles françaises privées à l'extérieur de ses frontières, ce qui violerait l'autonomie provinciale. L'éducation est une juridiction où le Québec tient à préserver sa pleine autonomie, et une intervention dans les affaires des autres provinces les inviterait à en faire autant au Québec²³⁹. Les FMC doivent gagner eux-mêmes cette lutte pour les droits scolaires. Par contre, Dagneau trouve que la bataille pourrait être mieux menée si les associations établissaient leurs permanences dans les villes capitales de chaque province, plutôt que dans le plus grand centre francophone de la province, souvent en région rurale. Il faut se rapprocher des centres de pouvoir pour faire du lobbying de façon efficace²⁴⁰. Cet encouragement montre qu'on laisse tomber le discours agriculturaliste et apolitique, pour favoriser des Canadiens français plus urbains et plus politisés. Aussi, on trouve que les

²³⁸ Rapport intérimaire de Georges-Henri Dagneau relatif à son voyage en Acadie, 2-13 décembre 1963, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 30, dossier 401.

²³⁹ Discours de l'hon. Pierre Laporte devant les membres de la SSJB à Tecumseh (ON), le 27 mars 1966, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Discours des ministres», p. 7.

²⁴⁰ Discours de l'hon. Pierre Laporte au Congrès quinquennal de la SNA, Caraquet (N.-B.), le 12 août 1965, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Discours des ministres», p. 14-15.

FMC ignorent le domaine culturel. Si l'éducation permet de transmettre une langue, c'est la culture qui la fait vivre. Le SCFOF veut inciter les FMC à développer des institutions culturelles et à se donner des moyens d'action dans ce domaine, domaine où le Québec peut leur fournir l'oxygène culturel dont ils ont besoin²⁴¹.

Le SCFOF souhaite aussi une démocratisation et un rajeunissement des associations des FMC. Trop souvent, ces organismes sont gérés par les vieilles élites et les curés, plutôt que par les populations qu'ils souhaitent desservir. Dagneau trouve que la religion occupe toujours trop de place dans ces associations, qui insistent, par exemple, pour obtenir non seulement des écoles françaises, mais des écoles catholiques. «Nous sommes un peu trop portés à croire (...) que notre langue ne peut pas trouver d'autre point d'appui que la religion²⁴².» Aussi, le SCFOF n'aime pas traiter avec le CVF, qui refuse de modifier ses structures, ce que Dagneau dit ne pas apprécier²⁴³. Selon Martel, l'absence de démocratie à l'intérieur du CVF explique pourquoi le SCFOF préfère traiter avec le Conseil canadien des associations d'éducation de langue française. C'est seulement avec l'arrivée de Pierre Laporte, un proche du milieu associatif, à la tête du ministère que le CVF retrouve un certain niveau d'influence²⁴⁴. L'État du Québec veut voir un milieu associatif plus moderne, enfin plus conforme à ce qui se vit dans la société civile québécoise.

²⁴¹ Discours de l'hon. Pierre Laporte au Congrès quinquennal de la SNA, Caraquet (N.-B.), le 12 août 1965, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Discours des ministres», p. 14-15.

²⁴² Discours de Georges-Henri Dagneau au club Richelieu de Sudbury (ON), le 11 mai 1967, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 36, dossier 65.

²⁴³ Note de Georges-Henri Dagneau à André Giroux, sous-ministre adjoint, le 3 novembre 1969, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 34, dossier «Rencontre de l'Amérique française».

²⁴⁴ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 118.

L'État québécois met à la disposition des FMC des sommes considérables, mais le fait qu'on traite des fonds publics signifie que les subventions sont accordées sur une base plus sélective. Le nouveau Service reconnaît l'importance de fournir parfois une aide directe aux FMC, mais ces subventions ne seront pas accordées sans conditions. Un des principes du SCFOF est le «self-help», d'aider les autres à s'aider eux-mêmes. En ce sens, le SCFOF ne prend pas d'initiatives et ne finance pas de projets en entier. Si un groupe est capable de s'organiser, de développer un projet dont le mérite peut être démontré, et de le financer en partie, le SCFOF est prêt à lui fournir une aide partielle. Pour Dagneau, ce n'est que normal. Ce n'est pas à l'État québécois de susciter une initiative là où il n'existe aucun point d'appui, ou de créer un organisme à la place de ceux qui auraient dû le faire. Plutôt, on veut aider les groupes là où l'ampleur des activités dépasse les moyens²⁴⁵. En faisant leurs demandes, les groupes doivent décrire leur projet, démontrer un besoin financier et expliquer en quoi il se rattache aux objectifs du SCFOF. Les limites sont multiples. Par exemple, le Service refuse d'accorder des subventions à des individus, mais seulement à des organismes, et l'argent ne peut servir à rémunérer le travail d'un non-résidant du Québec. Les subventions ne sont pas automatiquement renouvelables, mais doivent être justifiées à toutes les années²⁴⁶. De plus, la loi québécoise exige que les rapports d'utilisation de subventions soient vérifiés par des comptables agréés dès que le montant dépasse 5 000 \$, ce qui présente certaines difficultés à la SNA. Dagneau doit leur expliquer cette politique après la soumission d'un rapport incomplet, offrant même ses suggestions pour

²⁴⁵ Appendice au Rapport annuel du SCFOF 1963-1964: Mémoire en vue d'aider l'orientation générale du Service, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Rapports - SCFOF», p. 3.

²⁴⁶ Document interne du SCFOF expliquant les principes régissant son aide financière, sans date, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Rapports - SCFOF», p. 1-2.

justifier les montants à la Trésorerie du Québec²⁴⁷. Dagneau encourage les associations à se professionnaliser davantage, à étudier et planifier leurs programmes d'action et à faire preuve d'un plus grand dynamisme et d'une plus grande efficacité, si elles veulent convaincre les députés et la population du Québec qu'elles méritent d'être subventionnées²⁴⁸. Les conditions sont plus strictes que celles employées par l'ancien réseau associatif, qui versait de l'argent aux associations provinciales sans leur demander des comptes.

Si les besoins les plus pressants des FMC sont reliés à l'éducation, il s'agit d'un domaine où le gouvernement québécois ne peut leur fournir de l'aide. En principe, le gouvernement refuse de financer des écoles ou des projets relatifs à l'éducation, ce par souci de ne pas empiéter sur les juridictions des autres. Parfois le Service trouve des façons pour contourner la question de juridiction. Dans un rapport au sous-ministre Frégault, Dagneau confirme qu'en 1963-1964, trois collèges ont reçu un total de 30 000 \$ du SCFOF. Au moment de la rédaction du rapport, trois autres recommandations sont devant le Conseil de la Trésorerie pour 1964-1965, pour un total de 70 000 \$²⁴⁹. Dagneau recommande que l'on fasse passer les subventions futures par un organisme privé et que le SCFOF se concentre sur de l'aide culturelle²⁵⁰. Sa recommandation est adoptée, car après la rédaction du rapport de Dagneau en 1964, l'aide aux

²⁴⁷ Lettre de Georges-Henri Dagneau à Euclide Daigle, directeur général de la SNA, 21 mai 1968, CÉA, fonds SNA, 41-15-13.

²⁴⁸ Discours de Georges-Henri Dagneau au XI^e Congrès de l'Association acadienne d'éducation du N.-B., Moncton (NB), 11 octobre 1964, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 36, dossier 65, p. 5-6.

²⁴⁹ Rapport de Georges-Henri Dagneau au sous-ministre Guy Frégault au sujet des subventions aux collèges et autres institutions d'enseignement (1964), ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 33, dossier «subventions», p. 1-2.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 5.

institutions d'enseignement est limitée. Seuls un collège pédagogique d'Edmonton (100 000 \$ par l'intermédiaire de l'Association canadienne-française de l'Alberta) et une école primaire à Fredericton (10 000 \$ par l'intermédiaire du CVF) reçoivent un financement du SCFOF²⁵¹. Cette agence tente d'éviter des conflits de juridiction, préférant que les FMC s'adressent à leurs gouvernements provinciaux pour le redressement de leurs griefs en matière d'éducation. Il s'agit d'un domaine où le réseau associatif est mieux placé pour fournir une aide financière directe.

Des problèmes semblables surgissent avec un des projets du SCFOF, soit l'octroi de bourses aux FMC qui veulent étudier en français. Ces jeunes doivent souvent se déplacer de longues distances pour pouvoir continuer leur éducation en français, faute d'écoles secondaires et post-secondaires dans leurs régions. Plusieurs d'entre eux viennent étudier au Québec. Le programme s'étend aussi aux enseignants, qui veulent faire du perfectionnement en français. Bien que le SCFOF voie l'importance du projet, il avoue qu'il a ni le personnel, ni l'autorité légale pour administrer un système de bourses. La loi québécoise exige que des boursiers soient résidents du Québec depuis au moins deux ans. Le gouvernement n'est pas en mesure d'imposer comme condition que les boursiers retournent dans leur province d'origine, ce à quoi tiennent les associations par crainte de perdre leurs jeunes. La solution proposée par Dagneau est de fournir de l'argent aux associations, qui pourront administrer le programme de bourses, en fixer les conditions et choisir les candidats. Il souligne que ces associations doivent être démocratiques et

²⁵¹ Liste d'organismes subventionnés par le SCFOF entre 1961 et 1967, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 33, dossier «subventions». La demande du collège d'Edmonton est une des trois déjà devant la Trésorerie au moment de la présentation du rapport de Dagneau. Nous n'avons trouvé aucune explication pour les subventions à l'école de Fredericton, accordées en 1965-1966 et en 1966-1967.

représentatives de leurs populations²⁵². Encore ici, l'État doit travailler en collaboration avec le réseau associatif pour éviter des conflits de juridiction.

Même si le SCFOF dit vouloir financer des projets plutôt que de faire vivre des associations, il accorde une aide importante à ces regroupements. En fait, de 1963 à 1967, l'aide aux associations surpasse de loin toute autre forme d'aide, se situant en moyenne aux environs de 80 000 \$ par année. Chacune des autres rubriques, comme les bourses, les médias francophones ou les projets culturels, reçoivent rarement plus de 20 000 \$ par année pendant cette même période. C'est seulement à partir de 1968 que la culture prend le devant sur les associations²⁵³. Dagneau reconnaît qu'au départ, le SCFOF doit travailler à l'intérieur des structures existantes. Les associations provinciales sont les groupes les mieux organisés, donc les plus aptes à présenter des demandes de subvention. Pour certaines d'entre elles, l'argent reçu du ministère des Affaires culturelles constitue une part importante de leur budget. Dans le cas de l'ACFÉO, cette subvention représente 26 p. cent des revenus de l'association en 1965, 22 p. cent en 1966 et 20 p. cent en 1967²⁵⁴. Elle s'en sert pour maintenir un bureau régional dans la capitale provinciale, ce qui est conforme aux orientations voulues par le SCFOF. Dans son étude de la FCFCB, Savas montre que les subventions étatiques peuvent créer une dépendance chez les FMC, au détriment des autres

²⁵² Lettre de Georges-Henri Dagneau aux présidents des associations francophones, 7 février 1964, CÉA, fonds SNA, 41-13-13.

²⁵³ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 124.

²⁵⁴ Lettre de Rémy M. Beauregard, secrétaire adjoint de l'ACFÉO, à Georges-Henri Dagneau, 10 février 1969, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/18.

sources de revenu privées²⁵⁵. Au moment où le gouvernement québécois commence à verser des subventions, l'aide privée autrefois abondante commence à diminuer.

La générosité du ministère coïncide avec un déclin dans la campagne de souscription privée menée sous les auspices de la Fraternité française d'Amérique. Entre 1955 et 1963, la Fraternité française recueille près de 360 000 \$, argent qui est distribué aux FMC et aux Franco-Américains. De ce montant, 44 p. cent est versé aux associations provinciales. Deux en particulier, la SNA et la FCFCB, reçoivent des octrois spéciaux afin de fonder leurs secrétariats. Par contre, les recettes commencent à baisser à partir de 1960, ce qui porte le CVF à se retirer du projet en 1963. Le déclin s'explique par plusieurs lacunes organisationnelles, mais aussi par deux facteurs particuliers à la Révolution tranquille: la création très célébrée du SCFOF, un service gouvernemental pour aider les FMC, et la difficulté à faire passer un message de solidarité canadienne-française alors qu'on assiste au développement du néo-nationalisme québécois²⁵⁶. L'État se substitue au réseau associatif comme source de financement des organismes minoritaires. Quelques années plus tard, l'intervention massive du gouvernement fédéral fera en sorte qu'Ottawa remplace Québec comme source de revenu principale des FMC²⁵⁷. Cela coïncide avec le retrait progressif du SCFOF.

En 1965, le SCFOF entreprend un virage qui modifie ses rapports avec les FMC. À ses débuts, l'objectif du Service était de venir en aide aux FMC, ce qui se voit dans les priorités de financement et dans

²⁵⁵ Daniel SAVAS, «L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des franco-Colombiens», dans *Les outils de la francophonie*, actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à Richmond (C.-B.) les 10 et 11 octobre 1986, CEFCO, St-Boniface, 1988, p. 38.

²⁵⁶ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 88-100.

²⁵⁷ Daniel SAVAS, *loc. cit.*, p. 27.

les activités du personnel. Dans la deuxième moitié de la décennie, sa nouvelle priorité est le rayonnement de la culture québécoise. Le ministère veut mieux faire connaître la culture du Québec en trouvant de nouveaux marchés pour ses artistes. Il est tout à fait naturel de commencer avec ses compatriotes dans les autres provinces, mais on vise également les francophiles. Le SCFOF devient actif à cet égard en organisant des «Semaines françaises» à travers le pays, où les artistes québécois peuvent rejoindre une nouvelle clientèle. On trouve que les FMC bénéficient de ces activités, car il s'agit d'un oxygène pour des groupes longtemps privés de manifestations culturelles en français. Tout cela semble plus conforme à la mission du ministère et évite des conflits de juridiction²⁵⁸. Vers la fin des années 1960, le Service commence à rationaliser son aide aux associations. Dagneau suggère qu'on continue à leur offrir une aide symbolique, afin d'éviter des accusations d'abandon. Si le recensement de 1971 montre toujours des taux élevés d'assimilation chez les FMC, Dagneau dit que cela peut servir de prétexte pour couper encore davantage²⁵⁹. En fait, le gouvernement fédéral lui offre sa porte de sortie. En décembre 1968, le secrétaire d'État, Gérard Pelletier annonce l'intention de son gouvernement de venir en aide aux minorités de langues officielles. Ce tournant facilite le retrait du Québec et sa poursuite de relations strictement culturelles avec les FMC et les francophiles²⁶⁰.

Chez les FMC, le bilan de la première décennie du SCFOF est marqué de déception. Deux occasions se présentent pour les FMC de manifester leur désenchantement. Le 8 octobre 1969, le Service

²⁵⁸ «Le rayonnement culturel du Québec», document interne du SCFOF produit par Georges-Henri Dagneau, 1970, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 34, dossier «Documentation générale», p. 7-10.

²⁵⁹ Lettre de Georges-Henri Dagneau au sous-ministre au sujet du rayonnement culturel en dehors du Québec, le 4 mars 1969, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 32, dossier «Correspondance janvier-mars 1969.»

²⁶⁰ «Historique du Service», document interne du SCFOF, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 30, dossier «CFOF-historique», p. 3.

organise une réunion avec les représentants des FMC afin de discuter de son programme pour l'année qui vient. Aussi, en 1972, le CVF soumet un mémoire au SCFOF, témoignant des commentaires recueillis à sa session annuelle. D'abord, les FMC questionnent les priorités du gouvernement. Leur besoin le plus pressant est la survie de leurs secrétariats. Si ces associations disparaissent, les risques d'assimilation augmentent considérablement. De plus, le rayonnement culturel du Québec ne semble pas faire de distinctions entre les FMC, qui ont une vie culturelle, et les Franco-Américains, qu'on doit re franciser²⁶¹. Il semble que le Québec est plus intéressé à exporter sa culture qu'à aider les FMC à bâtir la leur. Aussi, on dénonce l'absence de ressources suffisantes pour atteindre les objectifs. Le budget du SCFOF est un quart de celui de la Maison du Québec à Paris. Le CVF recommande une augmentation du budget à 500 000 \$, disant qu'on pourrait réduire les sommes destinées à la francophonie mondiale²⁶². On déplore aussi le manque de coordination avec les FMC. Ceux-ci disent ne jamais savoir ce qui se passe avec le SCFOF. Son manque de visibilité démontre à quel point ses projets ne sont pas une priorité pour le ministère des Affaires culturelles. Enfin, le mémoire souligne aussi la confusion que ressentent certains organismes lorsqu'ils traitent avec le gouvernement. Étant donnée l'implication accrue du fédéral et du ministère québécois des Affaires intergouvernementales, les FMC sentent parfois comme s'ils tournaient en rond, car on les envoie souvent frapper à d'autres portes. Ils veulent recevoir des indications précises au sujet des normes à suivre lorsqu'on cherche une aide gouvernementale. Il est clair qu'on ne traite pas

²⁶¹ Résultats de la rencontre du 8 octobre 1969 à Montréal, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 21, dossier «Coopération avec l'extérieur - Rencontre programme 1970-1971», p. 1.

²⁶² *Mémoire au ministère des Affaires culturelles sur le service du Canada français d'outre-frontières*, Conseil de la vie française, 1972, CRCCE, fonds ACFÉO, C2/471/20, p. 7.

avec un gouvernement comme on le fait avec un organisme privé²⁶³. L'enthousiasme entourant la création du SCFOF s'est dissipé au fil des ans, faute de ressources suffisantes et de priorités concordantes.

Les relations intergouvernementales

La conjoncture des années 1960 favorise une plus grande valorisation du fait français à travers le Canada. Le renouveau québécois contribue à rehausser le prestige du français et des francophones. De plus, le gouvernement fédéral sous Lester Pearson, avec l'approbation de presque toutes les provinces crée une commission royale pour enquêter sur les façons d'atteindre une plus grande égalité entre les deux peuples fondateurs du Canada. Alors que la situation semble propice, le gouvernement du Québec se fait plus visible dans la campagne pour une meilleure reconnaissance des droits des FMC. Ces efforts se manifestent de deux façons: par les pressions exercées sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils accordent des droits scolaires aux FMC, et par l'entremise d'ententes culturelles qui concrétisent des engagements de collaboration interprovinciale. Si le Québec entreprend ces efforts, c'est parce qu'il sent une responsabilité envers les FMC comme seul gouvernement à majorité francophone au pays.

Tel que précisé ci-dessus, la question des droits scolaires est parmi les plus importantes pour les FMC. L'interprétation étroite de la Constitution de 1867 et l'hostilité de certains gouvernements provinciaux avait fait en sorte que les FMC voulant étudier en français devaient le faire dans des institutions privées. Différents gouvernements du Québec avaient dénoncé cette situation par le passé, mais de façon prudente, voulant éviter des accusations d'ingérence. En 1964 et 1965, Jean Lesage fait une série de

²⁶³ *Mémoire au ministère des Affaires culturelles sur le service du Canada français d'outre-frontières*, Conseil de la vie française, 1972, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/20, p. 3-4.

déclarations publiques au sujet des FMC. Dans l'espace d'un mois, décembre 1964, le premier ministre québécois fait au moins trois discours (devant un groupe d'enseignants étrangers, à l'ouverture d'un collège et lors de la présentation du rapport Parent sur l'éducation au Québec) dans lesquels il supplie les autres provinces à accorder aux FMC un traitement égal à celui que le Québec accorde à sa minorité anglophone. Il souligne que le Québec exerce sur les autorités des autres provinces des pressions discrètes, mais poussées en faveur des minorités²⁶⁴. Quelques mois plus tard, il va encore plus loin. Dans une déclaration largement diffusée dans les médias, et transmise aux associations des FMC par le SCFOF, Lesage dit qu'il «...ne voit pas pourquoi le Québec traiterait la minorité anglaise de sa province comme il le fait actuellement, si les autres provinces n'accordent pas un traitement équitable à leurs minorités canadiennes-françaises²⁶⁵.» Bien qu'on puisse douter que Lesage ait l'intention d'exercer des représailles contre la communauté anglo-protestante du Québec, le premier ministre emploie un langage assez fort dans la défense des FMC. Il dit que le gouvernement du Québec, en plus de chercher à atteindre une plus grande autonomie, est le chien de garde des intérêts des francophones dans les neuf autres provinces, car il est la mère-patrie des Français d'Amérique²⁶⁶.

Ces mêmes sentiments sont exprimés lors de son voyage dans les provinces de l'Ouest en septembre 1965, lors duquel Lesage visite les centres francophones de chaque province. Il effectue ce voyage afin de contribuer à l'unité du pays en expliquant les aspirations du Québec, mais aussi pour agir

²⁶⁴ Peter COWAN, «Lesage Appeals for Equality», *Montreal Star*, le 19 décembre 1964.

²⁶⁵ Déclaration du premier ministre du Québec au sujet des minorités canadiennes-françaises, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 33, dossier «Administration courante 1964-1965».

²⁶⁶ *Ibid.*

comme ambassadeur des FMC auprès de la population de l'Ouest. Les minorités apprécient beaucoup sa visite, car le premier ministre met de leur côté tout le prestige et l'autorité morale du gouvernement québécois²⁶⁷. Ses commentaires suscitent une réplique de John Robarts, premier ministre de l'Ontario, qui dispute l'autorité du Québec à parler au nom des francophones des autres provinces. Robarts maintient que son gouvernement est en train de développer ses propres programmes pour assurer les droits des Franco-Ontariens²⁶⁸. Lesage répond que le Québec n'a pas l'intention de se charger pleinement de ces minorités ou de dicter des politiques aux autres gouvernements. Elles ne sont pas des colonies du Québec. Mais le Québec est le point d'appui de la francophonie canadienne et il a l'intention de venir en aide aux minorités²⁶⁹. Si les FMC reconnaissent qu'ils doivent transiger avec leur propre gouvernement provincial, devant l'hostilité de certains chefs provinciaux et la dominance anglophone à Ottawa, ils demandent au Québec d'agir comme leur porte-parole lors des discussions intergouvernementales²⁷⁰. En ce sens, les commentaires de Lesage expriment la volonté des FMC. Parmi les premiers ministres du Québec au cours de la période étudiée, Lesage pousse le plus pour la reconnaissance des droits minoritaires. Par contre, suite à cette période de 1964-1965, les chefs politiques du Québec se font plus discrets en revendiquant les droits des FMC. Une telle campagne publique ne se répète pas, surtout avec les difficultés qui se manifestent entre le gouvernement du Québec et sa minorité anglophone.

²⁶⁷ Tim CREERY, «Lesage Asks Rights Guarantee», *Edmonton Journal*, le 10 septembre 1965.

²⁶⁸ Extrait du procès-verbal, Comité exécutif de l'ACFÉO, 13 octobre 1965, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/453/12.

²⁶⁹ D.B. MacFARLANE, «Quebec Limits Role to Aid», *Montreal Star*, le 5 octobre 1965.

²⁷⁰ *Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest au ministère des Affaires culturelles de la province de Québec*, sans date, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/20, p. 4.

Un autre outil employé par le Québec pour faire avancer les intérêts des FMC est l'entente culturelle. Ces ententes faisaient partie d'une stratégie québécoise de se construire une personnalité internationale. Le gouvernement québécois avait déjà signé un accord avec la France en 1965 et prévoit en signer avec la Louisiane et d'autres États américains²⁷¹. Il semble donc naturel de conclure des accords semblables avec les provinces canadiennes. Selon Claude Morin, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales à l'époque, ces ententes interprovinciales sont une façon de prémunir les critiques de ceux qui refusent au Québec sa place dans le domaine des affaires étrangères, une juridiction fédérale. En montrant que le Québec s'intéresse également aux FMC, cette politique d'ouverture culturelle semblerait plus équilibrée. Un autre motif est de continuer à soutenir les FMC, ce en légitimant l'aide culturelle du Québec et en obtenant l'engagement des autres gouvernements signataires qu'ils allaient s'acquitter de leurs devoirs envers leurs minorités²⁷². L'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont les premiers visés, étant donné que 80 p. cent des FMC vivent dans ces provinces. Les premiers ministres Robarts et Robichaud se montrent ouverts au projet, tous les deux manifestant une volonté d'appuyer les FMC. En 1969, des accords sont signés avec ces deux provinces, élargissant les domaines de collaboration culturelle entre elles et le Québec.

Ces ententes intergouvernementales touchent plusieurs domaines. D'abord, les signataires s'engagent à fournir des services gouvernementaux dans les deux langues, là où la chose s'avère possible, et d'offrir un enseignement aux minorités dans leur langue maternelle. Notons que l'Ontario s'est engagée

²⁷¹ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 125.

²⁷² Chedly BELKHODJA et Roger OUELLETTE, «La coopération Québec-Acadie: 1960 -1999», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie: de la tradition à la modernité*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, 2000, p. 165.

dès 1968 à accorder aux francophones leurs pleins droits scolaires. L'entente prévoit aussi l'échange de fonctionnaires et d'enseignants. L'aide québécoise en matière d'éducation est d'une importance capitale pour les autres provinces, qui développent leurs propres systèmes d'éducation en français. Dans le domaine culturel, on encourage la collaboration et les échanges touchant la littérature, la musique, le théâtre, les bibliothèques et d'autres manifestations culturelles. Pour mettre en vigueur ces dispositions, des commissions permanentes sont formées avec des fonctionnaires de chaque gouvernement et chaque signataire s'engage à y consacrer au moins 150 000 \$ par année²⁷³. Même si, théoriquement, les ententes englobent les cultures anglaise et française, les programmes financés sous ses égides visent clairement à aider les Acadiens et les Franco-Ontariens²⁷⁴.

Par contre, la réaction des FMC n'est pas entièrement positive à l'égard de ces ententes. À la réunion du 8 octobre 1969 entre le SCFOF et les FMC, certains expriment l'avis que ces accords favorisent certains groupes au détriment des autres. Plus précisément, ce sont surtout les groupes habitant les régions adjacentes au Québec qui en profitent²⁷⁵. D'autres accords avec les provinces de l'Ouest ou les autres provinces Atlantiques ne se manifestent pas. Le CVF souligne que parfois ces accords forcent les Acadiens et les Franco-Ontariens à passer par leur propre gouvernement pour solliciter un appui. Même avec la sensibilisation que ces accords amènent, ces gouvernements ne voient pas toujours les

²⁷³ Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario, 4 juin 1969, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/365/3. Le texte de l'accord avec le Nouveau-Brunswick est très semblable.

²⁷⁴ Chedly BELKHODJA et Roger OUELLETTE, «La coopération Québec-Acadie», p. 166-167.

²⁷⁵ Résultats de la rencontre du 8 octobre 1969 à Montréal, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 21, dossier «Coopération avec l'extérieur - rencontre programme 1970-1971», p. 2.

choses sous le même angle que les FMC²⁷⁶. Dans son mémoire à la Commission permanente Ontario-Québec en 1971, l'Association canadienne-française de l'Ontario se montre assez favorable au projet. Elle souhaite, par contre, une meilleure coordination des activités entre la Commission permanente et les associations et que des programmes précis soient élaborés pour la population francophone de l'Ontario, plutôt que des activités globales qui ne font pas la distinction entre FMC et francophiles²⁷⁷. Ceux qui bénéficient de ces ententes semblent les apprécier, tandis que les FMC dans les provinces plus éloignées craignent que les accords réduisent l'aide québécoise destinée à eux.

Analyse des conséquences de l'étatisation

Une plus grande présence étatique dans les rapports entre le Québec et les FMC a des conséquences à plusieurs niveaux. D'abord, elle modifie profondément la dynamique à l'intérieur du réseau associatif canadien-français. Pendant longtemps, ce réseau était dirigé par des élites partageant une même idéologie clérico-nationaliste et une même vision de ce qui était nécessaire pour assurer la survivance des Canadiens français. Il se finançait avec des dons privés, recueillis par des appels à la solidarité nationale. L'intervention étatique force ce réseau à se réorganiser. Ceux qui mènent la Révolution tranquille veulent montrer la puissance de l'État comme moyen d'action collective, instrument pouvant transformer la situation politique et économique des francophones. L'État peut également être un outil pour l'épanouissement culturel, ce qui constitue la mission du ministère des Affaires culturelles. Ses ressources dépassent de loin

²⁷⁶ *Mémoire au ministère des Affaires culturelles du Québec sur le service du Canada français d'outre-frontières*, Conseil de la vie française, 1972, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/20, p. 3.

²⁷⁷ *Mémoire présent à la Commission permanente Ontario-Québec pour l'Association canadienne-française de l'Ontario*, 1971, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/332/4, p. 3.

ce que le secteur privé peut offrir. Les subventions annuelles à l'ACFÉO, par exemple, sont d'environ 15 000 \$ par année, comparées aux dons de 3 000 \$ ou 4 000 \$ offerts par la Fraternité française²⁷⁸. À partir de 1963, le financement des groupes minoritaires devient de plus en plus une question étatique, réglée entre les FMC et des fonctionnaires, plutôt que par des contributions de la population aux associations patriotiques. L'État assume une responsabilité autrefois privée, mais ce faisant, coupe un lien entre les FMC et leurs compatriotes du Québec. Pour employer les termes d'Angéline Martel, un lieu de rencontre dans la société civile disparaît, remplacé par les rapports froids et éloignés de la bureaucratie²⁷⁹.

Les associations des FMC doivent se professionnaliser davantage pour entretenir des rapports avec l'État. Le SCFOF encourage ces associations à se moderniser, à se démocratiser, à déménager plus près des villes capitales, à préparer des plans d'action et à diversifier leurs champs d'action. Des subventions étatiques ne viennent pas sans conditions. On doit se justifier avant de les obtenir, après leur utilisation et avant qu'elles puissent être renouvelées. Ce n'est pas toujours une tâche facile pour certaines associations, qui n'ont pas l'habitude de remplir des formulaires et de préparer des rapports financiers. Les organismes doivent apprendre à gérer de façon plus «bureaucratique», comptant moins sur les bénévoles et davantage sur des employés professionnels et permanents. Ce processus s'accroît avec les contributions imposantes du gouvernement fédéral²⁸⁰.

²⁷⁸ Lettre de Rémy M. Beauregard à Georges-Henri Dagneau, secrétaire adjoint de l'ACFÉO, à Georges-Henri Dagneau, 10 février 1969, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/471/18; Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 97-99.

²⁷⁹ Angéline MARTEL, «L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque», dans *Pour un renforcement...*, p. 35.

²⁸⁰ Daniel SAVAS, «L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État...», p. 35-36.

Si Angéline Martel voit dans ce formalisme une source de tensions, il est important de reconnaître que cette professionnalisation des associations devait, tôt ou tard, se produire. L'étatisation n'est pas un phénomène unique au Québec. Aux années 1950 et 1960, elle s'effectue dans plusieurs domaines partout au pays. L'État prend en charge les institutions de la société civile: écoles, hôpitaux, services de bien être, organismes culturels. Les FMC doivent affronter cette modernisation, ne pouvant plus dépendre des anciens réseaux en voie de disparition²⁸¹. Que les rapports avec le Québec deviennent plus formels et moins fraternels, il n'y a rien de surprenant. Les organismes qui ne modernisent pas leurs structures, comme le CVF et l'OJC, risquent de perdre leur pertinence. Dans le cas du CVF, il est clair que le SCFOF tente de l'écartier comme porte-parole des FMC. Il n'a pas entièrement réussi. Le Conseil continue à soumettre des mémoires au nom des FMC, que ce soit à la Commission Laurendeau-Dunton en 1964, au Secrétariat d'État en 1969 ou au SCFOF en 1972. Mais, au milieu des années 1970, avec l'encouragement et le financement du gouvernement fédéral, une nouvelle génération de FMC fonde la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), organisme plus dynamique et plus habile dans les rouages du lobbying moderne. Le CVF perd rapidement sa place. Le formalisme étatique fait partie de l'évolution normale de la société et les FMC doivent s'adapter.

Ce qu'il est important de constater est que les FMC et les francophones du Québec disposent de moyens inégaux quant à leurs institutions. Les Québécois francophones contrôlent un État, en fonction de leur concentration sur un territoire géographique. Les FMC sont une minorité partout au Canada, ne disposent pas d'un territoire et ne peuvent contrôler que leurs associations. L'étatisation accentue

²⁸¹ Joseph-Yvon THÉRIAULT, «Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne», dans *Identité et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, 1995, p. 77-80.

l'importance de la territorialité, car les gouvernements tirent leur légitimité en fonction de leur contrôle d'un territoire délimité. Le gouvernement du Québec ne contrôle pas ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières et hésite beaucoup à s'ingérer dans les affaires des autres, par crainte d'inviter une ingérence réciproque. Il est aussi difficile à justifier le transfert d'une part significative des fonds publics prélevés au Québec pour aider des personnes à l'extérieur de ses frontières²⁸². Ces réalités posent des difficultés au gouvernement du Québec. Le besoin le plus pressant des minorités est dans le domaine de l'éducation, mais le Québec ne peut leur apporter une aide concrète pour des raisons de juridiction. Le projet des «Maisons québécoises» est refusé à plusieurs reprises, car on craint une trop grande visibilité dans les autres provinces, surtout dans le contexte des relations tendues entre le Québec et les provinces anglophones à la fin des années 1960. Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, répond à ce projet en disant que le Québec n'accepterait pas une présence ontarienne à l'intérieur de ses frontières²⁸³. Le budget du SCFOF reste toujours assez minime, ce qui n'est pas surprenant étant donné qu'il vise une clientèle qui ne vote pas aux élections québécoises. De plus, le ministère accorde priorité au développement culturel au Québec²⁸⁴. Plus tard, ce conflit se manifeste dans le choix de favoriser le rayonnement culturel du Québec, plutôt que l'aide aux FMC. Il n'y a rien d'étonnant qu'une agence du gouvernement québécois cherche à tirer de ses activités le plus de bénéfices possibles pour la population québécoise. Même si le SCFOF répond parfois aux priorités des FMC, comme dans le cas du système

²⁸² Angéline MARTEL, «L'étatisation des relations...», p. 16-17, 22.

²⁸³ Lettre de Claude Morin à Guy Frégault, 5 septembre 1967, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 31, dossier «Maisons du Québec».

²⁸⁴ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé*, p. 116-117.

de bourses, il ne dispose pas vraiment des ressources, ni du mandat pour le faire de façon suffisante. Vers la fin de la décennie, le gouvernement québécois fait son possible pour se désengager, laissant au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements provinciaux la responsabilité d'aider ceux dont il se considérait la mère-patrie.

LE BRIS DE SOLIDARITÉ ENTRE LE QUÉBEC ET LES FMC

Nous avons démontré que les anciennes bases de solidarité entre le Québec et les FMC sont ébranlées par la Révolution tranquille. Une nouvelle forme de nationalisme domine au Québec, un nationalisme plus politique et territorial qui exclut largement les compatriotes d'outre-frontières. On se concentre davantage sur la construction d'une société française au Québec, plutôt que de lutter pour un grand Canada bilingue. De plus, l'État occupe une plus grande place dans la société et devient l'interlocuteur privilégié dans les relations avec les FMC, alors que l'ancien réseau associatif diminue en importance. Par contre, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il doit y avoir une rupture entre les deux groupes. On peut se demander si de nouvelles bases de solidarité se sont créées. Dans ses revendications, le Québec se fait-il la voix de tous les Canadiens français? Les FMC appuient-ils les démarches de leurs compatriotes québécois? On peut aussi se demander s'il y a des tentatives réelles pour surmonter les différences entre les visions de chaque groupe.

Pour ce faire, nous retenons deux dossiers aptes à révéler une solidarité entre le gouvernement québécois et les FMC, soient la politique constitutionnelle et la politique linguistique. Au cours des années 1960, les tentatives de rapatriement de la Constitution se multiplient, et le statut du Québec et des Canadiens français est un des enjeux majeurs. Il est possible d'identifier trois phases dans le débat constitutionnel au cours de la période que nous étudions: les discussions au sujet de la formule Fulton-Favreau (1960-1965), les conférences du centenaire (1967-1968) et les négociations menant à l'accord de Victoria (1970-1971). Le dossier linguistique est relié à la Constitution, alors qu'on tente de définir une politique linguistique fédérale à la fin de la décennie, mais l'enjeu est d'une importance particulière au Québec, où la crise scolaire à St-Léonard déclenche un questionnement sur le statut dont devrait jouir le français dans cette province. En étudiant ces deux dossiers, nous verrons que le gouvernement québécois

s'est parfois fait le représentant des FMC, mais qu'en général, il défend les intérêts de la majorité francophone au Québec. D'autre part, les FMC, tout en étant sympathiques aux revendications québécoises, hésitent à manifester un appui trop complet. Il y a une crainte de provoquer un ressac chez la majorité anglophone dans leurs provinces, et d'approuver un désengagement progressif du Québec, qui risque de mener à l'indépendance québécoise et la fin du dualisme canadien. Cette situation prépare le terrain pour la récupération par le gouvernement fédéral des revendications des «minorités de langue officielle», ce qui comprend les FMC et les Anglo-Québécois, pour lutter contre le néo-nationalisme. On n'assiste pas au développement de nouvelles bases de solidarité entre le Québec et les FMC. Au contraire, le fossé continue à s'agrandir.

La formule Fulton-Favreau

Peu de temps après l'élection du gouvernement Lesage, les pourparlers intergouvernementaux reprennent dans le dossier constitutionnel. Même si le Canada avait gagné sa pleine indépendance avec le Statut de Westminster en 1931, sa Constitution était toujours une loi britannique. Toutes les tentatives passées de rapatriement avaient échoué, faute d'un accord sur une formule de modification domestique. Le gouvernement Lesage fait savoir qu'il serait disposé à appuyer un projet de rapatriement, trouvant anormal que le Canada doive toujours demander au Parlement de Londres la permission de modifier sa loi fondamentale²⁸⁵. Le gouvernement fédéral de John Diefenbaker, représenté par le ministre de la Justice Davie Fulton, veut limiter la portée des discussions afin de ne pas compromettre les chances d'une réussite.

²⁸⁵ Dale C. THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent (QC), Éditions Trécarré, 1984, p. 423-425.

Il sera uniquement question du rapatriement et d'une formule de modification²⁸⁶. Le partage des pouvoirs, la fiscalité, et la protection des droits fondamentaux pourront être abordés une fois le rapatriement réalisé. Le gouvernement québécois accepte cette façon de procéder car le rapatriement s'inscrit dans sa vision du pays. Eric Kierans, une vedette du cabinet Lesage, explique que le rapatriement et la création d'un nouveau drapeau sont des façons d'affirmer le dualisme canadien, en éliminant les symboles britanniques du pays. Une fois la Constitution rapatriée, il serait possible de procéder à d'autres changements²⁸⁷. En conséquence, la priorité québécoise lors de ces discussions n'est pas de faire adopter des modifications de fond, mais de prévenir l'adoption d'une formule qui porterait atteinte à son autonomie.

Il ne faut pas en conclure que le Québec s'intéressait seulement à ses pouvoirs et à son autonomie. Lors d'une série de discours, Jean Lesage identifie les objectifs futurs du Québec dans le dossier constitutionnel. À de nombreuses reprises, le premier ministre dit que les problèmes constitutionnels du Canada sont de deux ordres. Il y a tout le domaine de la répartition des pouvoirs et de la fiscalité, qu'on doit régler par la décentralisation des ressources et des pouvoirs. Les autres difficultés découlent de l'existence de deux cultures nationales au Canada, surtout du fait que les droits des Canadiens français n'ont jamais été pleinement reconnus. Au minimum, il serait nécessaire que le français devienne une des langues

²⁸⁶ Correspondance de l'hon. E. Davie Fulton, ministre fédéral de la Justice, à l'hon. Paul Gérin-Lajoie, ministre québécois de la Jeunesse et représentant québécois aux conférences constitutionnelles, 21 novembre 1961, annexe au *Rapport sur la conférence des Procureurs généraux sur le rapatriement de la Constitution (octobre 1960-septembre 1961)*, BAN, A11E8 A31 G41 1962.

²⁸⁷ «Le rapatriement de la Constitution canadienne», discours de l'hon. Eric Kierans, ministre du Revenu, au club Rotary de Montréal, 30 mars 1965, BAN, B.C. 1965 055.

de travail au niveau fédéral et la langue d'instruction pour les FMC²⁸⁸. Si on se fie à ses déclarations multiples, il est clair que les FMC comptent parmi les priorités du gouvernement Lesage dans le dossier constitutionnel. Vrai, ce n'est pas un dossier prioritaire lors des négociations sur le rapatriement, mais le gouvernement québécois met aussi de côté ses propres revendications pour en arriver à un accord. Cette stratégie marquée d'étapisme n'est pas acceptable pour le réseau associatif canadien-français, ni pour les FMC, ni pour les Québécois.

Le réseau associatif canadien-français se lance dans une campagne acharnée contre le projet de rapatriement proposé par le gouvernement fédéral en décembre 1961. En gros, selon la formule Fulton, aucune modification aux pouvoirs législatifs d'une province ne pourrait se faire sans son accord, ce qui donne à chaque province un veto sur des modifications à l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB). Tout autre changement nécessiterait l'approbation de sept provinces représentant au moins 50 p. cent de la population canadienne (la formule «7/50»). On propose également un mécanisme par lequel les provinces qui le souhaitent peuvent transférer certains pouvoirs au gouvernement fédéral, ou en faire transférer du fédéral vers leur législature, cela exigeant l'approbation du Parlement et de quatre législatures²⁸⁹. Ainsi, l'unanimité ne serait pas nécessaire pour effectuer des transferts de pouvoir. Le gouvernement du Québec hésite à présenter ce projet à l'Assemblée, surtout face à une opposition grandissante chez les groupes nationalistes.

²⁸⁸ Discours de l'hon. Jean Lesage devant le Club canadien de Montréal, 28 septembre 1964, BAN, 971.4 D1 L622 1964 09-28; Discours de l'hon. Jean Lesage devant l'Alliance française de Vancouver, 27 septembre 1965, BAN, 971.4 D1 L622 1965 09-27.

²⁸⁹ Texte de la proposition fédérale, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/234/3.

L'OJC est parmi les chefs de file de cette opposition. On n'accepte pas que le rapatriement se fasse sans d'abord régler les litiges du Canada français. Il organise une réunion spéciale des organismes canadiens-français le 15 septembre 1962 afin d'endosser un manifeste préparé par la Ligue d'action nationale qui dénonce le projet Fulton. Ce texte déclare que le Canada français n'a rien à gagner d'un tel rapatriement, qui ne reconnaît pas ses droits les plus élémentaires à travers le pays. On demande au gouvernement du Québec de ne pas endosser l'accord avant qu'une série de réformes soient effectuées à la Constitution. Neuf propositions sont ensuite énumérées: l'abrogation de l'article 91(1)²⁹⁰, la création d'une Cour constitutionnelle offrant aux provinces une représentation paritaire, la juridiction exclusive des cours québécoises en matière de droit civil, la participation provinciale à la direction de la Banque du Canada, la redéfinition du partage des ressources fiscales, la reconnaissance de la juridiction provinciale sur la radiodiffusion et la télédiffusion, un veto québécois sur tout transfert des pouvoirs définis aux articles 91 à 94 et 133 de l'AANB, le bilinguisme fédéral, et la reconnaissance de droits scolaires pour les Franco-Catholiques équivalents à ceux des Anglo-Protestants²⁹¹.

Déjà, à cette réunion, on peut voir qu'il se taille un écart entre ce que souhaitent les nationalistes québécois et les FMC. Six de ces requêtes sont adoptées à l'unanimité par les délégués. Mais, les FMC hésitent à endosser les deux articles traitant du système juridique. Si le Québec obtient une cour provinciale de dernière instance, ils craignent que cette province perde sa représentation à la Cour suprême du

²⁹⁰ Clause insérée en 1949 par le gouvernement fédéral selon laquelle il pourra modifier seul, sans le consentement des provinces, les parties de l'AANB qui concernent le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec demande aussi l'abrogation de cette clause. Voir le *Rapport sur la conférence des Procureurs généraux sur le rapatriement de la Constitution (octobre 1960-septembre)*, 1961, BAN, A11E8 A31 G41 1962.

²⁹¹ Texte d'une déclaration au sujet du projet Fulton, 25 septembre 1962, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/234/3.

Canada. De plus, les FMC rejettent l'idée d'une juridiction exclusivement provinciale sur la radio et la télévision, préférant une réorganisation administrative de Radio-Canada pour accorder une parité aux anglophones et aux francophones. On ne veut pas voir le retrait du Québec des institutions fédérales, ce qui voudrait dire que les FMC devront traiter uniquement avec des anglophones. Ces trois articles litigieux sont mis en suspens afin d'être étudiés en détail²⁹². Une réunion subséquente le 9 mars 1963 ne permet pas d'arriver à un accord. Deux manifestes sont donc diffusés, celui de la Ligue d'action nationale, légèrement modifié²⁹³, et un autre par l'Association culturelle canadienne (le visage public de l'OJC), qui reprend principalement les revendications des FMC. Entre autres, on exige le bilinguisme dans tous les services publics et devant les tribunaux, les droits scolaires, y compris les droits confessionnels, et l'équivalence des droits partout au pays en rapport avec les techniques de diffusion. La seule revendication de nature «québécoise» dans cette déclaration est le dernier, qui demande une répartition juste et équitable des revenus publics aux provinces²⁹⁴. Quelques mois plus tard, l'ACFÉO diffuse une déclaration semblable, qui mentionne également la nécessité d'une nouvelle répartition des pouvoirs et des ressources fiscales. Ce texte reprend aussi la notion du consentement unanime des provinces pour toute modification

²⁹² Rapport de la réunion spéciale des grands organismes du Canada français sur le rapatriement de la Constitution, 15 septembre 1962, rédigée par Pierre Gravelle, président de l'Association culturelle canadienne, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/234/3.

²⁹³ Par exemple, on affirme seulement la juridiction du Québec sur la radio-diffusion et la télé-diffusion, et on insiste que la Cour suprême doit être une institution binationale.

²⁹⁴ Texte d'une déclaration au sujet du projet Fulton, 11 mars 1963; Déclaration de l'Association culturelle canadienne, 11 mars 1963, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/234/3.

aux articles 91 à 94 et 133 de l'AANB²⁹⁵, essentiellement pour donner un veto au Québec sur ces changements, au nom de tout le Canada français.

Marcel Martel trouve que ces réunions mettent en évidence le conflit entre la vision néo-nationaliste, qui cherche à construire deux États-nations, et la vision des FMC, qui cherche à réaliser la dualité nationale culturelle à l'échelle du pays. Il identifie avec justesse la rupture qui se produit à l'intérieur du réseau associatif²⁹⁶. Mais peut-on en dire autant pour les rapports entre les FMC et le gouvernement du Québec? Avant d'aborder cette question, examinons spécifiquement ce que demandent les FMC au gouvernement québécois.

Les mémoires présentés à deux forums permettent d'identifier les prises de positions constitutionnelles et linguistiques des FMC. Tous les deux créés en 1963, le Comité parlementaire québécois sur la Constitution²⁹⁷ et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton) enquêtent longuement sur la question nationale. Le comité parlementaire décide très tôt dans ses délibérations que, même si l'Assemblée législative n'a pas de mandat pour parler au nom des gens d'outre-frontières, on veut étudier la situation des FMC et tenir compte de leurs revendications²⁹⁸. Il sollicite donc l'avis des différentes associations francophones provinciales et du

²⁹⁵ Texte d'une déclaration approuvée par le Conseil général de l'ACFÉO, re: Constitution, 14 juin 1963, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/234/3.

²⁹⁶ Marcel MARTEL, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 142.

²⁹⁷ Parmi ses membres, on retrouvait des chefs de file de chaque parti: Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, René Lévesque, Pierre Laporte et Paul Gérin-Lajoie.

²⁹⁸ Maurice GIROUX, «Le problème des minorités françaises commence déjà à poser des difficultés», *L'Action*, 2 novembre 1963.

Conseil de la vie française. L'ACFÉO répond par l'entremise de deux lettres au secrétaire du comité. Sa revendication prioritaire est la modification des articles 93 et 133 de l'AANB, pour que les FMC jouissent de droits équivalents à ceux des Anglo-Québécois²⁹⁹. On hésite à se prononcer sur les questions juridiques, économiques ou sociales, qui ne font pas partie du mandat de l'Association. Par contre, on se dit sympathique à l'idée que le gouvernement québécois se charge des affaires culturelles pour l'ensemble du Canada français, y compris les sections françaises des institutions fédérales comme Radio-Canada et l'Office national du film. On pose comme condition que les FMC puissent participer aux décisions québécoises, et que le gouvernement fédéral cède au Québec les moyens d'assumer de pareilles responsabilités³⁰⁰. En reprenant cette proposition du CVF, l'ACFÉO ouvre la voie à un possible statut particulier pour le Québec, qui agirait à la place d'Ottawa en matière culturelle comme gouvernement de tous les Canadiens français. Cela témoigne du peu de confiance ressentie par les FMC envers le gouvernement fédéral, essentiellement anglophone à cette époque.

Deux associations comparaissent devant le comité pour parler au nom des FMC, soient l'ACELF et le CVF. Il s'agit dans les deux cas d'organismes parapluies ayant aussi des membres québécois, ce qui les a peut-être rendus plus attirants pour le comité. L'ACELF, comme l'ACFÉO, ne s'attribue pas la compétence d'aborder des sujets autres que la langue et l'éducation. Dans ces deux domaines, elle réclame l'égalité juridique pour les FMC. Ses représentants reconnaissent le gouvernement du Québec comme le

²⁹⁹ Correspondance entre Roger Charbonneau, secrétaire général de l'ACFÉO, à Claude Morin, secrétaire du Comité parlementaire sur la Constitution, 15 mai 1964, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/234/4.

³⁰⁰ *Ibid.*

principal organisme pour défendre les Canadiens français auprès des autres provinces³⁰¹. Les membres du comité demandent comment l'indépendance du Québec ou l'unilinguisme français au Québec pourrait affecter les FMC. On répond que, sans être un coup mortel, cela rendrait plus difficiles les luttes des FMC dans le reste du Canada³⁰². Le CVF fait essentiellement les mêmes recommandations, mais en ajoutant que le gouvernement fédéral devrait disposer d'un pouvoir coercitif afin d'obliger les provinces à respecter un article 93 modifié. De plus, il ne se gêne pas pour dire que le Québec devrait jouir d'une plus grande autonomie³⁰³. Si nous acceptons l'ACFÉO, l'ACELF et le CVF comme groupes représentatifs, nous voyons que les FMC demandent au Québec d'exiger des changements à la Constitution dans deux domaines. D'abord, à l'article 93, pour mieux protéger les droits scolaires des franco-catholiques, et à l'article 133, pour étendre le bilinguisme à l'ensemble des assemblées législatives et des tribunaux. Avec l'exception du CVF, ils ne se prononcent pas sur l'avenir du Québec, à moins de dire qu'ils ne souhaitent pas son retrait de la fédération. Notons que le comité ne procède pas à une étude approfondie de la situation des FMC lorsqu'il est devenu certain que cette tâche sera accomplie par la Commission

³⁰¹ *Mémoire présenté au Comité parlementaire du Québec sur la Constitution canadienne*, l'ACELF, 6 mai 1965, BAN, A11X1 C6 1964-65 v. 2.

³⁰² Marcel THIVIERGE, «Johnson réclame un rapport intérimaire du comité pour geler la formule Fulton-Favreau», *Le Devoir*, 19 juin 1965, p. 2. Cet article rapporte aussi un échange intéressant entre René Lévesque, ministre libéral à l'époque, et les représentants de l'ACELF. Lévesque demande si le gros bon sens économique et social ne dictait pas que les plus petites minorités devraient s'assimiler, et déplore que certains de leurs chefs gagnent leurs vies comme «professionnels de la survivance». Les représentants de l'ACELF répondent que la lutte n'a pas été vaine. Pour confirmer que Lévesque avait déjà formulé l'idée des «*dead ducks*», on n'a qu'à regarder ses commentaires aux séances du comité le 10 novembre et le 15 décembre 1964, lors desquelles il dit que le Québec ne devrait pas lier son sort à celui des FMC, qui vont disparaître peu importe ce que fait le Québec. Voir les comptes-rendus desdites séances, BAN, A11X1 C6 1964.

³⁰³ Résumé du mémoire du CVF, juillet 1965, BAN, A11X1 C6 1964-65 v. 2. Le mémoire comme tel ne se trouve pas parmi la documentation du comité.

Laurendeau-Dunton³⁰⁴. Le comité n'a pas produit un rapport final, ni avant les élections de 1966, ni après sa reconstitution sous le gouvernement unioniste. Ses recommandations vis-à-vis des FMC demeurent inconnues.

La Commission Laurendeau-Dunton, par contre, consacre énormément de temps et d'efforts à chercher des solutions aux problèmes des FMC. Même si le gouvernement du Québec ne participe pas formellement à ses travaux, il approuve la création d'une telle commission pour enquêter sur la situation des deux peuples fondateurs³⁰⁵. Plusieurs associations représentant les FMC présentent des mémoires, y compris le CVF, agissant comme organisme parapluie. En examinant les recommandations faites par ces associations, on constate qu'on y retrouve toujours le bilinguisme fédéral, à différents degrés³⁰⁶, et la reconnaissance des droits scolaires. Que la télévision et la radio françaises soient disponibles à travers tout le pays est aussi un thème commun³⁰⁷. De plus, certains groupes cherchent à convaincre les gouvernements provinciaux d'offrir des services en français, voire même reconnaître le français comme langue officielle³⁰⁸. Il ne serait pas faux de dire que, dans leurs représentations à la Commission Laurendeau-Dunton, les FMC

³⁰⁴ Memo aux membres du comité par son secrétaire, Claude Morin, 29 janvier 1964, BAN, A11X1 C6 1964-65.

³⁰⁵ Correspondance de Jean Lesage à Lester B. Pearson, 27 mai 1963, citée dans «Analysis of Provincial Premiers' letters answering the Prime Minister's letter concerning the Royal Commission», ANC, RG33, série 80, vol. 115, dossier 2B.

³⁰⁶ Certains mémoires précisent que cela devrait s'étendre à la fonction publique, à la GRC, à Radio-Canada, à Air Canada et à la *Canadian National*, aux ambassades, aux parcs et aux musées nationaux. Une liste typique se retrouve dans le *Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/230/4, p. 1-3. Le CVF fait des recommandations beaucoup plus étendues. Voir Conseil de la vie française, *Bilinguisme et biculturalisme au Canada*, p. 5-10.

³⁰⁷ Voir, par exemple, *Mémoire de l'Association acadienne d'éducation en Nouvelle-Écosse à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, s.d., CRCCF, fonds ACFÉO, C2/230/4, p. 1.

³⁰⁸ Voir, par exemple, *Mémoire présenté à la Commission Laurendeau-Dunton par la Société nationale des Acadiens*, 1964, CÉA, fonds SNA, 41-19-3, p. 26.

défendent une vision classique du dualisme pancanadien. Ils cherchent à créer un Canada bilingue d'un océan à l'autre, sans reconnaître la spécificité ou les besoins particuliers du Québec, comme seule province à majorité francophone.

Cela peut s'expliquer de deux façons. D'abord, un appui trop ouvert à des causes québécoises pourrait être interprété par les Canadiens anglais comme le signe d'une infidélité envers la nation canadienne et leurs propres provinces³⁰⁹. Étant donné que leurs droits dépendent de la bonne volonté des gouvernements anglophones, les FMC ne veulent pas soulever ce genre de questions. De plus, les FMC hésitent à appuyer tout scénario qui pourrait mener à un Québec dissocié du Canada. Tout en acceptant que l'avenir de la nation canadienne-française repose sur la force de cette province, on ne veut pas créer l'impression que Québec et Canada français sont synonymes³¹⁰. En fait, parmi tous ces mémoires, il n'y a que celui de la SNA qui aborde la situation du Québec. On avoue que le séparatisme est source d'une grande inquiétude chez les Acadiens, mais on reconnaît son droit à l'autodétermination, ce en espérant que les Québécois voudront rester au Canada et y affirmer les principes du bilinguisme et du biculturalisme³¹¹. L'ACFÉO, dans son mémoire, ne parle du Québec que comme exemple d'une majorité qui accorde un traitement équitable à sa minorité. Elle reprend les requêtes du nationalisme canadien-français traditionnel, plutôt que de reconnaître les transformations qui se déroulent au Québec. L'ACFÉO persiste à croire que la meilleure façon de protéger la majorité francophone du Québec est d'étendre les droits des francophones

³⁰⁹ Jacques LEDUC, «La nation québécoise ou canadienne-française?», document de travail de l'ACFÉO en préparation pour les États généraux du Canada français, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/355/3.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ *Mémoire présenté à la Commission Laurendeau-Dunton par la Société nationale des Acadiens*, 1964, CÉA, fonds SNA, 41-19-3, p. 20-21.

à l'extérieur du Québec³¹². Les FMC ne se portent pas à la défense d'un Québec plus autonome comme stratégie pour renforcer le fait français au pays.

Comment se comparent, donc, les positions des FMC et du gouvernement du Québec au cours des discussions constitutionnelles sur la formule Fulton-Favreau? D'abord, il faut admettre que le gouvernement québécois n'est pas aussi revendicateur que certains groupes nationalistes. Il accepte de négocier le rapatriement et une formule de modification, remettant à plus tard ses priorités constitutionnelles, ce qui lui a mérité la réprobation du réseau associatif canadien-français. Selon les déclarations de Jean Lesage, le Québec veut régler des problèmes constitutionnels de trois ordres: la redistribution des pouvoirs, la fiscalité et les droits des Canadiens français, y compris le bilinguisme fédéral et les droits scolaires des FMC. Sur ces points, il jouit d'un appui relativement solide chez les FMC. Tel que précisé ci-dessus, les déclarations de l'OJC et de l'ACFÉO au sujet de la formule Fulton reprennent ces mêmes thèmes. Par contre, lorsqu'on discute de pouvoirs spécifiques, des désaccords peuvent surgir. Les FMC dépendent des institutions culturelles fédérales, et ne veulent pas que la responsabilité pour la radio et la télévision soit transférée aux provinces. De plus, ils s'opposent à l'idée d'une cour québécoise de dernière instance, ce qui n'est pas une priorité du gouvernement Lesage de toute façon. L'éducation risque aussi de poser des difficultés. Devant l'obstination de leurs gouvernements provinciaux, les FMC aimeraient que le gouvernement fédéral ait un pouvoir coercitif pour obliger ces provinces à offrir l'enseignement en français, ou même qu'Ottawa finance lui-même ces écoles³¹³. Normalement, on ajoute qu'il faut aussi

³¹² *Rapport général, 1964*, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/19/11, p. 28.

³¹³ Voir, par exemple, *Mémoire de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, 1964*, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/230/4, p. 2-3.

respecter la compétence provinciale en matière d'éducation, mais on peut se demander si le Québec est prêt à accepter une telle incursion fédérale. Les FMC s'opposent aussi à l'idée d'un rapatriement qui ne modifie en rien leur situation. Si la Constitution allait devenir un document canadien, il faudrait régler la question de leurs droits avant l'entrée en vigueur d'une formule de modification trop rigide. Il y avait donc des terrains d'entente entre le Québec et les FMC, mais aussi des désaccords quant au contenu et au processus de changement constitutionnel.

Parmi les priorités du gouvernement québécois, la reconnaissance des droits des FMC est celle qui se prête moins bien à la réalisation. En attendant l'aboutissement de l'affaire Fulton-Favreau, il négocie des ententes avec le gouvernement Pearson au sujet de la fiscalité, ainsi que des pouvoirs accrus en se retirant des programmes à frais partagés³¹⁴. Le fédéralisme coopératif préconisé par Pearson facilite ces genres d'accords non-constitutionnels. En instituant la Commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement fédéral se dirige vers le bilinguisme fédéral, devenu une pratique dans la fonction publique à partir de 1966. Mais seuls les gouvernements provinciaux peuvent accorder les droits scolaires voulus par les FMC, et l'enseignement en français semble être une proposition coûteuse et peu rentable avec leurs électeurs respectifs. Lesage ne peut qu'exercer des pressions sur ses homologues, tantôt discrètes, tantôt publiques, mais il ne peut livrer la justice à leur place. Vrai, il aurait pu poser la reconnaissance des droits scolaires comme condition pour son approbation du rapatriement constitutionnel, mais il préfère attendre d'autres négociations. En préparant la formule de modification, on exige que tout changement relatif à la juridiction provinciale sur l'éducation nécessite l'accord unanime de toutes les provinces. Tandis que le Québec aurait

³¹⁴ Dale C. THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, p. 455-505.

un veto effectif, ce qui garantirait qu'aucun changement ne sera fait aux droits des FMC une fois ces droits acquis, l'unanimité sera requise pour changer le statu quo. Les FMC risquent d'attendre longtemps sous cette formule. Contrairement aux dossiers de fiscalité et celui des pouvoirs, le gouvernement québécois ne réalise pas de progrès sur la question des droits scolaires, et ne fait pas d'efforts majeurs pour régler ce dossier au-delà des bons mots du premier ministre Lesage. Lorsque la formule Fulton-Favreau est abandonnée en 1966, peu de FMC se lamentent de son échec.

Les conférences du centenaire

Malgré que les négociations constitutionnelles continuent presque sans arrêt au cours du mandat unioniste (1966-1970), deux conférences en particulier sont significatives et attirent beaucoup d'attention publique. Nous les avons baptisés les «conférences du centenaire», car elles suivent les célébrations du centième anniversaire de la Confédération. Il s'agit de la «Conférence sur la Confédération de demain», organisée en novembre 1967 à Toronto par le premier ministre ontarien, John Robarts, et de la conférence des premiers ministres en février 1968, télédiffusée à partir d'Ottawa. Daniel Johnson assiste aux deux réunions, et présente un ensemble de réformes ambitieuses, conformes aux arguments présentés dans son manifeste *Égalité et indépendance*. Sur la question des FMC, Johnson est sans équivoque. Il fait une défense vigoureuse de leurs droits, constatant d'abord que, historiquement, ces droits n'ont pas été reconnus par le Canada anglais³¹⁵. Il réclame, au nom de tous les Canadiens français, que le français devienne une langue courante dans la fonction publique et les organismes fédéraux, ce à Ottawa et là où

³¹⁵ Exposé préliminaire de l'hon. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, Conférence sur la «Confédération de demain», Toronto, 27-30 novembre 1967, BAN, A11E8 E86 1967, p. 3.

il y a une population française suffisante pour le justifier. Il recommande aussi la création d'une commission permanente fédérale-provinciale des droits linguistiques pour entendre des plaintes, malgré qu'elle serait seulement consultative et sans pouvoirs. L'instruction publique devrait aussi être offerte aux FMC, là où le nombre le justifie, pour qu'ils puissent se développer comme les Anglo-Québécois³¹⁶. Après les nombreuses séances de la Commission Laurendeau-Dunton et l'attitude positive du gouvernement fédéral face au bilinguisme, les autres premiers ministres provinciaux se montrent réceptifs et acceptent de mettre sur pied un comité pour préciser, entre autres, les moyens d'assurer les droits linguistiques des francophones³¹⁷. Quelques mois plus tard, à la conférence de février 1968, les premiers ministres acceptent à l'unanimité une déclaration présentée par le gouvernement fédéral, voulant que les FMC jouissent des mêmes droits que les Anglo-Québécois. Paradoxalement, Johnson se joint à ses homologues de l'Alberta et de la Colombie-Britannique pour dire qu'il n'y a pas d'urgence pour constitutionnaliser cet accord, comme le veut le gouvernement Pearson. Le chef unioniste prétend que les autres provinces manifestent une assez grande ouverture d'esprit à l'égard des droits linguistiques³¹⁸. Il est surprenant que le premier ministre du Québec, celui qui avait plaidé en faveur des droits linguistiques en novembre 1967, devienne un obstacle à la constitutionnalisation de ces mêmes droits. On peut l'expliquer par le fait que les objectifs du Québec surpassent de loin la simple reconnaissance du bilinguisme.

³¹⁶ Exposé préliminaire de l'hon. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, Conférence sur la «Confédération de demain», Toronto, 27-30 novembre 1967, A11E8 E86 1967, p. 23-25.

³¹⁷ Marcel PÉPIN, «Un comité permanent établi pour poursuivre le dialogue», *Le Droit*, 1 décembre 1967, p. 1 et 3.

³¹⁸ Gérard ALARIE, «Nous aurons les mêmes droits que les anglophones de la province de Québec», *L'Évangéline*, 8 février 1968, p. 1.

Les exposés de Johnson aux deux conférences soulignent clairement que l'extension du français à l'extérieur du Québec n'est pas suffisante pour satisfaire son gouvernement. Cet objectif est complémentaire à sa vraie priorité, qui est le renforcement des pouvoirs du Québec. Comme dans *Égalité et indépendance*, Johnson dit que le Canada est constitué de deux nations, et que le Québec est l'expression politique de la nation canadienne-française. Il faut réviser la Constitution pour créer un État binational, où le Québec exercera les pleins pouvoirs sur la sécurité sociale, et des pouvoirs plus étendus dans le domaine des relations internationales et de la radio et la télévision. C'est seulement par l'atteinte des deux buts, la reconnaissance du français à l'extérieur du Québec et le renforcement des pouvoirs du gouvernement québécois, que l'on pourra réaliser l'égalité voulue par les Canadiens français:

«Ceux qui croient vraiment au bilinguisme au Canada doivent, par conséquent, reconnaître que son existence dépend non seulement de la façon dont seront traitées les minorités de langue française dans les autres provinces ni même de la façon dont les institutions fédérales deviendront bilingues, mais surtout de la manière dont chacune des deux sociétés majoritaires du Canada, la société canadienne-anglaise et la société canadienne-française, pourra trouver les conditions internes de son propre développement. L'établissement d'un véritable bilinguisme au Canada suppose donc, comme une de ses composantes essentielles, la reconnaissance d'un rôle particulier pour le Québec, principal foyer du Canada français, et pour son gouvernement³¹⁹.»

Ces commentaires visent sans doute le nouveau ministre fédéral de la Justice, Pierre Elliott Trudeau, qui s'oppose à tout statut particulier pour le Québec, trouvant que le bilinguisme pancanadien suffit pour régler les griefs des Canadiens français. Johnson n'est pas prêt à accepter une victoire partielle qui donnerait

³¹⁹ Mémoire sur la question constitutionnelle, Conférence intergouvernementale canadienne, Ottawa, 5-7 février 1968, BAN, A11E8 E861 1968 A, p. 7.

raison au gouvernement fédéral. Il tient à ce que ses deux objectifs soient réalisés simultanément. Cela pourrait expliquer pourquoi il ne veut pas formaliser les droits linguistiques.

On pourrait aussi faire l'argument qu'en fait, Johnson résiste à la constitutionnalisation des droits des Anglo-Québécois. Mais son propre mémoire affirme que, malgré les protestations de certains groupes, il est prêt à garantir les droits des Anglo-Québécois dans la Constitution. En même temps, il ajoute que le Québec a un devoir de stimuler le développement du français et d'encourager les Anglo-Québécois à l'apprendre³²⁰. La question des droits de la minorité anglaise est devenue un sujet litigieux au Québec, comme nous allons voir ci-dessous, mais Johnson est toujours constant vis-à-vis de son engagement à ne pas enlever les droits acquis des Anglo-Québécois. Que le dossier linguistique soit sensible au Québec à l'époque va sans dire, mais il est peu probable que ce serait la raison pour laquelle Johnson n'endosse pas la proposition fédérale.

Les FMC sont-ils solidaires du projet Johnson? Nous n'avons pas trouvé de déclarations formelles au sujet de ces réunions, mais comme elles se déroulent quelques semaines après les premières assises nationales des États généraux du Canada français, nous pouvons reprendre les prises de position des FMC lors de cet événement. D'abord, le mémoire préparé au nom des FMC pour les États généraux préconise une plus grande autorité pour le Québec. Mais, on peut douter qu'ils acceptent un État binational, qui reconnaîtrait le Québec comme une entité presque à part du reste du Canada. Sur les questions spécifiques énumérées par Johnson, la sécurité sociale, les relations internationales et la radio et la télévision, les

³²⁰ Mémoire sur la question constitutionnelle, Conférence intergouvernementale canadienne, Ottawa, 5-7 février 1968, BAN, A11E8 E861 1968 A, p. 23-24.

délégués des FMC se montrent assez sympathiques³²¹. Sur la sécurité sociale, une faible majorité des FMC se prononcent en faveur d'une juridiction exclusivement québécoise (51 p. cent en Ontario, 55 en Acadie, et 54 dans l'Ouest). Quant à un rôle plus prononcé pour le Québec dans les affaires étrangères, l'approbation est élevée chez les délégués ontariens (73 p. cent) et acadiens (64 p. cent), tandis que les délégués de l'Ouest sont partagés entre le pour, le contre et l'abstention. Une juridiction québécoise sur la radiodiffusion n'est pas aussi populaire chez les FMC, avec seulement 26 p. cent d'appui chez les délégués ontariens et 30 p. cent des FMC de l'Ouest. Seuls les délégués acadiens appuient cette idée, à un taux de 50 p. cent.

Les FMC semblent être très conscients de leurs propres intérêts et épaulent le Québec seulement lorsque ceux-ci ne sont pas menacés directement. Si on accepte que les délégués aux États généraux soient représentatifs de l'ensemble des FMC, ces résultats démontrent que les FMC appuient des pouvoirs accrus pour le Québec dans le domaine de la sécurité sociale et des relations internationales, ce qui ne leur coûte rien, tout en s'opposant à la décentralisation des pouvoirs dans le domaine de la radio et de la télévision, qui pourrait avoir un effet néfaste sur leur propre développement. Leurs votes sur la résolution portant sur le droit à l'autodétermination, discuté ci-dessus, démontrent qu'ils ne veulent surtout pas que le Québec s'érige comme un gouvernement quasi-indépendant, tel que veut Johnson. Le gouvernement québécois, pour sa part, est prêt à se passer d'un accord pour garantir les droits linguistiques des FMC, s'il n'est pas accompagné d'un transfert de pouvoirs pour mieux garantir les droits de la majorité québécoise. Alors qu'ils semblent d'accord sur plusieurs sujets, le gouvernement du Québec et les FMC

³²¹ Comme au chapitre précédent, tous les résultats des votes sont tirés de *Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1968, p. 191-206.

n'agissent pas comme partenaires, mais plutôt comme groupes séparés, chacun défendant ses intérêts, même aux dépens de l'autre.

Les droits linguistiques et l'accord de Victoria

Un des objectifs fondamentaux de la Révolution tranquille est de renforcer le statut de la langue française au Québec. Au cours des années 1960, deux facteurs font en sorte que le statut du français devient un enjeu politique controversé. D'abord, le gouvernement Lesage entreprend des efforts pour faire en sorte que les francophones occupent la place qui leur revient dans l'économie québécoise, autrefois dominée par des anglophones. Mais l'effet de ces politiques est loin d'être immédiat, ce qui provoque une certaine impatience. L'autre facteur est démographique. Le taux de naissance au Québec est en chute libre, ce qui veut dire que l'immigration sera nécessaire pour maintenir ou pour faire croître la population. Les statistiques démontrent clairement que la plupart des nouveaux arrivés s'assimilent à la communauté anglophone plutôt qu'à la majorité francophone. Si cette tendance se maintenait, les francophones allaient rapidement devenir minoritaires à Montréal et leur importance relative allait diminuer dans l'ensemble de la province. Il n'est que normal que les Québécois francophones se tournent vers leur gouvernement provincial, le seul qu'ils contrôlent en majorité, pour aborder ces préoccupations³²². Aux élections de 1966, les deux partis politiques s'engagent à renforcer le statut du français, pour qu'il devienne la principale

³²² Kenneth McROBERTS, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, éd. rev. et augm., Don Mills (ON), Oxford University Press, 1993 (1976), p. 173-188.

langue de travail et de communication dans la province³²³. Mais un débat se produit à l'intérieur de la société québécoise quant à la meilleure façon d'atteindre cet objectif.

L'affaire St-Léonard vient cristalliser les enjeux du dossier linguistique et mobilise l'opinion publique. Il s'agit d'un conflit entre la commission scolaire catholique de cette banlieue montréalaise, où habite une importante communauté italienne, et les parents d'enfants immigrants. En 1968, la commission scolaire déclare qu'elle veut obliger les enfants immigrants à étudier en français, alors que la plupart d'entre eux se font éduquer en anglais. Le climat est des plus tendus, les groupes nationalistes réclamant une politique générale d'unilinguisme français, ce qui provoque la panique chez les Anglo-Québécois.

Johnson hésite à intervenir, son propre Cabinet étant partagé sur la question. Les plus nationalistes, comme Jean-Noël Tremblay et Jean-Guy Cardinal, veulent que l'on renonce au bilinguisme officiel, tandis que les fédéralistes comme Jean-Jacques Bertrand veulent protéger les droits acquis³²⁴. Johnson finit en se rangeant du côté des plus fédéralistes. En fait, à son dernier point de presse la journée de sa mort, le chef unioniste affirme que les droits linguistiques des deux peuples fondateurs doivent être protégés³²⁵. Bertrand prend la relève, et procède en décembre 1968 à la présentation d'un projet de loi (le bill 85) qui fait du français la langue prioritaire du Québec, mais garantit le droit de chaque parent au choix scolaire. Devant l'opposition féroce des nationalistes, y compris ceux de son propre caucus, le projet de loi est retiré. Par contre, une fois son leadership confirmé par un congrès du parti en 1969, Bertrand présente

³²³ «M. Jean-Noël Tremblay et la politique linguistique du Québec», Relevé de presse de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 9 novembre 1967, ANC, RG33, série 80, vol. 127, dossier 1245F.

³²⁴ Pierre GODIN, *Daniel Johnson, vol. 2: 1964-1968, la difficile recherche de l'égalité*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, p. 366-367.

³²⁵ Jean-Louis ALLARD, «Feu Daniel Johnson», *L'Évangéline*, 27 septembre 1968.

le bill 63, qui se trouve à être essentiellement le même projet de loi, mais qui ajoute une obligation aux anglophones d'atteindre une certaine compétence en français avant la fin de leurs études. L'opposition est encore plus prononcée, culminant avec une manifestation de 50 000 personnes devant l'Assemblée nationale, mais le projet de loi est adopté. En guise de compromis, Bertrand crée une commission, présidée par Jean-Denis Gendron, pour faire enquête sur la situation du français³²⁶. Sans attendre les résultats de cette commission, Bertrand confirme dans un discours en septembre 1969 qu'il n'a pas l'intention de proclamer l'unilinguisme. Tout en voulant créer un climat favorable au rayonnement du français, il s'engage à respecter les droits acquis des Anglo-Québécois³²⁷. Malgré la réticence de certains de ses collègues, il s'agit de la position officielle du gouvernement québécois sur la langue.

Les FMC semblent être divisés sur cette politique. Aux États généraux, une grande majorité des délégués acadiens (77 p. cent), une très faible majorité des Ontariens (51 p. cent) et un nombre important des délégués de l'Ouest (46 p. cent) appuient une résolution encore plus poussée sur la question linguistique. Cette résolution propose de faire du français la seule langue officielle du gouvernement québécois, la langue prioritaire d'affichage et la langue principale de travail, tout en respectant les droits de la minorité anglophone de disposer de leurs écoles. Il faut reconnaître, par contre, que la résolution comprend aussi des revendications historiques des FMC, que ce soit le bilinguisme fédéral et néo-brunswickois (ce qui explique peut-être le haut taux d'appui chez les délégués acadiens), la disponibilité de la radio et de la télévision française et des services provinciaux en français. On peut difficilement savoir

³²⁶ Kenneth McROBERTS, *Quebec: Political Crisis and Social Change*, p. 216-217.

³²⁷ Extrait du discours de l'hon. Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec, au Club canadien de Montréal, 29 septembre 1969, publié dans «La dualité québécoise à l'heure de 1969», *Le Devoir*, 30 septembre 1969.

s'ils appuient les clauses québécoises aussi fortement que celles qui les concernent plus directement. Les résultats partagés parmi les FMC de l'Ontario et de l'Ouest trahissent une certaine hésitation. Certains FMC sont favorables à l'unilinguisme québécois et se prononcent contre le bill 63. Ces individus trouvent que le Québec doit demeurer français pour assurer l'avenir de tous les Canadiens français³²⁸. Par contre, lors du témoignage de l'ACELF devant le comité parlementaire sur la Constitution, ses représentants affirment que l'unilinguisme québécois pourrait provoquer une réaction négative dans le reste du pays, ce qui inviterait peut-être des mesures réciproques contre les FMC. En 1972, alors que la marche vers l'unilinguisme semble gagner de l'ampleur, un membre exécutif de la SNA constate que ce mouvement entrave la lutte des FMC pour le bilinguisme institutionnel³²⁹. Dans leurs divers mémoires et présentations, les FMC ont toujours revendiqué un statut équivalent à celui des Anglo-Québécois, voulant souligner le traitement exemplaire que le Québec réserve à sa minorité. L'unilinguisme et des limites sur le choix scolaire laissent croire aux Canadiens anglais que les Anglo-Québécois sont menacés, ce qui diminue l'efficacité d'un tel argument.

Le retour au pouvoir des libéraux en 1970, sous leur nouveau chef Robert Bourassa, marque une courte détente dans le débat linguistique. Le premier ministre dit vouloir attendre le rapport de la Commission Gendron avant de procéder. Par contre, la question des droits linguistiques est de nouveau soulevée par le gouvernement fédéral, maintenant dirigé par Pierre Trudeau. Une autre ronde de discussions constitutionnelles se déroule entre septembre 1970 et juin 1971. Bourassa prêche l'idée du

³²⁸ Benoît ROUTHIER, «Certaine opposition au bill 63 venant de francophones d'autres provinces», *Le Soleil*, 4 novembre 1969.

³²⁹ Correspondance de Hector Cormier, secrétaire administratif de la SNA, à Bernard A. Jean, 19 octobre 1972, CÉA, fonds SNA, 41-18-10.

fédéralisme flexible, plutôt qu'une quasi-souveraineté illusoire, où le Québec, à cause de son caractère distinct, jouirait d'une pleine liberté de manoeuvre dans les structures fédérales existantes. Pour conserver le caractère biculturel du Canada, le Québec doit être en mesure de garantir au fait français les conditions de son développement. Le français doit devenir la langue de travail du Québec, une langue courante dans l'administration fédérale et une langue d'instruction pour les FMC. Bourassa veut aussi que le Québec élabore ses propres politiques sur les questions de culture et de communications, qu'il ait la responsabilité prioritaire dans le domaine social (sans nier un rôle fédéral pour atteindre une plus grande égalité pancanadienne) et qu'il participe aux décisions quant à l'immigration³³⁰. En cherchant à atteindre ces objectifs, Bourassa se voit souvent obligé de s'opposer aux initiatives fédérales qui, à son avis, banalisent le caractère distinct du Québec.

Une des grandes priorités constitutionnelles du gouvernement Trudeau est l'enchâssement des droits linguistiques dans une nouvelle Charte des droits. Devant l'empressement fédéral, Bourassa tente de ralentir le processus afin de permettre à son gouvernement de développer une politique dans ce dossier. À la conférence de février 1971, les premiers ministres arrivent à un accord de principe pour constitutionnaliser l'anglais et le français comme langues officielles du pays, y compris aux législatures fédérale et provinciales, devant les tribunaux et au sein de l'administration fédérale. On accepte aussi le droit à l'instruction publique en anglais ou en français, là où le nombre le justifie. La déclaration finale de la conférence souligne que les provinces veulent étudier les détails (quel nombre est suffisant, quel pourcentage de l'enseignement devrait être dans la langue de la majorité, etc.), mais précise également que

³³⁰ Déclaration de l'hon. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 14-15 septembre 1970, BAN, A11X1 C6 1971.

«[l]e Québec exprime sa réserve générale sur le contenu de cet alinéa, afin de pouvoir en examiner toutes les implications³³¹.» Ne sachant toujours pas ce qu'il va faire de la loi 63, Bourassa ne veut pas engager son gouvernement à accepter le libre choix scolaire. Un document de travail du gouvernement québécois, où on retrouve une version annotée de la proposition fédérale, révèle cette stratégie. Le gouvernement québécois veut limiter le sens et la portée d'un tel droit, surtout pour exclure les immigrants. On ne veut pas non plus consacrer le principe du bilinguisme de l'administration québécoise, tel que garanti par l'article 133 de l'AANB, alors qu'on étudie la possibilité de l'unilinguisme français³³². Lors d'une réunion avec le ministre fédéral de la Justice, John Turner, Bourassa lui dit que soit les obligations du Québec en vertu de l'article 133 doivent être les mêmes que pour les autres provinces, soit l'article doit être abrogé. Il est injuste, selon le premier ministre québécois, que sa province soit la seule à absorber les coûts du bilinguisme³³³. Alors qu'il dit vouloir étendre le français à l'extérieur du Québec, Bourassa cherche aussi à limiter les obligations de son gouvernement envers la minorité anglo-québécoise.

Le tout culmine avec la Conférence de Victoria du 14 au 16 juin 1971. Quelques semaines avant la conférence, un porte-parole anonyme du gouvernement québécois exprime son irritation face à la stratégie fédérale, qui consiste à protéger les droits linguistiques des minorités de langue officielle. Il dit que les problèmes du Québec ne peuvent se régler que par le renforcement du français à l'intérieur du Québec.

³³¹ Énoncé des conclusions, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 8-9 février 1971, BAN, A11X1 C6 1971, p. 5.

³³² «Annotation du projet Charte constitutionnelle canadienne», document de travail du gouvernement québécois en guise de préparation pour la conférence de Victoria en juin 1971, BAN, C615 C65 1971.

³³³ Memo d'une rencontre entre l'hon. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et l'hon. John Turner, ministre fédéral de la Justice, Montréal, 10 mai 1971, dans les documents de travail du gouvernement québécois en préparation pour la Conférence de Victoria en juin 1971, BAN, C615 C65 1971.

C'est la seule stratégie réaliste. Il qualifie la politique de Trudeau de mirage, car l'avenir est peu prometteur pour les FMC. «They want Canadians to spend money and effort on something that is bound to fail. We didn't want to give the rest of Canada the impression that is our main purpose³³⁴.» Cela ne correspond pas à la position officielle du gouvernement, qui dit vouloir étendre les droits des francophones partout au pays. Par contre, on voit bien que la priorité du Québec est le renforcement de ses propres pouvoirs. Toute sa justification pour entreprendre des discussions constitutionnelles est pour réviser la répartition des pouvoirs, surtout au niveau social. La Charte des droits et la question des langues officielles sont les priorités d'Ottawa³³⁵. Dans son allocution d'ouverture, Robert Bourassa précise que le gouvernement du Québec veut les moyens pour assurer l'épanouissement de sa culture. «La donnée culturelle ne peut pas se ramener à la seule dimension linguistique. Elle rejoint l'ensemble des activités humaines: le travail, le loisir, la famille, les institutions politiques, économiques et sociales³³⁶.» Il énumère ses revendications en matière de pouvoirs sociaux et culturels, plus essentielles pour assurer l'avenir du français qu'une Charte des droits linguistiques.

À la fin de cette conférence, justement, les onze gouvernements acceptent de présenter une version de cette Charte à leurs cabinets respectifs. Le texte final ne fait aucune mention des droits scolaires. Sur ce point, Bourassa fait front commun avec certains autres premiers ministres pour s'opposer à leur

³³⁴ Fraser KELLY, «French Culture Major Issue at Conference», *The Toronto Telegram*, 5 juin 1971.

³³⁵ Note sur la conférence constitutionnelle de Victoria, 14 mai 1971, document de travail du gouvernement québécois, BAN, C615 C65 1971.

³³⁶ Allocution d'ouverture de l'hon. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, à la conférence constitutionnelle de Victoria, 14 juin 1971, reproduit dans «Pour le Québec, deux objectifs essentiels: affirmation culturelle et décentralisation», *Le Devoir*, 15 juin 1971.

inclusion. Ainsi, il préserve sa marge de manoeuvre pour toute modification future à la loi 63³³⁷. Par contre, Bourassa accepte de maintenir les droits acquis des Anglo-Québécois, en donnant son assentiment à une protection constitutionnelle pour la langue anglaise à l'Assemblée nationale, dans les textes de lois et devant les tribunaux. De plus, il accepte que l'on puisse communiquer avec l'administration provinciale en anglais. Les autres provinces ne suivent pas cet exemple. Seuls le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve acceptent d'en faire autant pour leurs populations françaises. L'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard s'engagent à offrir les services provinciaux en français, mais pas question d'utiliser cette langue devant les tribunaux. L'ouverture de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba se limite à permettre le français dans les débats de leurs Assemblées législatives, ce qui est aussi garanti par les quatre autres provinces énumérées ci-dessus. Les trois provinces les plus à l'Ouest n'offrent aucune protection constitutionnelle à la langue française³³⁸. Par son acceptation de cette Charte nettement inéquitable, Bourassa se mérite un éditorial désobligeant dans *Le Devoir*. Selon l'éditorialiste, «...nulle part ailleurs éclatent plus crûment le statut inférieur infligé aux minorités françaises les plus anglicisées et le statut privilégié accordé à la minorité anglaise du Québec³³⁹». Bourassa aurait pu refuser un tel traitement des FMC, aurait pu troquer la protection des droits anglo-québécois contre ceux des FMC. Son choix est de soumettre cette ébauche inéquitable à son Cabinet. À la fin, Bourassa rejette tout l'accord de Victoria parce que le Québec n'obtient pas assez de contrôle sur sa politique sociale. Mais, si la Charte de Victoria avait été adoptée,

³³⁷ Richard CLEROUX, «Trudeau loses on language rights», *The Gazette*, 18 juin 1971.

³³⁸ «Texte intégral du projet de Charte», *La Presse*, 18 juin 1971.

³³⁹ Jean-Claude LECLERC, «L'inégalité des droits linguistiques dans la charte de Victoria», *Le Devoir*, 23 juin 1971.

on peut penser que la plupart des FMC auraient été déçus de la molle défense de leurs droits par le Québec.

Lors de ces discussions entourant les droits linguistiques, on commence à voir que les intérêts du Québec et ceux des FMC peuvent parfois être contradictoires. La priorité des FMC est toujours l'extension des articles 93 et 133 à l'ensemble du pays. À Victoria, le premier ministre Bourassa travaille contre l'inclusion des droits scolaires et n'exige pas l'extension de l'article 133. En fait, il préfère que les obligations du Québec en vertu de ce dernier article soient diminuées. En cherchant à préserver sa marge de manoeuvre dans le dossier linguistique, Bourassa est prêt à laisser tomber les revendications des FMC, revendications qu'il dit pourtant partager. En 1974, son gouvernement fait adopter la loi 22, qui fait du français la langue officielle du Québec et qui cherche à franciser davantage les entreprises québécoises, tout en limitant l'accès aux écoles anglaises. Il ne nous appartient pas de juger si ces mesures ont été bonnes ou mauvaises. De toute façon, elles dépassent les limites de notre recherche. Mais, il faut souligner qu'avec la loi 22, aussi timide qu'elle était, le Québec consacre la rupture avec le dualisme pancanadien pour se concentrer sur la création d'une société française au Québec. On franchit l'étape que Lesage, Johnson et Bertrand n'ont pas voulu franchir. Le Parti québécois serait prêt à aller encore plus loin. Quant aux FMC, qui ne peuvent s'identifier au projet québécois, ils doivent chercher une nouvelle vision du pays susceptible d'attirer leur adhésion.

L'intervention fédérale auprès des FMC

La Révolution tranquille provoque une crise de légitimité au sein de la fédération canadienne. Les revendications québécoises remettent en question l'avenir du Canada qu'on avait connu depuis un siècle.

Tel que nous l'avons vu, les FMC bénéficient, jusqu'à un certain point, de ce néo-nationalisme. Depuis longtemps, ils avaient reconnu le gouvernement du Québec comme porte-parole de tous les Canadiens français, et ils pensent que son renouveau risque d'avoir des retombées positives pour l'ensemble des francophones du pays. Rapidement, ils se rendent compte que le néo-nationalisme québécois est préoccupé moins de la réalisation d'un grand Canada bilingue que du renforcement de l'État provincial. Face à ce projet qui semble les exclure, les FMC cherchent un nouvel interlocuteur pour articuler leur vision du pays.

Vers la fin des années 1960, cet interlocuteur paraît à Ottawa. Les libéraux fédéraux, sous Lester Pearson et ensuite Pierre Trudeau, tentent de répondre aux défis de la Révolution tranquille en transformant le gouvernement central, pour qu'il devienne vraiment le gouvernement de tous les Canadiens. Un tel projet n'est pas sans conséquences pour les rapports entre le Québec et les FMC. En cherchant à contrer les prétentions du Québec à être la voix des Canadiens français, le gouvernement fédéral développe des politiques pour renforcer le fait français à travers le pays. Concrètement, la *Loi sur les langues officielles*, le projet d'une Charte des droits et le programme d'aide aux minorités de langues officielles signalent qu'Ottawa a l'intention d'être plus présent auprès des francophones, que ce soit au Québec ou ailleurs. Ce faisant, il avance une vision du pays plus conforme à celle des FMC, basée sur le dualisme pancanadien. Cela vient accentuer la rupture entre les FMC et le Québec. L'intervention fédérale facilite le retrait du gouvernement québécois, qui cherche à diminuer son appui aux FMC. Alors que leurs priorités ne concordent plus avec celles du Québec, les FMC adoptent le nationalisme pancanadien du gouvernement fédéral, projet semblable à ce qu'ils avaient toujours revendiqué.

Au cours du premier siècle de la Confédération, le gouvernement fédéral n'est pas perçu comme un grand défenseur des FMC. Le fait français est une réalité qu'on tolère au Québec, mais on ne fait rien pour le protéger ou pour l'encourager à s'épanouir, autre que de respecter ses obligations constitutionnelles à permettre le français au Parlement (sans interprétation simultanée) et devant les tribunaux fédéraux. Les FMC attendent en vain des lois fédérales réparatrices lorsque divers gouvernements provinciaux limitent ou interdisent l'enseignement en français. Toute concession aux Canadiens français, aussi maigre qu'elle soit (chèques, monnaie ou timbres bilingues), n'est offerte qu'après des luttes interminables. La Révolution tranquille change la donne en ce qui concerne le traitement fédéral des Canadiens français. En se proclamant l'État national de ce peuple, le Québec met en évidence les lacunes du gouvernement fédéral. Clairement, on ne se contenterait plus de miettes, mais seulement d'une pleine reconnaissance de l'égalité des deux peuples fondateurs. Selon certains groupes nationalistes, une telle égalité ne peut se réaliser sans le renforcement du gouvernement québécois. Suite à l'élection des libéraux de Pearson en 1963, le gouvernement fédéral réagit à la Révolution tranquille en effectuant les transformations nécessaires pour qu'Ottawa devienne vraiment le gouvernement de tous les Canadiens. Ces efforts se multiplient suite à l'élection, en 1965, des «trois colombes»: Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Trudeau, trois vedettes québécoises qui se lancent en politique fédérale pour offrir aux Canadiens français une alternative au néo-nationalisme et au séparatisme. En particulier, Trudeau, devenu premier ministre du Canada en 1968, avance une vision qui marque profondément les rapports entre anglophones et francophones.

La Commission Laurendeau-Dunton prépare le terrain pour les politiques trudeauistes. Ses travaux font état de l'inégalité des Canadiens français, que ce soit au niveau économique ou politique, et offrent des solutions pour remédier à cette situation. Entre autres, les commissaires proposent le bilinguisme

institutionnel au niveau fédéral, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, ainsi que la création de districts bilingues à travers le pays. Ils recommandent aussi la constitutionnalisation des droits scolaires des minorités linguistiques, l'adoption d'une loi fédérale sur les langues officielles et la création d'un Commissaire des langues officielles³⁴⁰. Ces recommandations correspondent de près à ce qu'avaient revendiqué les FMC devant la Commission, et, en partie, à ce que le gouvernement québécois demande lors des conférences constitutionnelles. Par contre, à partir de 1968, c'est le gouvernement fédéral qui se fait le grand défenseur du bilinguisme et des FMC, se servant de ces politiques pour contrer le néo-nationalisme québécois. En démontrant que le Canada peut être bilingue et que les Canadiens français peuvent s'épanouir partout au pays, on nie au gouvernement québécois tout rôle particulier dans la défense de la langue française³⁴¹. On peut identifier trois volets de cette stratégie fédérale: la *Loi sur les langues officielles*, la création d'une Charte constitutionnelle des droits et libertés, et les programmes d'aide aux minorités de langues officielles.

En décembre 1968, le gouvernement Trudeau présente la *Loi sur les langues officielles* à la Chambre des communes. Adoptée en juin 1969, elle fait du français et de l'anglais les deux langues officielles du pays. Chaque citoyen a donc le droit de communiquer avec les ministères et les agences fédéraux dans la langue de son choix, ce dans la région de la Capitale nationale et là où il y a une demande importante de la part du public. On crée aussi un Commissaire des langues officielles pour recevoir des plaintes et pour faire rapport sur l'application de la loi. Malgré que la loi soit silencieuse sur la langue de

³⁴⁰ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 1: Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, p. 153-156.

³⁴¹ Louis BALTHAZAR, «Le Québec et les minorités françaises du Canada», dans *Pour un renforcement...*, p. 89-90.

travail dans l'administration fédérale, il est devenu plus courant de travailler en français. Suite à l'adoption d'une politique de bilinguisme par le Conseil du Trésor en 1972, on cherche à accroître la proportion des francophones dans la fonction publique. La loi contenait aussi des dispositions pour créer des districts bilingues, mais elles n'ont jamais été mises en vigueur³⁴². Malgré les lacunes dans son application, la *Loi sur les langues officielles* répond à une revendication historique des Canadiens français. En adoptant cette loi, le gouvernement Trudeau veut convaincre les Canadiens français qu'Ottawa est leur gouvernement national, et qu'ils peuvent y participer sans sacrifier leur langue. On adopte une attitude individualiste à l'égard des droits linguistiques, ce qui se voit dans le projet de Charte des droits.

Au cours des négociations constitutionnelles de 1968 à 1971, Trudeau cherche à faire inscrire les droits linguistiques dans une nouvelle Charte des droits. Tel que nous l'avons souligné ci-dessus, malgré les revendications du Québec pour une protection constitutionnelle des deux langues officielles, à partir de février 1968, c'est le gouvernement fédéral qui multiplie les efforts pour en arriver à de tels garanties. La question des droits linguistiques est une des priorités fédérales, tandis que le Québec hésite à donner son approbation à cause du débat déclenché par l'affaire St-Léonard. Aussi, les premiers ministres Johnson et Bourassa indiquent clairement que le bilinguisme doit s'accompagner d'une plus grande décentralisation. Ici, on peut voir les différences entre la vision trudeauiste et celle des nationalistes québécois. Pour Trudeau, les droits linguistiques sont essentiellement des droits individuels. Chaque individu devrait avoir le droit de communiquer avec son gouvernement dans la langue officielle de son choix. Cette vision ne

³⁴² José WOEHLING, «Convergences et divergences entre les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces anglophones: le noeud gardien des relations entre les Québécois francophones, la minorité anglo-québécoise et les minorités francophones du Canada», dans *Pour un renforcement...*, », p. 248-250.

comporte aucune reconnaissance d'un rôle particulier pour le Québec³⁴³. Pour le gouvernement québécois, les droits linguistiques ont aussi une dimension territoriale. Il est nécessaire que la langue minoritaire au Canada, le français, puisse jouir d'un territoire où elle a un statut privilégié, une «zone de sécurité». Un tel objectif peut seulement être atteint en accordant au Québec les pouvoirs nécessaires afin d'assurer l'épanouissement du français³⁴⁴. La stratégie fédérale niait le principe de territorialité, en proclamant que tout le Canada pouvait être bilingue.

Le dernier volet de la vision trudeauiste cherche justement à assurer la vitalité de chaque groupe linguistique sur l'ensemble du territoire. Lors d'un discours à St-Boniface en décembre 1968, son collègue Gérard Pelletier, à titre de secrétaire d'État, annonce que le gouvernement fédéral a l'intention d'offrir une aide financière aux FMC afin d'assurer leur épanouissement et leur développement culturel³⁴⁵. Cette politique n'est pas une recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton, mais la *Loi sur les langues officielles* donne au Secrétariat d'État le mandat de promouvoir le bilinguisme et d'encourager le développement des minorités de langues officielles³⁴⁶. Même avant l'annonce de Pelletier, les FMC commencent à solliciter des fonds fédéraux. En septembre 1968, le CVF soumet un mémoire au secrétaire d'État au nom des associations des FMC. Ce document témoigne des difficultés financières dont souffrent ces associations, soulignant que l'aide privée et celle du gouvernement québécois sont nettement

³⁴³ Kenneth McROBERTS, *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press, 1997, p. 64-65.

³⁴⁴ José WOEHLING, «Convergences et divergences...», p. 234-235.

³⁴⁵ Discours de l'hon. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, à un congrès franco-manitobain, St-Boniface, 7 décembre 1968, reproduit dans «Ottawa et la vitalité des groupes minoritaires», *Le Devoir*, 13 décembre 1968.

³⁴⁶ Marcel MARTEL, «L'intervention du gouvernement fédéral auprès des groupes minoritaires francophones», dans *Pour un renforcement...*, p. 111.

insuffisantes pour subvenir aux besoins pressants. Les associations ont de la difficulté à maintenir leurs secrétariats et à financer leurs activités. S'appuyant sur le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, le mémoire dit que les FMC contribuent à un sain canadianisme et servent de pont entre les deux cultures nationales. On conclut avec une demande de subvention au montant de 55 000 \$³⁴⁷. Le programme d'aide annoncé par Pelletier surpasse de loin toutes les attentes.

La responsabilité pour les programmes d'aide aux FMC revient à la Direction de l'action socio-culturelle, une section de la Direction de la citoyenneté au Secrétariat d'État. Il s'agit d'une des quatre nouvelles unités administratives établies après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Sous le gouvernement Trudeau, la Direction de la citoyenneté avait comme rôle de promouvoir et de renforcer l'unité nationale en offrant une aide aux groupes marginalisés, comme les minorités de langues officielles, les Autochtones, les groupes ethno-culturels et les groupes de femmes. Ainsi, on pense enrichir l'identité canadienne et lutter contre les forces centrifuges qui menacent le pays³⁴⁸. Les minorités de langues officielles, ce qui comprend les FMC et les Anglo-Québécois³⁴⁹, occupent une place de choix dans cette stratégie. Leur épanouissement dans toutes les parties du pays est central à l'unité nationale, tandis que leur

³⁴⁷ *Mémoire présenté par le Conseil de la vie française à l'honorable Gérard Pelletier, secrétaire d'État*, septembre 1968, CÉA, fonds SNA, 41-37-6. Même si ce n'est pas avoué dans le mémoire, cet argent correspond à ce qui était nécessaire pour financer la participation des FMC aux dernières assises des États généraux en mars 1969. Voir à ce sujet Marcel MARTEL, «L'intervention du gouvernement fédéral...», p. 112, n. 5.

³⁴⁸ Leslie A. PAL, *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 101-102.

³⁴⁹ Le Secrétaire d'État, Gérard Pelletier, avoue dans ses mémoires qu'en réalité on vise seulement les FMC, car les Anglo-Québécois ne se voient pas et ne sont pas traités comme une minorité. Voir Gérard PELLETIER, *L'aventure du pouvoir, 1968-1975*, Montréal, Stanké, 1992, p. 79-80.

disparition mettrait en péril l'image d'un grand Canada bilingue³⁵⁰. Huit programmes d'aide différents sont mis sur pied pour venir en aide aux FMC, dont deux en particulier retiennent l'attention, soient les subventions aux associations provinciales et les programmes d'animation socio-culturelle.

Tel que précisé par le mémoire du CVF, les associations provinciales des FMC connaissent des difficultés dans le maintien de leurs permanences. En conséquence, une grande partie de leurs efforts sont consacrés au financement, plutôt qu'à l'épanouissement des populations qu'elles représentent. En subventionnant les associations, le Secrétariat d'État espère les rendre plus viables et leur permettre d'entreprendre un plus grand éventail d'activités. Justement, par l'entremise des programmes d'animation socio-culturelle, on veut les encourager à élargir leurs horizons traditionnels, car ces associations avaient toujours été surtout préoccupées par les questions scolaires. Les activités culturelles seraient une façon de contrer l'indifférence et l'assimilation des FMC en rendant leur culture plus attrayante et plus dynamique³⁵¹. En ce sens, les objectifs fédéraux ressemblent à ceux du SCFOF. Par contre, la générosité du gouvernement fédéral est au-delà de toutes les attentes des FMC. Pelletier dit qu'au début, il doit même encourager les associations à demander plus d'argent, car de longues privations leur avait donné un manque d'appétit³⁵². Au cours de l'année fiscale 1969-1970, les associations provinciales reçoivent 1 156 000 \$ en aide direct, et un autre 3 126 211 \$ pour des activités socio-culturelles. L'année suivante, la Direction de l'action socio-culturelle accorde 183 subventions pour un total de 1 822 314 \$, et quatre ans plus tard le

³⁵⁰ Daniel SAVAS, «L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des franco-Colombiens», dans *Les outils de la francophonie*, actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à Richmond (C.-B.) les 10 et 11 octobre 1986, CEFÇO, St-Boniface, 1988, p. 11.

³⁵¹ *Programme d'action socio-culturelle*, document du Secrétariat d'État rédigé par J. René Préfontaine, directeur de la Direction de l'action socio-culturelle, 28 janvier 1972, CRCCF, fonds ACFÉO, C2/349/5.

³⁵² Gérard PELLETIER, *L'aventure du pouvoir*, p. 85-86.

montant frôle les 3 millions de dollars³⁵³. Selon une étude de Savas, à partir de 1969, le financement fédéral est de loin la source principale de revenu pour la Fédération franco-colombienne, comptant en moyenne pour 85,2 p. cent du budget total³⁵⁴. On peut facilement entrevoir des pourcentages semblables pour d'autres associations. Le Secrétariat d'État est dorénavant un acteur extrêmement important dans le financement des FMC.

À la fin des années 1960, les FMC deviennent une priorité pour le gouvernement fédéral. Ottawa met tout en oeuvre pour garantir leurs droits dans la Constitution et offre des sommes importantes pour venir en aide à leurs organismes. Cela s'explique par le contexte: ce sont les années de «l'égalité ou l'indépendance», de la formation du Parti québécois, de la campagne renouvelée du FLQ. Les FMC constituent un enjeu important dans le débat de l'unité nationale. Alors que les nationalistes et le gouvernement du Québec revendiquent un statut particulier ou même l'indépendance, Ottawa veut montrer que le fait français a sa place partout au Canada. En réaction à la Révolution tranquille et au néo-nationalisme québécois, il devient le nouveau défenseur du dualisme pancanadien. La viabilité des FMC est essentielle pour que cette vision soit cohérente, car ils constituent la preuve que le Canada français ne se limite pas au Québec. Quelles en sont les conséquences pour les rapports entre les FMC et le Québec?

Conséquences de l'intervention fédérale sur les rapports entre le Québec et les FMC

L'intervention fédérale ne passe pas inaperçue à Québec. Tel que précisé ci-dessus, le gouvernement québécois, tout en étant favorable au bilinguisme et à la reconnaissance des droits des FMC,

³⁵³ Leslie A. PAL, *Interests of State*, p. 130.

³⁵⁴ Daniel SAVAS, «L'impact des politiques d'aide...», p. 27.

accepte mal que le fédéral s'en serve comme prétexte pour bloquer les revendications québécoises. En orientant le débat sur le bilinguisme et les droits linguistiques, Ottawa évite le débat sur la redistribution des pouvoirs, tout en prétendant qu'il règle l'insatisfaction canadienne-française. La frustration du gouvernement québécois est surtout dirigée contre Trudeau plutôt que les FMC, qui bénéficient de ces politiques. Par contre, on est aussi conscient que les FMC sont devenus des pions sur l'échiquier fédéraliste. Le directeur adjoint du SCFOF exprime cette opinion suite à un voyage à Ottawa en février 1970, constatant «...que les destinées du Québec et des francophones de l'extérieur peuvent être contradictoires et que ces contradictions sont savamment exploitées par l'establishment pour discréditer le Québec auprès des minorités françaises...³⁵⁵». On voit que les FMC risquent de devenir un obstacle sérieux à la réalisation d'une plus grande souveraineté québécoise.

L'aide financière accordée aux FMC par le Secrétariat d'État permet au Québec de diminuer les contributions qu'il offre à ces groupes. Vers la fin des années 1960, le gouvernement québécois veut minimiser ses subventions directes aux associations, préférant financer des projets culturels. Quelques mois après l'annonce de Pelletier à St-Boniface, le directeur du SCFOF, Georges-Henri Dagneau, dit que ce serait souhaitable que le gouvernement fédéral s'occupe des subventions aux associations. Elles sont de plus en plus difficiles à justifier au Québec, étant donnée l'assimilation accélérée des FMC, ce que le recensement de 1971 confirmera une fois de plus, prévoit Dagneau³⁵⁶. Dans un rapport de 1970, Dagneau souligne que le SCFOF a l'intention de se concentrer davantage sur le rayonnement de la culture

³⁵⁵ Rapport du voyage de Jacques Joli-Coeur, directeur adjoint du SCFOF, à Ottawa les 26 au 28 février 1970, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 30, dossier 401.

³⁵⁶ Correspondance de Georges-Henri Dagneau, directeur du SCFOF, au sous-ministre des Affaires culturelles, 4 mars 1969, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 32, dossier correspondance janvier-mars 1969.

québécoise. Il veut qu'Ottawa s'occupe des programmes de bourses, l'aide aux journaux et le financement des manifestations culturelles des FMC³⁵⁷. Ces anciens projets du SCFOF sont maintenant dépassés face à la nouvelle réalité qu'est l'intervention fédérale. Loin de vouloir faire concurrence à Ottawa, le Québec accepte que celui-ci joue un rôle de financement auprès des FMC. Malgré ses prétentions d'être l'État national des Canadiens français, l'aide aux FMC provoque des maux de tête pour le gouvernement québécois et rapporte peu en termes politiques. Ottawa est sans doute mieux placé pour aider les FMC, même si cela implique un rôle fédéral dans les affaires culturelles des autres provinces. Ce chevauchement ne semble pas préoccuper le gouvernement Bourassa. En 1975, le ministre des Affaires culturelles confirme que le Québec n'a aucune objection à ce que le gouvernement fédéral joue un tel rôle³⁵⁸. Le Québec recule devant ce qu'il a déjà appelé son obligation morale à aider les FMC. Ottawa comble le vide avec son assentiment.

L'impact des politiques fédérales sur les FMC est un sujet étudié par quelques auteurs. Savas démontre, en reprenant le cas de la Fédération franco-colombienne, que l'aide du Secrétariat d'État mène à la diminution des fonds venant des autres sources de financement, l'expansion des activités de l'association et une professionnalisation de son personnel³⁵⁹. En ce qui a trait plus particulièrement aux rapports avec le Québec, une thèse populaire chez certains auteurs postule que ces politiques fédérales viennent acheter la loyauté des FMC à la cause fédéraliste. En particulier, on suppose que la dépendance

³⁵⁷ «Le rayonnement culturel du Québec», document interne du SCFOF produit par Georges-Henri Dagneau, 1970, ANQQ, fonds MAC E6 (1976-00-066), boîte 34, dossier «Documentation générale», p. 27.

³⁵⁸ Marcel MARTEL, «Les politiques gouvernementales fédérale et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980», *Francophonies d'Amérique*, no. 9 (1999), p. 202.

³⁵⁹ Daniel SAVAS, «L'impact des politiques d'aide...», p. 38.

financière des FMC à l'égard du Secrétariat d'État explique leur appui au fédéralisme «à la Trudeau» et au dualisme pancanadien, qui s'accompagne d'un rejet du néo-nationalisme québécois³⁶⁰. Il est vrai que les FMC accueillent ces initiatives fédérales avec beaucoup d'enthousiasme. Faut-il s'en étonner? Les politiques trudeauistes correspondent étroitement à ce qu'ils avaient longtemps revendiqué, en particulier le bilinguisme fédéral, la protection des droits scolaires et un appui financier à leurs associations. La vision du pays défendue par les FMC se rapproche beaucoup plus de celle du gouvernement fédéral que de celle du Québec. Alors que le néo-nationalisme québécois fait correspondre les frontières de la nation canadienne-française à celles du Québec, les FMC réagissent en affirmant qu'ils font aussi partie du Canada français. Ils continuent à réclamer une reconnaissance égale du français et de l'anglais à la largeur du pays. Ils peuvent se reconnaître dans les politiques trudeauistes, alors que cela n'est plus vraiment possible avec le projet québécois. Cette réalité est déjà évidente lors des États généraux du Canada français, un an et demi avant l'arrivée des premiers chèques fédéraux. Il ne s'agit pas d'une question d'argent, mais d'une convergence d'intérêts.

Il serait faux de prétendre que l'ensemble des FMC sont devenus des partisans aveugles de la doctrine trudeauiste. Gérard Pelletier constate que la vague nationaliste s'est parfois emparée des FMC, surtout les jeunes, et que certains d'entre eux se déclarent favorables à la souveraineté québécoise. En Acadie, on imite même le nationalisme québécois en fondant un Parti acadien, dévoué à la création d'une province acadienne en Atlantique³⁶¹. Lors de la campagne référendaire de 1980 sur la souveraineté-association, la FFHQ refuse d'endosser un côté ou l'autre, et elle crée parfois des alliances stratégiques

³⁶⁰ Voir, par exemple, Louis BALTHAZAR, «Le Québec et les minorités...», p. 90-91.

³⁶¹ Gérard PELLETIER, *L'aventure du pouvoir*, p. 88-89.

avec le gouvernement péquiste³⁶². De plus, tel que le constate Pal, les FMC deviennent des critiques agressives du gouvernement fédéral, du moins au cours des années 1970. La FFHQ publie des ouvrages comme *C'est le temps ou jamais*, dans lequel elle dénonce la conception individualiste des droits linguistiques détenue par le gouvernement Trudeau, tout en recevant une grande partie de son financement du Secrétariat d'État³⁶³. Loin d'être des victimes, les FMC constituent des acteurs sociaux capables d'action politique indépendante, qui cherchent à influencer les décisions gouvernementales afin d'atteindre leurs objectifs³⁶⁴. Il est un peu simpliste de dire que les tensions entre le Québec et les FMC résultent d'un complot fédéral, exécuté par l'entremise de subventions.

L'arrivée du gouvernement fédéral ne fait que confirmer une tendance qui se dessine tout au long des années 1960. Les FMC ne sont pas entièrement à l'aise avec l'identité québécoise qui se substitue à l'ancienne identité canadienne-française. Alors qu'ils doivent eux aussi affronter les défis posés par la modernisation, qui brise l'homogénéité de leurs communautés et oblige une redéfinition du cadre de référence identitaire, ils ne jouissent pas des mêmes outils que leurs confrères québécois. Les FMC ne contrôlent pas un gouvernement, ils ne sont pas en mesure de franciser leurs milieux de travail, et ils ne maîtrisent pas les leviers socio-économiques qui leur permettraient de mieux se protéger contre l'assimilation. Chez les FMC, on assiste également à une plus grande sécularisation, et une provincialisation des identités. Il ne s'agit pas d'une vision statique du Canada français. Mais on retient comme fondement les principes du dualisme pancandien, qui servent de justification pour les droits réclamés. Le

³⁶² Marcel MARTEL, «Les politiques gouvernementales...», p. 205-206.

³⁶³ Leslie A. PAL, *Interests of State*, p. 179-184.

³⁶⁴ Marcel MARTEL, *loc. cit.*, p. 200-201.

gouvernement fédéral se présente comme un allié, alors que, de plus en plus le gouvernement du Québec fait preuve d'indifférence. Au pire, ce dernier semble menacer les progrès déjà réalisés. Conscients du fait qu'ils ont besoin d'un appui extérieur dans leurs luttes, les FMC acceptent des relations plus étroites avec le gouvernement fédéral. Ces relations sont marquées d'une dépendance financière excessive, et de querelles parfois difficiles, mais chaque parti retire des bénéfices, et les lignes de communication demeurent ouvertes. On ne peut en dire autant des rapports entre le gouvernement du Québec et les FMC.

CONCLUSION

Avant les années 1960, il était possible d'identifier une réelle solidarité canadienne-française, au-delà des particularités de chaque région. On partageait une même définition de la nation canadienne-française, dont les frontières s'étendaient d'un océan à l'autre. Les divisions politiques étaient d'une moindre importance, étant donné que le nationalisme canadien-français était essentiellement de nature culturelle, axé autour de la langue française, la foi catholique et un mode de vie traditionnel. Vu qu'une proportion significative du peuplement français en Ontario et dans l'Ouest a été faite par des migrants québécois, cette définition de la nation s'est propagée à l'échelle du pays. Même chez le peuple acadien, qui détenait sa propre idéologie nationale, l'influence canadienne-française s'est fait sentir, que ce soit par l'entremise des Québécois restant en Acadie ou par les contacts réguliers entre élites acadiennes et québécoises. En fait, il existait plusieurs associations patriotiques pancanadiennes auxquelles participaient des Canadiens français des quatre coins du pays. C'était à l'intérieur du réseau associatif, et non pas par l'action étatique, que le Québec offrait son appui aux FMC, vus comme les avant-postes de la nation canadienne-française. Les membres de ce réseau, Québécois et FMC, avançaient la cause du dualisme pancanadien, c'est-à-dire l'idée que francophones et anglophones devaient jouir de droits égaux sur l'ensemble du territoire canadien, et concevaient de la même façon l'identité canadienne-française.

La Révolution tranquille déclenchée au début des années 1960 ébranle ces bases de solidarité. D'abord, la plupart des élites québécoises délaissent le nationalisme canadien-français comme on l'avait connu en faveur d'un nationalisme plus spécifiquement québécois. On rejette l'ancienne vision de la survivance pour épouser une nouvelle forme de nationalisme politique et territorial, dans lequel l'État québécois est perçu comme l'outil principal pour l'avancement de la nation. Éprouvant des doutes que le français puisse survivre ailleurs au Canada, on retrace les frontières de la nation pour coïncider avec celles

du Québec. Ce néo-nationalisme débouche éventuellement sur un plus grand autonomisme politique et même, chez certains groupes nationalistes, des appels pour l'indépendance québécoise. Initialement, les FMC pensent que les revendications québécoises pourront être rentables pour eux, trouvant que le Canada anglais sera forcé de rectifier les torts faits aux francophones. Par contre, ils viennent à comprendre que l'objectif principal du néo-nationalisme québécois n'est pas l'égalité des francophones et des anglophones à l'échelle pancanadienne, mais plutôt l'égalité de deux États-nations, celui du Canada anglais et celui du Canada français, limité au Québec. Le conflit entre ces deux visions déchire plusieurs organismes du réseau associatif canadien-français. Le tout culmine avec les États généraux du Canada français, lors desquels on constate la quasi-unanimité des délégués québécois autour du projet néo-nationaliste. Pour leur part, certains FMC sont prêts à appuyer une plus grande autonomie québécoise dans quelques domaines, mais ils rejettent l'idée que le Québec constitue l'État national du Canada français. Devant l'éclatement de l'ancienne identité canadienne-française, les FMC adoptent de nouvelles identités qui mettent l'accent sur leurs expériences particulières, donnant lieu à une fragmentation de ce qu'on appelait le Canada français.

Un autre élément significatif de la Révolution tranquille qui transforme la nature des rapports entre le Québec et les FMC est la construction d'un État québécois interventionniste. Avant les années 1960, le gouvernement québécois intervenait peu auprès des FMC, laissant à l'Église et aux groupes privés le soin de maintenir des contacts avec les autres francophones du continent. Sous le gouvernement Lesage, l'État tente de récupérer plusieurs activités sociales, y compris celles du domaine culturel. En créant le Service du Canada français d'outre-frontières, le gouvernement québécois signale son intention d'appuyer de façon concrète les FMC. Ce geste positif donne lieu à beaucoup d'enthousiasme, mais le SCFOF n'arrive jamais

à répondre aux attentes des FMC. Malgré l'ampleur de ses ressources, ses actions sont limitées en raison des problèmes de juridiction. De plus, ses priorités ne semblent pas concorder avec celles des FMC. Ces derniers se rendent compte à quel point il peut être compliqué de traiter avec une agence gouvernementale, comparée aux rapports entretenus antérieurement avec le réseau associatif. Au début des années 1970, le Québec diminue de façon sérieuse son aide aux FMC, cédant sa place au gouvernement fédéral. Au niveau des relations interprovinciales, le Québec essaie de responsabiliser les autres gouvernements envers leurs minorités françaises, sous forme de pressions discrètes auprès des provinces pour qu'elles reconnaissent les droits des FMC, ainsi que par l'entremise d'ententes culturelles signées avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Ces efforts connaissent quelques succès, mais ne sont pas suffisants pour créer une réelle solidarité entre le Québec et les FMC.

Notre comparaison des prises de position de chaque groupe dans les dossiers constitutionnels et linguistiques permet de voir à quel point les priorités québécoises et celles des FMC cessent de concorder. Comme ils avaient fait depuis des décennies, les FMC revendiquent la reconnaissance de leurs droits scolaires, ainsi que le droit d'employer le français dans leurs institutions politiques. Tout en appuyant ces demandes, le Québec accepte de les mettre de côté lors des discussions sur la formule Fulton-Favreau, ce qui lui mérite la réprobation du réseau associatif canadien-français. Les gouvernements Johnson et Bourassa soulèvent les préoccupations des FMC, mais n'acceptent pas qu'elles servent de prétexte pour nier au Québec une extension de ses propres pouvoirs. Aussi, il y a une crainte que la reconnaissance formelle du dualisme pancanadien constitue une entrave à l'établissement d'une politique linguistique québécoise favorisant le français. Ces porte-parole québécois voient le renforcement de la société française au Québec comme la meilleure façon d'assurer l'avenir du français en Amérique du Nord. Pour

leur part, les FMC acceptent que le Québec jouisse de pouvoirs accrus, étant donné sa situation particulière, mais ils hésitent à appuyer l'idée trop ouvertement, ne voulant pas encourager l'équivalence faite par certains nationalistes québécois entre Canada français et Québec. De plus, ils craignent que l'unilinguisme français au Québec crée un ressac canadien-anglais contre le bilinguisme. Malgré qu'ils s'entendent sur un certain nombre de sujets, le Québec et les FMC ont aussi des intérêts contradictoires. Voulant contrer le néo-nationalisme québécois, le gouvernement fédéral s'érige comme le nouveau défenseur des FMC, luttant pour la constitutionnalisation de leurs droits et offrant des subventions généreuses pour encourager leur développement. Cela vient créer encore d'autres tensions entre le Québec et les FMC, au point qu'ils se voient parfois comme adversaires plutôt que comme alliés.

Dans la lutte pour le maintien et l'épanouissement de la langue et la culture françaises en Amérique du Nord, on penserait que le Québec et les FMC seraient des alliés naturels. Mais, depuis les années 1960, les rapports entre ces deux groupes tendent à être davantage marqués par la méfiance que par la solidarité. Malgré le soutien accru de l'État québécois envers les FMC et les progrès du fait français à travers le pays, les francophonies québécoises et canadiennes prennent des chemins divergents. Nous avons tenté de démontrer que la Révolution tranquille a détruit les anciennes bases de solidarité entre le Québec et les FMC, sans les remplacer avec de nouveaux terrains d'entente. La Révolution tranquille transforme à jamais la définition politique et culturelle du Canada français, au Québec comme ailleurs. Elle révèle de façon éclatante les situations inégales des différentes composantes de la nation canadienne-française. Les Québécois francophones assument leur statut de majoritaires à l'intérieur de leur territoire, délaissant le projet d'une égalité pancanadienne des deux peuples fondateurs en faveur de la construction d'un État national québécois. Ne pouvant s'identifier au projet national québécois, étant toujours

minoritaires dans leurs provinces respectives, les FMC adoptent de nouvelles références identitaires. C'est ainsi qu'on passe d'une nation unie autour des mêmes valeurs culturelles, religieuses et politiques à une nation fragmentée en plusieurs entités régionales. Les besoins distincts de chaque groupe, parfois contradictoires avec ceux des autres, mènent à une rupture qui afflige toujours le Canada français.

Essentiel pour comprendre cette rupture est le rôle des acteurs politiques. Il s'agit d'un facteur largement ignoré par ceux et celles qui se sont penchés sur cette époque, y compris Marcel Martel, le spécialiste de la période. Alors que Martel et d'autres ont déblayé le terrain quant à l'éclatement du réseau associatif, ils n'ont pas permis de préciser davantage la logique du gouvernement québécois à l'égard des FMC à l'époque de la Révolution tranquille. Par contre, alors que la gouvernance des rapports entre francophones devient une question étatique plutôt que privée, le changement d'acteurs est un des éléments clés dans l'accentuation des tensions entre Québécois et FMC. Souvent, ceux qui sont chargés de la politique québécoise envers les FMC ne sont pas des convertis à la cause. Certains d'entre eux ne croient même pas que l'épanouissement du français est possible à l'extérieur du Québec. Même parmi les hommes politiques québécois prêts à revendiquer les droits des FMC, il y a une tendance de les écarter beaucoup trop rapidement afin de se concentrer sur les priorités du Québec. À cet égard, les documents archivistiques des conférences constitutionnelles étudiées ci-dessus démontrent que cela a été le cas à maintes reprises. Une étude semblable, par rapport aux acteurs étatiques des trente dernières années, pourrait révéler des données intéressantes quant à l'évolution des rapports entre le Québec et les FMC depuis la Révolution tranquille.

Depuis la fin des années 1960, le rapprochement entre Québécois et FMC n'a pas été réalisé. La saga constitutionnelle donne lieu à d'autres affrontements, surtout suite à l'enchâssement de la Charte des

droits et libertés dans la Constitution en 1982. Ce document consacre les principes de l'égalité linguistique, y compris les droits scolaires des FMC, mais ne reconnaît en rien la spécificité québécoise, ce qui mène à son rejet par le gouvernement du Québec. L'Accord du lac Meech propose de reconnaître formellement le caractère distinct du Québec et son rôle particulier dans la promotion de la dualité, ce qui provoque des craintes chez les FMC qu'on se dirige vers la territorialisation du Canada français. L'appui accordé par le gouvernement québécois à son homologue albertain dans la cause *Mahé*, dans le but de protéger les droits majoritaires, ne fait rien pour améliorer les rapports Québec-FMC. Devant le regain de force dans le mouvement souverainiste suite à l'échec de Meech, les FMC sont devenus des ardents défenseurs du fédéralisme existant. À travers tous ces événements, les rapports entre le Québec et les FMC deviennent de plus en plus tendus, malgré qu'ils partagent une certaine communauté d'intérêts. Cela démontre à quel point la rupture constatée durant les années 1960 est toujours présente de nos jours.

Au cours des dernières années, le rapprochement a été tenté à quelques reprises. La nouvelle politique québécoise au sujet des FMC, adoptée en 1995, cherche à surmonter les conflits politiques en favorisant des échanges et des partenariats dans la société civile, qu'ils soient de nature économique, culturelle ou autre. Il s'agit d'un travail en cours et il est peut-être trop tôt pour mesurer le succès d'une telle initiative. Par contre, sous-entendue dans cette approche est une acceptation de l'incompatibilité des visions politiques respectives des FMC et du Québec. Aussi louable qu'est cette volonté de faire des choses ensemble en dépit des désaccords, le jour viendra où ces contradictions seront encore une fois mises en évidence. En plus d'une collaboration élargie dans les sphères de l'économie, de l'éducation, de la culture et des communications, il serait opportun de reprendre le dialogue sur des façons de réconcilier les différences politiques qui divisent les Québécois et les FMC depuis tant d'années. Les FMC doivent

arriver à reconnaître que, dans la mesure où il favorise un plus grand épanouissement de la langue française, le renforcement du gouvernement québécois leur est profitable. Par le passé, les FMC ont déjà été sympathiques à plusieurs des revendications québécoises. Dans l'intérêt de faire avancer leur langue et leur culture, ils doivent manifester un plus grand appui à l'idée d'un Québec fort. Pour sa part, si son engagement à l'égard de la francophonie nord-américaine est sincère, le Québec doit se faire entendre plus fréquemment dans la défense des intérêts de ses compatriotes. Que ce soit par indifférence, ou par crainte de s'ingérer dans les affaires des autres, qui porte le risque d'une ingérence réciproque, le Québec hésite à jouer un plus grand rôle dans ce domaine. En assumant ses responsabilités, le Québec pourrait se tailler une place comme vrai gouvernement national des francophones, démontrant une fois de plus qu'il n'est pas une province comme les autres. Il doit reconnaître que l'existence de communautés francophones fortes et vivantes à l'extérieur du Québec contribue au dynamisme de la francophonie nord-américaine. L'érosion de ces communautés ne sert en rien les intérêts du Québec. Chaque groupe doit être porté à voir qu'il bénéficie de la présence de l'autre, pour ensuite travailler en collaboration à l'avancement des intérêts qu'ils partagent.

Le renforcement de la solidarité entre francophones du Québec et FMC est d'autant plus urgent, alors que les forces centrifuges de la mondialisation se font sentir. Si, en raison de leurs effectifs et leurs institutions, les Québécois francophones sont mieux placés pour résister aux pressions assimilatrices de l'anglo-américanisation, la poussée d'intégration économique nord-sud affaiblit les liens est-ouest et transforme la nature même de la fédération canadienne. La définition du Canada comme l'union de deux ou trois peuples fondateurs cède devant un ensemble de blocs régionaux. Dans les autres provinces canadiennes, les Québécois peuvent trouver un million d'alliés qui partagent leur souci pour la langue et la

culture française, et qui sont prêts à les défendre comme caractéristiques fondamentales du Canada. Si on manque cette occasion de rétablir des rapports de solidarité entre francophones, on peut se demander si la force collective de ce groupe continuera à diminuer. Le poids politique des francophones, que ce soit dans le Canada actuel ou dans toute autre forme d'association politique, dépendra de sa capacité d'unir ses forces.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Archives nationales du Canada

Fonds de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (fonds RG 33, série 80)

Archives nationales du Québec à Québec

Fonds du ministère des Affaires culturelles (fonds MAC E6 1976-00-066)

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Discours de Eric Kierans (B.C. 1965 055)

Discours de Jean Lesage (971.4 D1 L622)

Discours de Jean-Noël Tremblay (971.4 D1 T7892)

Documents des conférences des Procureurs généraux sur le rapatriement de la Constitution d'octobre 1960 à septembre 1961 (A11E8 A31 G41 1962)

Documents du Comité parlementaire sur la Constitution (A11X1 C6 1964-65)

Documents de la conférence intergouvernementale canadienne en février 1968 (A11E8 E861 1968)

Documents de la conférence constitutionnelle en septembre 1970 (A11X1 C6 1971)

Documents de la conférence de Victoria en mai 1971 (C6I5 C65 1971)

Centre d'études acadiennes, Université de Moncton

Fonds de la Société nationale de l'Acadie (fonds 41)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa

Fonds de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (fonds C2)

Ouvrages

BERGERON, Gérard, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Éditions du Seuil, 1967.

BERNARD, Roger, *De Québécois à Ontariens*, éd. rev. et augm., Hearst, Éditions du Nordir, 1996 (1988).

BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

BRUNET, Michel, *Québec-Canada anglais: deux itinéraires, un affrontement*, Montréal, HMH, 1968.

Canada, *Les langues officielles*, vol. 1 du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967.

CARDINAL, Linda, Jean LAPOINTE et J. Yvon THÉRIAULT, *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec, 1980-1990*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1994.

CHAPUT, Marcel, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du jour, 1961.

CHOQUETTE, Robert, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1980.

Conseil de la vie française, *Bilinguisme et biculturalisme au Canada: mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada*, Québec, éditions Ferland, 1964.

COUTURE, Claude, *Le mythe de la modernisation du Québec: des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Méridien, 1991.

CYR, Roger, *La Patente*, Montréal, Éditions du Jour, 1964.

DOUCET, Michel, *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995.

FRÉGAULT, Guy, *Chronique des années perdues*, Ottawa, Éditions Leméac, 1976.

GAFFIELD, Chad, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, trad. de l'anglais par Gilles Hénault et Lise Demers, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993 (1987).

GODIN, Pierre, *Daniel Johnson, vol. 1: 1946-1964, la passion du pouvoir*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980.

GODIN, Pierre, *Daniel Johnson, vol. 2: 1964-1968, la difficile recherche de l'égalité*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980.

GOSELIN, Paul-Émile, *Le Conseil de la vie française, 1937-1967*, Québec, Éditions Ferland, 1967.

HARVEY, Fernand et Gérard BEAULIEU (sous la dir. de), *Les relations entre le Québec et l'Acadie: de la tradition à la modernité*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, 2000.

JAENEN, Cornelius J. (sous la dir. de), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.

JOHNSON, Daniel, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1965.

- LALIBERTÉ, G-Raymond, *Une société secrète: L'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983.
- LANGLOIS, Simon (sous la dir. de), *Identité et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.
- LAPALME, Georges-Émile, *Pour une politique. Le programme de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, 1988.
- LEBEL, Maurice *Association canadienne d'éducation de la langue française, 35e anniversaire (1947-1982) : Souvenirs historiques*, Sillery (QC), Éditions le livre du pays, 1984.
- Les États généraux du Canada français. Assises préliminaires tenues à l'Université de Montréal, du 25 au 27 novembre 1966*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1967.
- Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1968.
- LESAGE, Jean, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Office d'information et de publicité du Québec, Québec, 1965.
- MAJOR, Jean-Louis, *Quebec Literature: From Collective Identity to Modernity and Back*, Ottawa, Borealis, 1999.
- MARTEL, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.
- MARTEL, Marcel et Robert CHOQUETTE (sous la dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997)*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998.
- McROBERTS, Kenneth, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, éd. rev. et augm., Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 1993 (1976).
- McROBERTS, Kenneth, *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press, 1997.
- MONIÈRE, Denis, *Le développement des idéologies au Québec: des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1977.

PAINCHAUD, Robert, *Un rêve français dans le peuplement de la Prairie*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1987.

PAL, Leslie A., *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993.

PELLETIER, Gérard, *L'aventure du pouvoir, 1968-1975*, Montréal, Stanké, 1992.

Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique, Québec, Conseil de la langue française, 1995.

Québec, *La province de Québec et le cas canadien-français*, vol. 3 du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1956.

QUINN, Herbert F., *The Union nationale: Quebec Nationalism from Duplessis to Lévesque*, éd. rev. et augm., Toronto, University of Toronto Press, 1979 (1963).

ROCHER, Guy, *Le Québec en mutation*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1973.

ROY, FERNANDE, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993.

RIOUX, Marcel, *La question du Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1974.

RYERSON, Stanley-Brehaut, *Capitalisme et Confédération*, Montréal, Parti pris, 1978.

SILVER, A.I., *The French-Canadian Idea of Confederation*, éd. rev. et augm., Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982).

THÉRIAULT, Joseph Yvon (sous la dir. de), *Francophonies minoritaires du Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1999, p. 163-189.

THOMPSON, Dale C., *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent (Québec), Éditions du Trécaré, 1984.

TREMBLAY, Jean-Noël, *La Confédération! Combien de temps encore faudra-t-il la subir?*, St-Hyacinthe (QC), Éditions Alerte, 1961.

Articles

- ALARIE, Gérard, «Nous aurons les mêmes droits que les anglophones de la province de Québec», *L'Évangéline*, 8 février 1968, p. 1.
- ALLAIRE, Gratien, «Le rapport à l'autre: l'évolution de la francophonie de l'Ouest», dans *Francophonies minoritaires au Canada: L'état des lieux*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1999, p. 163-189.
- ALLAIRE, Gratien, «De l'Église à l'État: le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1945-1970» dans *L'État et les minorités*, sous la dir. de Jean LAFONTANT, St-Boniface, Éditions du Blé, 1993, p. 229-245.
- ALLARD, Jean-Louis, «Feu Daniel Johnson», *L'Évangéline*, 27 septembre 1968.
- AUNGER, Edmund A., «Les communautés francophones de l'Ouest: la survivance d'une minorité dispersée», dans *Francophonies minoritaires du Canada: L'état des lieux*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1999, p. 283-304.
- BALTHAZAR, Louis, «Le Québec et les minorités francophones du Canada», dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 81-104.
- BELKHODJA, Chedly et Roger OUELLETTE, «La coopération Québec-Acadie: 1960-1999», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie: de la tradition à la modernité*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, 2000, p. 157-189.
- BERTRAND, Jean-Jacques, «La dualité québécoise à l'heure de 1969», *Le Devoir*, 30 septembre 1969.
- BONENFANT, Jean-Charles, «L'esprit de 1867», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XVII, no. 1 (juin 1963), p. 19-38.
- BOUCHARD, Gérard, «L'ethnographie au secours de la nation: mobilisation de la culture populaire par les lettrés canadiens-français (1850-1900)», dans *Identité et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 17-47.

- BOUCHER, Neil J., «L'Église, l'État et l'élite du Québec en Acadie néo-écossaise, 1880-1960: Réconforter les minorités par un Québec fort», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie: de la tradition à la modernité*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, 2000, p. 73-94.
- BOURASSA, Robert, «Pour le Québec, deux objectifs essentiels: affirmation culturelle et décentralisation», *Le Devoir*, 15 juin 1971.
- BRASSARD, Jacques, «Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne pour les années 2000. Allocution», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997), sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 275-289.
- BUCKNER, Phillip A., «The 1870s: Political Integration» dans *The Atlantic Provinces in Confederation*, sous la dir. de E.R. FORBES et D.A. MUISE, Toronto, University of Toronto Press, 1993, p. 48-81.
- CADIEUX, Jean, «Les États généraux du Canada français. Trente ans après» dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997), sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 63-74.
- CARDINAL, Linda, «Le Canada français à la lumière des États généraux: critique de la thèse de la rupture», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997), sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 213-232.
- CARDINAL, Linda, «Identité et dialogue: l'expérience des francophonies canadienne et québécoise», dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 59-80.
- CARRIÈRE, Fernan, «La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 305-340.
- CHEVALIER, Willie, «Les minorités françaises», *Le Droit*, 5 novembre 1963, p. 6.

- CHOQUETTE, Robert, «L'Église de l'Ontario français», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 201-229.
- CLEROUX, Richard, «Trudeau loses on language rights», *The Gazette*, 18 juin 1971.
- COWAN, Peter, «Lesage Appeals for Equality», *Montreal Star*, 19 décembre 1964.
- CREERY, Tim, «Lesage Asks Rights Guarantee», *Edmonton Journal*, 10 septembre 1965.
- DAIGLE, Jean, «L'historiographie et l'identité acadienne aux XIXe siècle et XXe siècle», dans *Identité et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 85-107.
- DENIS, Claude, «La patrie et son nom. Essai sur ce que veut dire le "Canada français"», *Francophonies d'Amérique*, no. 6 (1996), p. 185-198.
- DIONNE, René, «1910. Une première prise de parole collective en Ontario français», *Cahiers Charlevoix: Études franco-ontariennes*, no. 1, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 15-124.
- DUFRESNE, Jean-Y., «Derrière le rideau de la bonne entente, le verdict implacable des statistiques», *Le Devoir*, 23 juin 1965.
- GAUDREAU, Léonce, «Des francophones du Nouveau-Brunswick vont créer une nouvelle association», *Le Soleil*, 23 mai 1972.
- GAUTHIER, Jacques, «Un authentique Acadien s'interroge et témoigne», dans *L'Acadie: Histoire des Acadiens*, sous la dir. de Yves CAZAUX, Paris, Albin Michel, 1992, p. 399-415.
- GERVAIS, Gaétan, «La présence de l'Ontario aux États généraux du Canada français (1966-1969)», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997), sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 117-132.
- GERVAIS, Gaétan, «L'Ontario français et les grands congrès patriotiques canadiens-français (1883-1952)», *Cahiers Charlevoix: Études franco-ontariennes*, no.2, Sudbury, Éditions Prise de Parole, 1997, p. 9-155.
- GERVAIS, Gaétan, «Aux origines de l'identité franco-ontarienne», dans *Cahiers Charlevoix: Études franco-ontariennes*, no.1, Sudbury, Éditions Prise de Parole, 1995, p. 125-168.

- GERVAIS, Gaétan, «L'Ontario français, 1821-1910», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 49-125.
- GINGRAS, François-Pierre et Neil NEVITTE, «The Evolution of Quebec Nationalism», dans *Quebec State and Society*, sous la dir. d'Alain-G. GAGNON, Toronto, Methuen, 1984, p. 2-14.
- GINGRAS, François-Pierre et Neil NEVITTE, «La Révolution en plan et le paradigme en cause», *Revue canadienne de science politique*, XVI : 4 (décembre 1983), p. 691-716.
- GIROUX, Maurice, «Le problème des minorités françaises commence déjà à poser des difficultés», *L'Action*, 2 novembre 1963.
- HARVEY, Fernand, «Le Québec et le Canada français: Histoire d'une déchirure», dans *Identités et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.
- HARVEY, Fernand, «Le milieu académique québécois et la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec», *États généraux de la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec*, actes du colloque tenu à Ottawa (24-26 mars 1994), sous la dir. de Yolande GRISÉ, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, p. 85-93.
- JOHNSON, Marc et Isabelle McKEE-ALLAIN, «La société et l'identité de l'Acadie contemporaine», dans *Francophonies minoritaires du Canada: L'état des lieux*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 209-235.
- JUTEAU-LEE, Danielle, «Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-français, Franco-Ontariens, Ontariens: qui sommes-nous?», *Pluriel*, no. 24 (1980), p. 21-42.
- JUTEAU-LEE, Danielle et Jean LAPOINTE, «The Emergence of Franco-Ontarians: New Identity, New Boundaries» dans *Two Nations, Many Cultures: Ethnic Groups in Canada*, sous la dir. de Jean Leonard ELLIOT, Scarborough (ON), Prentice-Hall, 1979, p. 99-113.
- JUTEAU, Danielle et Lise SÉGUIN-KIMPTON, «La collectivité franco-ontarienne: structuration d'un espace symbolique et politique», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 265-304.
- KELLY, Fraser, «French Culture Major Issue at Conference», *The Toronto Telegram*, 5 juin 1971.

- LAFONTANT, Jean, «Francophones canadiens et québécois: frères, cousins ou simples étrangers partageant une même langue? Une ou deux façons de les rapprocher», dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 381-412.
- LeBLANC, Emery, «Le sujet dont tout le monde parle», *L'Évangéline*, 7 novembre 1961, p. 4.
- LECLERC, Jean-Claude, «L'inégalité des droits linguistiques dans la charte de Victoria», *Le Devoir*, 23 juin 1971.
- MacFARLANE, D.B., «Quebec Limits Role to Aid», *Montreal Star*, le 5 octobre 1965.
- MARTEL, Angéline, «L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque», dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 5-58.
- MARTEL, Marcel, «Hors du Québec, point de salut!': Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969» dans *Nation, Ideas, Identities: Essays in Honour of Ramsay Cook*, sous la dir. de Michael D. BEHIELS et Marcel MARTEL, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.
- MARTEL, Marcel, «Les politiques gouvernementales fédérale et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980», *Francophonies d'Amérique*, no. 9 (1999), p. 199-208.
- MARTEL, Marcel, «L'intervention du gouvernement fédéral auprès des groupes minoritaires francophones», dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 107-118.
- MORIN, Jacques-Yvan, «Les États généraux du Canada français, trente ans après. Entrevue», dans *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5-7 novembre 1997), sous la dir. de Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 23-37.
- OUELLET, Fernand, «L'historiographie francophone traditionnelle au Canada», dans *Francophonies minoritaires du Canada: L'état des lieux*, sous la dir. de Joseph Yvon THÉRIAULT, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 99-130.

- OUVRARD, Jacques, «Un État du Québec serait une catastrophe pour les minorités françaises du Manitoba», *Le Devoir*, 19 mai 1961, p. 6.
- PELLETIER, Gérard, «Ottawa et la vitalité des groupes minoritaires», *Le Devoir*, 13 décembre 1968.
- PÉPIN, Marcel, «Un comité permanent établi pour poursuivre le dialogue», *Le Droit*, 1 décembre 1967, p. 1 et 3.
- PRINCE, Vincent, «Un statut particulier pour le Québec aiderait nos minorités», *Le Devoir*, 8 juillet 1967.
- ROUTHIER, Benoît, «Certaine opposition au bill 63 venant de francophones d'autres provinces», *Le Soleil*, 4 novembre 1969.
- SAVARD, Pierre, «Relations avec le Québec», dans *Les Franco-Ontariens*, sous la dir. de Cornelius J. JAENEN, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.
- SAVAS, Daniel, «L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des franco-Colombiens», dans *Les outils de la francophonie*, actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à Richmond (C.-B.) les 10 et 11 octobre 1986, CEFCO, St-Boniface, 1988, p. 11-54.
- SÉNÉCAL, Gilles, «Les idéologies territoriales au Canada français: entre le continentalisme et l'idée du Québec», *Revue d'études canadiennes*, vol. XXVII, no. 2 (été 1992), p. 49-62.
- THÉRIAULT, Léon, «L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960): Froideur ou méfiance?», dans *Les relations entre le Québec et l'Acadie: de la tradition à la modernité*, sous la dir. de Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, 2000, p. 49-71.
- THÉRIAULT, Léon, «Parallèles Acadie-Québec, de 1864 à nos jours» dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 187-205.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, «Introduction», dans *Francophonies minoritaires du Canada: L'état des lieux*, sous sa direction, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 9-16.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon «Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne», dans *Identité et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, sous la dir. de Simon LANGLOIS, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 67-84.

THIVIERGE, Marcel, «Johnson réclame un rapport intérimaire du comité pour geler la formule Fulton-Favreau», *Le Devoir*, 19 juin 1965, p. 2.

WOEHLING, José, «Convergences et divergences entre les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces anglophones: le noeud gardien des relations entre les Québécois francophones, la minorité anglo-québécoise et les minorités francophones du Canada», dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, 1995, p. 209-344.

s.a., «L'émancipation est proportionnelle à celle du Québec», *Le Soleil*, 13 août 1963, p. 3.

s.a. «Substituer à l'Acte de 1867 l'association de deux États», *Le Devoir*, 18 juin 1964.

s.a., «Quebec Can't Afford Split from Canada, says Lesage», *Vancouver Sun*, 27 septembre 1965.

s.a., «M. Marcel Chaput dénonce l'attitude des minorités canadiennes-françaises envers les indépendantistes», *Le Devoir*, 18 mars 1966.

s.a., «Johnson et Lesage espèrent que les états généraux canaliseront un véritable concours d'opinion», *Le Droit*, 13 avril 1967.